

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES EAUX  
ET FORÊTS**

**DIRECTION GENERALE DU BUREAU DE  
STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT**

**ANNUAIRE DES STATISTIQUES  
FORESTIERES  
2018-2019**

*Edition Novembre 2020*

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DES EAUX ET FORETS**



**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
Travail - Justice- Solidarité

# **ANNUAIRE DES STATISTIQUES FORESTIERES 2018-2019**

Financement :



# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	3
LISTE DES TABLEAUX .....	5
AVANT- PROPOS .....	8
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	9
I. INTRODUCTION .....	11
II. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	12
2.1 Processus d'élaboration du rapport :.....	12
2.2 Difficultés.....	12
2.3 Recommandations.....	12
III. PRÉSENTATION DU MEEF .....	13
IV. MISSION DU MEEF.....	13
V. CHAPITRE 1 : ORGANISATION DU SOUS-SECTEUR FORESTIER.....	14
5.1 ADMINISTRATION FORESTIÈRE .....	14
5.2 MISSION :.....	14
5.3 STRUCTURES TECHNIQUES.....	14
5.4 PROJETS ET PROGRAMMES.....	16
5.5 RESSOURCES HUMAINES DU MEEF .....	18
5.6 URGENCES ET CATASTROPHES NATURELLES .....	18
5.7 THÈME : ENSEIGNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT .....	19
5.8 Ressources financières .....	20
VI. CHAPITRE 2 : PRODUITS FORESTIERS .....	22
6.1 Couverture forestière.....	22
6.2 Plants mis en terre .....	26
6.3 Enrichissement forestier .....	27
6.4 Exploitation de bois énergie.....	27
6.5 Ressources biologiques sauvages.....	39
VII. CHAPITRE 3 : FAUNE ET AIRES PROTEGEES .....	41
7.1 Les réserves de biosphère de la Guinée.....	41
7.2 Gestion des espèces CITES .....	45
VIII. CHAPITRE 4 : CLIMATOLOGIE .....	64
8.1 Evolution de la Pluviométrie .....	64
8.2 Evolution de la Température.....	64
8.3 Evolution de l'humidité .....	66

8.4	Evolution de la vitesse du vent.....	67
8.5	Evolution de l'évaporation .....	67
IX.	CHAPITRE 5 : RECETTES FORESTIERES .....	68
9.1	Recettes recouvrées.....	68
X.	CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION DES ACQUIS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS (MEEF) 2019 .....	69
10.1	CONTEXTE.....	69
10.2	NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIVITES INSCRITES DANS LA LETTRE DE MISSION DU MEEF EXERCICE 2019.....	70
10.3	ATELIERS NATIONAUX THEMATIQUES OU DE FORMATION .....	77
10.4	PARTICIPATION AUX ATELIERS ET CONFERENCES SOUS REGIONAUX OU INTERNATIONAUX.	78
10.5	REUNIONS TECHNIQUES : .....	79
10.6	DIFFICULTES RENCONTREES : .....	80
10.7	PERSPECTIVES : .....	81
XI.	ANNEXE .....	82
	<b>EQUIPE DE FINALISATION .....</b>	<b>90</b>

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des structures centrales et déconcentrées de gestion des ressources forestières	15
Tableau 2 : Répartition des structures déconcentrées de gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ)	15
Tableau 3 : Projets et programmes (FINEX) sous tutelle au titre de l'année 2019 .....	16
Tableau 4 : Projets et programmes (BND) sous tutelle au titre de l'année 2019 en millions GNF .....	17
Tableau 5 : Répartition du personnel du secteur Environnement, Eaux et Forêts par catégorie au titre de l'année 2019 .....	18
Tableau 6 : Statistique des personnes touchées par des catastrophes naturelles .....	18
Tableau 7 : Nombre d'étudiants au public poursuivant des études supérieures axées sur les sciences agronomiques et vétérinaires selon le niveau et sexe 2017/2018 .....	19
Tableau 8 : Nombre d'étudiants au privé poursuivant des études supérieures axées sur les sciences agronomiques et vétérinaires selon le niveau et sexe 2017/2018 .....	19
Tableau 9 : effectif enseignant du public et privé des sciences agronomiques et vétérinaires à l'institut supérieur 2017/2018.....	19
Tableau 10 : Évolution des ressources financières allouées aux projets et programmes 2017 à 2019 (en millions de GNF) .....	20
Tableau 11 : Évolution des ressources financières allouées aux projets et programmes 2017 à 2019 (en millions de GNF) suite .....	21
Tableau 12 : Superficies des forêts classées / Sous gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré 2019	22
Tableau 14: Situation des superficies et nombre de plants reboisés par Préfecture en 2019 .....	23
Tableau 15: Forêts classées de l'Etat.....	24
Tableau 16 : Superficies des parcs nationaux et zones cynégétiques 2019.....	24
Tableau 17: Nombre de plants produits dans les pépinières en 2018.....	25
Tableau 18 : Nombre de plants produits dans les pépinières par le Centre Forestier de N'Zérékoré	25
Tableau 19 : Nombre de plants mis en terre au cours de l'année 2019 .....	26
Tableau 20: Nombre de plants mis en terre au cours de l'année 2018 .....	26
Tableau 21: Enrichissement/reboisement des forêts dotées de plans d'aménagement participatif au cours de l'année 2018 .....	27
Tableau 22 : Enrichissement/reboisement des forêts dotées de plans d'aménagement participatif au cours de l'année 2019 .....	27
Tableau 23 : Volume de bois de chauffe exploité .....	27
Tableau 24 : Nombre de sacs et volume de charbon de bois exploité .....	27
Tableau 25 : Produits forestiers non ligneux exploités .....	27
Tableau 26: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018	28

Tableau 27: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)	29
Tableau 28: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)	30
Tableau 29: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)	31
Tableau 30: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)	32
Tableau 31 : Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur	33
Tableau 32 : Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination	34
Tableau 33: Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination (Suite)	35
Tableau 34: Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination (Suite et fin)	36
Tableau 35 : Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination	37
Tableau 36: Production forestière en grume et sciage (en m3)	37
Tableau 37: Superficie des forêts reboisées (hectares) de la mise en œuvre de l'initiative présidentielle pour le reboisement par region administrative	38
Tableau 38: Exportations des produits forestiers en volume et en valeur	38
Tableau 39: Evolution de la production de cire et de miel par région administrative	38
Tableau 40: Evolution de la quantité (Kg) produite de cire et de miel par région administrative	38
Tableau 41: Evolution du nombre de permis de chasse delivres par region administrative	39
Tableau 42: Evolution du nombre de zones de chasse identifiees par region administrative	39
Tableau 43: Nombre d'armes recensees par categorie par region naturelle en 2016	39
Tableau 44: Evolution du nombre de fauves abattus	39
Tableau 45: Evolution du nombre de fauves abattus (suite)	40
Tableau 46: Evolution du nombre d'animaux tues par les fauves	40
Tableau 47: Evolution du nombre d'animaux tues par les fauves (suite)	40
Tableau 48: Aires protégées en 2014	41
Tableau 49: Aires protégées en 2014 (Suite)	42
Tableau 50: Zones humides/Sites RAMSAR en 2014	43
Tableau 51: Nombre d'espèces rencontrées dans les parcs géologiques en 2015	44
Tableau 52: Les différentes espèces de faune les plus fréquentes dans les massifs de Ziama, Diecké, Mont béro et Pic de Fon sous gestion du Centre Forestier Nzérékoré pour l'année 2019	44
Tableau 53: Point des délits dans la Réserve de Ziama et les Forêts classées sous gestion du Centre Forestier Nzérékoré pour l'année 2018	44
Tableau 54: Liste des espèces de faune menacées en Guinée en 2019	45

Tableau 55 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019.....	46
Tableau 56 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	47
Tableau 57 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	48
Tableau 58 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	49
Tableau 59 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	50
Tableau 60 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	51
Tableau 61: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	52
Tableau 62: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	53
Tableau 63: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	54
Tableau 64: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	55
Tableau 65: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	56
Tableau 66: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	57
Tableau 67: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	58
Tableau 68: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	59
Tableau 69: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	59
Tableau 70: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	59
Tableau 71: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	60
Tableau 72: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite) .....	61
Tableau 73: Situation des saisies d'animaux, plantes ou trophées effectués par la CITES ...	62
Tableau 74: Situation des saisies d'animaux, plantes ou trophées effectués par la CITES .....	63
Tableau 75: Evolution annuelle de la hauteur de pluie par station en mm.....	64
Tableau 76: Evolution annuelle du nombre de jours de pluie par station.....	64
Tableau 77: Evolution annuelle des températures moyennes maximales (°C).....	64
Tableau 78: Evolution annuelle des températures moyennes minimales (°C) .....	65
Tableau 79: Evolution annuelle des températures des mois les plus chauds et les moins chauds .....	65
Tableau 80: Evolution annuelle de l'humidité relative maximale dans les principales stations (en %)	66
Tableau 81: Evolution annuelle de l'humidité relative minimale dans les principales stations (en %)	66
Tableau 82: Evolution annuelle de l'humidité relative moyenne dans les principales stations (en %)	66
Tableau 83: Evolution annuelle de la vitesse moyenne du vent dans les principales stations (en m/s)	67
Tableau 84: Vitesse du vent dominant dans les principales stations (en m/s) .....	67
Tableau 85: Evolution de l'évaporation dans les principales stations en (heure) .....	67
Tableau 86: Recettes générées par les sections préfectorales et communales des eaux et forêts (millions GNF)	68
Tableau 87: Point des recettes des redevances et taxes d'exploitation par structure .....	68

# AVANT- PROPOS

Dans le but d'assurer une gestion durable des ressources forestières il est indispensable de disposer de données statistiques fiables. Ces données constituent des outils de prise de décision et d'élaboration des Politiques et Stratégies du secteur de l'Environnement.

C'est dans ce cadre que ce deuxième annuaire sur les statistiques forestières couvrant la période 2018-2019 est élaboré. Il est la synthèse des résultats d'une mission de collecte de données et informations forestières organisée par le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) et des autres structures nationales qui produisent, analysent et utilisent les informations relatives au sous-secteur.

Je suis convaincu que ce document sera d'une grande utilité pour les Institutions étatiques, la Société civile, les Collectivités, les Organismes Internationaux, les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé, les Universités et Institutions de recherche. etc.

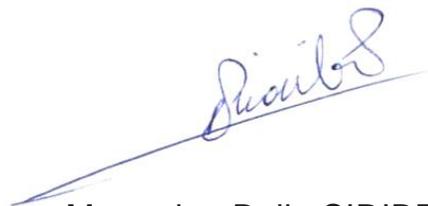
Conscient que cet annuaire est perfectible, le BSD reste ouvert à toutes les suggestions susceptibles de contribuer à l'amélioration des prochaines éditions.

C'est le lieu de remercier le personnel du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) du MEEF, le Comité de rédaction de l'annuaire ainsi que les différents acteurs (publics et privés) du sous-secteur.

Ces remerciements vont également au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour son appui technique et financier grâce auquel la production de ce document a été rendue possible.

Pour terminer mon propos, je voudrais renouveler l'engagement du BSD à promouvoir dans la durée, la production et la diffusion des informations et données statistiques fiables relatives au sous-secteur forestier en Guinée.

Le Directeur Général



Mamadou Bailo SIDIBE

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AbE</b>	Adaptation basée sur les Ecosystèmes des Communautés Vulnérables de la Région de la Haute Guinée
<b>BND</b>	Budget National de Développement
<b>BSD</b>	Bureau de Stratégie et de Développement
<b>C</b>	Contratuel
<b>CCN</b>	Corps des Conservateurs de la Nature
<b>CEGENS</b>	Centre de Gestion Environnementale des Monts Nimba et Simandou
<b>CFZ</b>	Centre Forestier de Nzérékoré
<b>CITES</b>	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'extinction
<b>COSIE</b>	Centre d'Observations, de Surveillance et Informations Environnementales
<b>COVID-19</b>	" <b>co</b> " pour " <b>corona</b> ", " <b>vi</b> " pour " <b>virus</b> " " <b>D</b> " pour " <b>disease</b> " (" <b>maladie</b> " en anglais). <b>19</b> pour l'année de son apparition : <b>2019</b> .
<b>CP</b>	Contratuel Permanent
<b>DAF</b>	Direction des Affaires Financières
<b>DNEF</b>	Direction Nationale des Eaux et Forêts
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FINEX</b>	Financement extérieur
<b>FSE</b>	Fonds de Sauvegarde pour l'Environnement
<b>INS</b>	Institut Nationale de la Statistique
<b>MEEF</b>	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
<b>OGUIB</b>	Office Guinéen du Bois

<b>OGUIPAR</b>	Office Guinéen des Parcs et Réserves
<b>PASANDAD</b>	Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNIASAN</b>	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRG</b>	Présidence de la République de Guinée
<b>REMECC-GKM</b>	Renforcement des moyens de résilience au changement climatique dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Mali
<b>SGG</b>	Sécretariat Général du Gouvernement
<b>SRAI-MFD</b>	Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

## I. INTRODUCTION

En Guinée, l'économie est fortement tributaire de la dotation abondante du pays en ressources naturelles variées. Une meilleure gestion de ces ressources peut générer d'immenses bénéfices en termes de création d'emplois et de revenus, de productions industrielles et de recettes budgétaires. Pourtant, depuis plusieurs décennies, et en dépit des efforts de promotion d'une gestion plus efficace des ressources et de protection de l'environnement, le patrimoine guinéen continue à se dégrader, victime, entre autres, de moyens financiers et organisationnels insuffisants pour contrer la dégradation de l'environnement biophysique et humain, pour permettre à la société en général et aux populations en particulier, de s'adapter à des environnements changeants et pour mettre en œuvre des stratégies de croissance verte.

Toutefois, dans le domaine forestier, les données statistiques disponibles sont à la fois anciennes et disparates. Cette situation constitue cependant un handicap pour la promotion d'une gestion rationnelle des ressources forestières du pays.

Pour combler cette lacune, l'actualisation des données forestières est nécessaire. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent travail qui est en droite ligne avec les politiques du secteur.

Au regard de ce qui précède, le BSD du MEEF a collecté, en collaboration avec les services techniques, le maximum d'informations disponibles à date.

Les résultats des travaux réalisés figurent dans les tableaux ci-après conformément au canevas fourni par l'INS.

Les informations collectées concernent :

- i) La situation des produits forestiers ligneux et non ligneux exportés/importés ;
- ii) Les superficies des périmètres forestiers classés ou non du pays ;
- iii) L'évolution des redevances et taxes forestières ;
- iv) Les infractions courantes et taxes ;
- v) La climatologie.

Une méthodologie a été définie et a permis à l'équipe de mener à bien la collecte des données et informations recueillies qui font l'objet du présent annuaire des statistiques forestières 2018-2019.

Au terme de ces travaux, des observations et constats ont été formulés.

## II. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

### 2.1 Processus d'élaboration du rapport :

Dans le but de mettre à la disposition des acteurs et intervenants du secteur forestier, des données et informations fiables, la mission de collecte pour l'élaboration de l'annuaire des statistiques forestières, a développé une démarche participative et inclusive des services techniques et institutions évoluant dans le secteur forestier.

Conformément aux objectifs de ladite mission, la démarche développée, s'est articulée sur les points ci-dessous :

- Rédaction par le BSD d'un courrier, informant les services concernés sur les objectifs et le calendrier de la mission ;
- Mise en place d'une équipe multidisciplinaire, composées des cadres et agents du Bureau de Stratégie et de Développement;
- Lecture et explication du contenu des fiches, pour permettre aux membres de l'équipe de collecte l'appropriation, la connaissance et la maîtrise du contenu de ces fiches ;
- Composition et répartition des groupes de travail par services concernés, chaque groupe de travail composé d'un chef de groupe, des agents de collecte et des personnes ressources (guides par service technique) ;
- Déploiement des groupes de travail et la collecte des données sur le terrain ;
- Centralisation, analyse, traitement et compilation des données ;
- Production et dépôt du rapport.

### 2.2 Difficultés

- L'indisponibilité par endroit de certains responsables et cadres des services concernés pour fournir les données et informations demandées à cause de la Covid-19;
- L'inexistence de certaines données demandées par l'INS ;
- Manque de détails pour certaines données et informations dans quelques services techniques.

### 2.3 Recommandations

Des commentaires et recommandations ont été formulés par certains responsables et cadres des structures touchées, relatifs à la bonne marche des prochaines collectes.

- Donner plus de temps pour la collecte des données et informations ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des agents chargés de la collecte des données ;

### **III. PRÉSENTATION DU MEEF**

Créé sur la base des missions qui lui sont conférées à travers le Code de protection et de mise en valeur de l'environnement, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts est de nos jours, au centre du développement économique et social du pays. Dès lors, la Guinée s'est engagée dans la voie d'un développement durable, basée sur une gestion rationnelle des ressources naturelles et une protection efficace de l'environnement.

Le Ministère s'intègre dans le cadre global de gestion du secteur développement rural (agriculture, pêche, élevage et environnement). Il a connu plusieurs étapes institutionnelles gouvernementales avant d'être érigé en novembre 2004, en Ministère de l'Environnement, avec la prise en compte des Eaux et Forêts.

Afin d'exercer correctement sa mission et sur la base du Décret D/2019/087/PRG/SGG, du 15 Mars 2019, le Ministère, outre le poste de Ministre, s'est doté des Structures suivantes :

- Un (1) Secrétariat Général ;
- Un (1) Cabinet du Ministre ;
- Quatre (4) Conseillers ;
- Trois (3) Directions Générales ;
- Trois (3) Directions Nationales ;
- Trois (3) organes consultatifs ;
- Treize (13) Services d'appui ;
- Cinq (5) Services rattachés ;
- Trois (3) Organismes publics ;
- Huit (16) projets financés par le FEM/PNUD et le Gouvernement Guinéen ;
- Huit (8) Directions Régionales ;
- Trente-trois (33) Directions Préfectorales ;
- Cinq (5) Directions Communales.

Ces structures sont présentées selon l'organigramme indiqué en annexe N°2

En 2019, l'effectif total du personnel du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts était de 3001 cadres et agents contractuels permanents et temporaires.

### **IV. MISSION DU MEEF**

Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a pour mission la conception, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement, des eaux et forêts et du développement durable et d'en assurer le suivi.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, l'objectif global visé par le MEEF sera d'assurer la conservation, la restauration et la gestion durables des écosystèmes de la Guinée.

Pour ce faire, la Lettre de mission N° 0044/CAB.P/SP-PM/DC du 18 Juillet 2018 a été adressée au MEEF par la Primature, dans le but d'orienter le cadre opérationnel de ses activités définies en six (06) axes stratégiques avec les objectifs suivants :

- Promouvoir la gouvernance environnementale ;
- Suivre la mise en œuvre des Conventions et Accords multilatéraux ;
- Renforcer la protection des ressources naturelles ;
- Restaurer l'environnement ;
- Améliorer le cadre de vie ;

- Participer à la préparation et à la mise en œuvre du PASANDAD.

## **V. CHAPITRE 1 : ORGANISATION DU SOUS-SECTEUR FORESTIER**

### **5.1 ADMINISTRATION FORESTIÈRE**

Le service forestier guinéen a été créé à l'époque coloniale : formé au début des années 1930 et confirmé par le décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier, promulgué par Arrêté général 1704AP du 24 juillet 1935. À l'accession du pays à l'indépendance (2 octobre 1958), on assista en 1960 à une première restructuration, qui respecta le décret précédent. La direction forestière fut en général dirigée par un Ministère responsable de l'Agriculture, mais fut aussi un Secrétariat d'État sous tutelle du Développement rural ou des Ressources naturelles.

Il existe présentement une Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), opérant sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

L'organigramme actuel de la Direction Nationale des Eaux et Forêts se retrouve au tableau 1.

### **5.2 MISSION :**

Le service forestier est chargé notamment de

- La conservation et la gestion durable du potentiel et de la biodiversité ;
- L'évaluation des ressources forestières et faunique ainsi que l'élaboration de la politique forestière, permettant leur valorisation optimale ;
- La conception et la mise en œuvre des projets et programmes de développement forestiers ;
- La mise en œuvre de la politique forestière en cohérence avec les autres politiques de l'état ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de tous projets et programmes relatifs à la chasse et au développement des ressources fauniques, à l'exploitation forestière, à la lutte contre les feux de brousse et la protection des forêts en général ;
- La contribution, à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté ;
- L'élaboration des textes législatifs et réglementaires dans son domaine de compétence et de l'application des lois et règlements en vigueur ;
- Et enfin, la mise en œuvre des accords internationaux ratifiés par la guinée et entrant dans son domaine de compétence.

### **5.3 STRUCTURES TECHNIQUES**

Les services qui concourent à l'atteinte des objectifs du secteur forestiers sont présentés dans le tableau 1 ci-après :

**Tableau 1 : Répartition des structures centrales et déconcentrées de gestion des ressources forestières**

Niveau National	Niveau Régional	Niveau Préfectoral/Communal	Niveau Sous préfectoral
<b>1. Direction Nationale des Eaux et Forêts(DNEF)</b>	Directions Régionales de l'Environnement, des Eaux et Forêts (DREEF)	Directions préfectorales/communales de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cantonnements Forestiers
Division Faune et Protection de la Nature		Sections des Eaux et Forêts	
Division Aménagement			
Division Foresterie Rurale			
Division Etudes et Planification			
Division Cartographie Thématique et Télédétection			
Jardin Botanique de Camayenne			
<b>2. Direction Générale de l'Office Guinéen du Bois (OGUIB)</b>		Antennes OGUIB	
<b>3. Office Guinéen des Parcs et Réserves</b>	Parcs Nationaux (Haut Niger, Badiar, Bafing en cours de création)		
<b>4. Autres services</b>	CFZ, CGENS, SRAI-MFD		

Source : DNEF

**Tableau 2 : Répartition des structures déconcentrées de gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ)**

Direction	Division	Site/Antenne/Poste	Postes de Surveillance
Direction Générale CFZ	Division Conservation Biodiversité	Site Réserve de Biosphère Ziama	10 Postes de Surveillance
	Division Aménagement	Antenne Diecké	8 Poste de Surveillance
	Division Relations Riveraines	Antenne Mont Béro	5 Postes de Surveillance
	Division Travaux Reboisement et Essais Sylvicoles	Antenne Pic de Fon	6 Postes de Surveillance
		Poste FC Banan	1 Poste de Surveillance
		Poste FC Yonon	3 Postes de Surveillance
		Poste FC Bonama	3 Postes de Surveillance

Source : Centre Forestier de N'Zérékoré

## 5.4 PROJETS ET PROGRAMMES

Tableau 3 : Projets et programmes (FINEX) sous tutelle au titre de l'année 2019

Liste des projets et programmes	Objectifs spécifiques	Date de démarrage	Date de fin prévue	Dotations 2018 (Millions de GNF)	Source de financement
<b>BIOGAZ</b>	Le projet vise à réduire les émissions de GES liées à la consommation d'énergie à usage domestique. Il établira un marché viable et efficace pour la commercialisation et l'utilisation généralisées de technologies à base de biogaz en Guinée par la création d'un marché de biogaz domestique, de biogaz institutionnel ainsi qu'une expertise locale en matière de fabrication et d'installation de digesteurs. Durant sa période de mise en œuvre, le projet devrait générer des bénéfices mondiaux directs de 19 000 tCO2 en réduction des émissions de GES et 161 100 tCO2 en réduction des émissions de GES sur les 20 ans de fonctionnement des biodigesteurs.	01/01/2016	31/12/2020	FEM : 2 647 706 \$ PNUD : 500 000 \$	FEM PNUD
<b>ABE</b> (Adaptation basée sur les Ecosystèmes des Communautés Vulnérables de la Région de la Haute Guinée)	Réduire la vulnérabilité aux effets pervers du CC et notamment de la variabilité du climat, aux échelles locale, nationale, régionale et mondiale; Renforcer la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du CC, notamment à la variabilité du climat aux niveaux local, national, régional et mondiale.	01/01/2018	31/12/2023	FEM : 8 000 000 \$ PNUD : 600 000 \$ BND : 150 000 \$	FEM PNUD GG
<b>PEGED</b> (Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel)	L'objectif de ce Programme est de « Renforcer les capacités nationales dans la gestion durable du capital naturel »	01/01/2018	31/12/2022	BND : 1 500 000 \$, PNUD : 5 000 000 \$	PNUD BND
<b>PMF/FEM/PNUD</b> (Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial)	L'objectif général est de développer les compétences nationales des ONG et des groupes Communautaires de base (à travers l'appui financier/conseil et la formation), afin de mieux les orienter et de renforcer leur capacité d'action dans la résolution des problèmes environnementaux locaux.	01/01/2019	31/12/2023	PNUD/FEM : 430.000 \$	PNUD BND

Source: BSD / MEEF

**Tableau 4 : Projets et programmes (BND) sous tutelle au titre de l'année 2019 en millions GNF**

N°	Source	2019	
		Budget alloué	42 483,8
		Montant réellement décaissé	32 511,1
1.	AbE (Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée)	Budget alloué	2 290,8
		Montant décaissé par PTBA	2 246,1
2.	Projet de mise en œuvre de la convention de Stockholm	Budget alloué	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	0
3.	PCB I (Projet Régional Polychlorobiphény) 2ème phase	Budget alloué	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	0
4.	Projet de mise en place de la ceinture Nord de la Guinée	Budget alloué	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	2 000,0
5.	Projet de reboisement de 2500 ha de teck/Acacia et Appui à la réduction de la pauvreté en Basse Guinée	Budget alloué	3 500,0
		Montant décaissé par PTBA	2 350,0
6.	Projet d'Aménagement durable et de reboisement dans le bassin versant de la Samou, Préfecture de Kindia	Budget alloué	3 000,0
		Montant décaissé par PTBA	2 602,0
7.	Projet de gestion intégrée et valorisation des ressources de la biodiversité de la forêt classée de Nyalama	Budget alloué	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	250,0
8.	Aménagement et gestion intégrée des zones de mangrove (Dubréka - Boffa)	Budget alloué	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	0,0
9.	Projet de valorisation des produits forestiers non ligneux	Budget alloué	1 500,0
		Montant décaissé par PTBA	1 500,0
10.	Initiative présidentielle pour la campagne nationale 2019 de reboisement	Budget alloué	17 000,0
		Montant décaissé par PTBA	17 000,0
11.	Projet de développement marché biogaz en Guinée	Budget alloué	5 193,0
		Montant décaissé par PTBA	4 563,0

Source: BSD / MEEF

## 5.5 RESSOURCES HUMAINES DU MEEF

Tableau 5 : Répartition du personnel du secteur Environnement, Eaux et Forêts par catégorie au titre de l'année 2019

Service	Hiérarchie	Effectifs
SERVICES CENTRAUX	A1	1 234
	A2	646
	A3	10
	B1	231
	B2	49
	C	203
	CP	9
<b>TOTAL 1</b>		<b>2 382</b>
SERVICES DECONCENTRES CONAKRY	A1	68
	A2	51
	B1	17
	B2	6
	C	47
<b>TOTAL 2</b>		<b>189</b>
SERVICES, DECONCENTRES, INTERIEURS	A1	85
	A2	207
	B1	70
	B2	31
	C	1 646
	CP	2
<b>TOTAL 3</b>		<b>2 041</b>
<b>TOTAL MINISTERE</b>		<b>4 612</b>

Source: DRH

## 5.6 URGENCES ET CATASTROPHES NATURELLES

Tableau 6 : Statistique des personnes touchées par des catastrophes naturelles

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Personnes touchées par des Inondations	15176	1812	-	-	58817	11293
Personnes touchées par des Incendies	4431	1347	1774	-	23494	7448
Personnes touchées par des vents violents	939	-	-	-	11249	3813
Personnes touchées par des éboulements	-	-	-	-	-	38 (morts)
Personnes touchées par des chavirements ou naufrages	-	07	05	24	11	-
Personnes touchées par foudroyage	-	-	-	-	-	15

Source: CNGCUE

## 5.7 THÈME : ENSEIGNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

**Tableau 7 : Nombre d'étudiants au public poursuivant des études supérieures axées sur les sciences agronomiques et vétérinaires selon le niveau et sexe 2017/2018**

Sexe	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Licence 4	Master 1	Master 2	Doctorat
Garçons	586	1 243	487	286	123	38	161
Filles	116	328	86	70	24	8	32
<b>Total</b>	<b>702</b>	<b>1 571</b>	<b>573</b>	<b>356</b>	<b>147</b>	<b>46</b>	<b>193</b>

Source : BSD de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

**Tableau 8 : Nombre d'étudiants au privé poursuivant des études supérieures axées sur les sciences agronomiques et vétérinaires selon le niveau et sexe 2017/2018**

Sexe	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Licence 4	Master 1	Master 2	Doctorat
Garçons	14	47	50	69	-	-	-
Filles	8	27	17	35	-	-	-
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>74</b>	<b>67</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : BSD de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

**Tableau 9 : effectif enseignant du public et privé des sciences agronomiques et vétérinaires à l'institut supérieur 2017/2018**

Région	Statut	Hommes	Femmes
Boké	Public	-	-
	Privé	5	-
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
Conakry	Public	5	-
	Privé	-	-
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
Faranah	Public	74	4
	Privé	-	-
	<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>4</b>
Kankan	Public	5	-
	Privé	-	-
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
Kindia	Public	-	-
	Privé	-	-
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Labé	Public	1	-
	Privé	-	-
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Mamou	Public	42	7
	Privé	-	-
	<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>7</b>
N'Zérékoré	Public	6	1
	Privé	17	-
	<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1</b>
<b>Guinée</b>	Public	133	12
	Privé	22	-
	<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>12</b>

Source : BSD de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

## 5.8 Ressources financières

### Budget global du sous-secteur

Tableau 10 : Évolution des ressources financières allouées aux projets et programmes 2017 à 2019 (en millions de GNF)

No	Source		2017	2018	2019
	Budget du Ministère	Budget alloué	10 837,6	26 686, 3	42 483, 8
		Montant réellement décaissé	6 818, 02	16 143, 3	32 511, 1
1	<b>REMECC – GKM</b> (Renforcement des moyens de résilience au changement climatique dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Mali)	Budget alloué	3 000,0	3 523,0	0,0
		Montant décaissé par PTBA	1 750,0	490,0	0,0
2	<b>AbE</b> (Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée)	Budget alloué			2 290,8
		Montant décaissé par PTBA			2 246,1
3	Projet de mise en œuvre de la convention de Stockholm	Budget alloué	900,0	3 000,0	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	0,0	0,0	0,0
4	<b>PCB I</b> (Projet Régional Polychlorobiphény) 2ème phase	Budget alloué	1 500,0	1 850,0	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA			
5	Projet de mise en place de la ceinture Nord de la Guinée	Budget alloué	-	2 000,0	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA		2 000,0	2 000,0
6	Projet de reboisement de 2500 ha de teck/Acacia et Appui à la réduction de la pauvreté en Basse Guinée	Budget alloué			3 500,0
		Montant décaissé par PTBA			2 350,0
7	Projet d'Appui à l'Aménagement et la Gestion durable des forêts classées de Ziama, Diécké et Mont Bero en Guinée Forestière	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			
8	Projet d'Aménagement durable et de reboisement dans le bassin versant de la Samou, Préfecture de Kindia	Budget alloué			3 000,0
		Montant décaissé par PTBA			2 602,0
9	<b>BCH</b> (Projet de renforcement du centre d'échange d'informations sur la biosécurité) et finalisation des documents de biosécurité	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			
10	Projet de gestion intégrée et valorisation des ressources de la biodiversité de la forêt classée de Nyalama	Budget alloué		2 000,0	2 000,0
		Montant décaissé par PTBA	0,0	268,0	250,0
11	Projet d'appui à la conservation de la biodiversité des Monts Nimba et Simandou	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			
12	Projet de mise en œuvre de la convention de Montréal - Ozone Guinée	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			
13	Projet de reboisement et restauration du couvert végétal des zones dégradées des têtes de sources et berges des cours d'eaux en Haute Guinée	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			

Source: BSD / MEEF

**Tableau 11 : Évolution des ressources financières allouées aux projets et programmes 2017 à 2019 (en millions de GNF) suite**

No	Source		2017	2018	2019
	Budget du Ministère	Budget alloué	10 837, 6	26 686,3	42 483,8
		Montant réellement décaissé	6 818,02	16 143,3	32 511,08
14	Aménagement et gestion intégrée des zones de mangrove (Dubréka - Boffa)	Budget alloué		1 500, 0	2 000, 0
		Montant décaissé par PTBA		572, 0	
15	Défense et restauration de l'écosystème dans les zones minières	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			
16	Projet d'Appui à la Promotion de l'Entreprenarial social à travers la production locale d'équipements solaires dans les préfectures environnantes de Conakry (Boffa, Dubréka, Boké, Fria, Coyah et Forécariah)	Budget alloué			
		Montant décaissé par PTBA			
17	Projet de valorisation des produits forestiers non ligneux	Budget alloué		2 000, 0	1 500, 0
		Montant décaissé par PTBA		2 000, 0	1 500, 0
18	Initiative présidentielle pour la campagne nationale 2019 de reboisement	Budget alloué	0	0	17000,0
		Montant décaissé par PTBA	0	0	17000,0
19	Projet de développement marché biogaz en Guinée	Budget alloué	5 437,6	10 813, 3	5 193, 0
		Montant décaissé par PTBA	5 068, 02	10 813, 3	4 563, 0

Source: BSD / MEEF

## VI. CHAPITRE 2 : PRODUITS FORESTIERS

### 6.1 Couverture forestière

#### 6.1.1 Superficie des forêts classées

**Tableau 12 : Superficies des forêts classées / Sous gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré 2019**

Nom de la forêt classée	Préfectures/ Communes couvertes	Dotée de plan d'aménagement	Superficie totale (ha)
Réserve de Biosphère de Ziama	Macenta	PAG approuvé en nov 2019	119 0190
Forêt classée de Diecké	N'Zérékoré et Yomou	PA de 1995 non révisé	59 100
Forêt classée du Mont Béro	N'Zérékoré, Beyla et Lola	PA de 2000 non révisé	26 800
Forêt classée du Pic de Fon	Beyla et Macenta	PA révisé en août 2018	25 600
Forêt classée des Monts Yonon	N'Zérékoré	Non	7 293
Forêt classée de Banan	Yomou	Non	1 200
Forêt Protégée de Bonama	Lola	Non	7 576
PAG = Plan d'Aménagement et de Gestion			
PA = Plan d'Aménagement			

Source : Centre Forestier de N'Zérékoré

**Tableau 13: Forêts classées de l'Etat 2019**

N°	Nom de la forêt classé	Communes Couvertes	Dotées de plan d'aménagement	Superficie Totale (Ha)
1	Bien du patrimoine Mondial	Commune Rurale de N'Zoo	Non	12.540 ha
2	Collines boisées aux chimpanzés	Commune Rurale de Bossou	Non	320 ha
3	Forêt classée de Déré	Communes Rurales de N'Zoo et de Tounkarata	Non	8.920 ha
Total				21.780 ha

Source : CEGENS

**Tableau 14: Situation des superficies et nombre de plants reboisés par Préfecture en 2019**

N°	Préfectures	Superficies reboisées (Ha)	Nombre de plants
1	N'Zérékoré	86,14	115 350
2	Lola	50	125 000
3	Yomou	47	117 500
4	Guéckédou	42	105 000
5	Beyla	52,7	131 750
6	Macenta	62,5	156 250
7	Kankan	39,6	99 000
8	Mandiana	38	95 000
9	Kérouané	35	87 500
10	Siguiri	60	150 000
11	Kouroussa	58	145 000
12	Faranah	46	115 000
13	Dabola	50	125 000
14	Dinguiraye	47	127 500
15	Kiissidougou	132,03	330 075
16	Mamou	71,19	177 975
17	Pita	25	62 500
18	Dalaba	72,99	162 475
19	Labé	38,5	96 250
20	Lélouma	20	50 000
21	Koubia	18,5	46 250
22	Tougué	22	55 000
23	Mali	16	40 000
24	Kindia	49	122 500
25	Téléélé	44,75	111 875
26	Forécariah	23	57 500
27	Dubrêka	50	125 000
28	Coyah	45	112 500
29	Boké	63	70 000
30	Boffa	42	40 000
31	Fria	37	92 500
32	Gaoual	37	92 500
33	Koundara	20	50 000

Sources : DNFF

**Tableau 15: Forêts classées de l'Etat**

N°	Noms des forêts classées	Superficie (ha)	Préfecture	Date de classement	Plan d'aménagement
1	Forêt de Saré	285	Mamou (CU)	10/09/1936	Non
2	Forêt de Bantaravel	675	Mamou	23/11/1936	Non
3	Forêt de Fello Diouma	418	Mamou	17/05/1933	Non
4	Forêt de Quéwel	600	Mamou(CU)	21/08/1936	Non
5	Forêt de Fitakouma	95	Mamou(CU)	10/09/1942	Non
6	Forêt de Diogorè	1 000	Mamou(Saramoussaya)	12/07/1943	Non
7	Forêt de Satiba	400	Mamou (Dounet)	06/06/1944	Non
8	Forêt de Koumy	730	Mamou(CU)	06/06/1944	Non
9	Forêt de Kambia	520	Mamou (Dounet)	06/06/1944	Non
10	Forêt de Bellel	1 350	Mamou (Timbo)	05/06/1944	Non
11	Forêt du Mont Gouba	950	Mamou (Kégneko)	13/10/1945	Non
12	Forêt de Beauvois	2 400	Mamou (Kégnéko)	13/10/1945	Non
13	Forêt de Soyah	8 400	Mamou (Soyah)	10/11/1945	Non
14	Forêt de Kounkouré Fetto	1 200	Mamou (Konkouré)	20/04/1945	Non
15	Forêt de Pencely	13 000	Mamou (Ouré Kaba)	16/11/1945	Non
16	Forêt de Dar-es-Salam	17 474	Mamou (Téguéréla)	18/12/1945	Non
17	Forêt de Bagata	2 000	Mamou (Saramoussaya)	16/03/1942	Non
18	Forêt de N'Guérouwal	3300	Mamou(Saramoussaya)	30/12/1942	Non
19	Périmètre Reboisement	10	Mamou (CU)	17/03/1942	
20	Bafing	1093	Mamou (Tolo)	21/08/1936	

Source : Ministère délégué à l'environnement aux eaux et forêts/Direction nationale des eaux effluents/ Division aménagement des forêts

### 6.1.2 Superficie des Parcs Nationaux et zones cynégétiques

**Tableau 16 : Superficies des parcs nationaux et zones cynégétiques 2019**

Parcs /Zone cynégétiques	Superficie en ha
<b>Parc National du Haut Niger</b>	
Zone d'intérêt cynégétique ; Forêt classée de Amana en 1952	19 800
Zone d'intérêt cynégétique ; Forêt classée de Tamba en 1945	15 000

Source : OGUIPAR

### 6.1.3 Reboisement et enrichissement forestier

Tableau 17: Nombre de plants produits dans les pépinières en 2018

Espèces	Péfecture/commune	2018
Gm, Cedrela, TI, TS, Teck, Hannoa	N'Zérékoré	10 000
Gm,	Kindia	61 500
	Siguiri	31 443
Gm, TS, Mo	Guéckédou	28 078
	Labé	50 000
Teck, Ts, Am	Macenta	25 176
	Forécariah	17 500
Gm, Am	Kaloum	2 500
	Dalaba	nd
Gm, Af a, Acacia, Pinus, Deutarium, Carapa	Mamou	69 931
	Fria	4 440
Af a, Khaya, Teck, Gm	Beyla	9 600
cedrela Ts, Ti, Gm, Teck	Lola	11 078
Niango, Ts, Ti, Khaya	Yomou	nd
Gm, Teck, Am, Carapa, Moringa, Anacardium	Kissidougou	nd
Gm, Teck,	Boké	30 000
Gm	Télémilé	65 000
Gm	Boffa	40 000
Teck et Gm	Gaoual	31
Am, Moringa, Teck	Dinguiraye	5 000
Gm, Moringa, Am	Dubrêka	16 944
	Dabola	nd
Eulicaptus, Neem, Gm, mangium	Koundara	nd
Teck, Gm	Kérouané	3 472
Mangium, Teck	Mali	2 000
Gmelina	Koubia	3 750
Gm, Acajou, mangium	Tougué	1 500
Teck	Pita	5 555
Tech, Gm	Lelouma	nd
Gm	Coyah	nd
Gm Anacarde, Mangium	Faranah	8736
	Mandiana	nd
Gm, Teck	Kouroussa	11 110
	Kankan	7770
Gm, Teck, Anacardier, Manguier	Ratoma	nd
	Matoto	nd

Source : DNEF

Tableau 18 : Nombre de plants produits dans les pépinières par le Centre Forestier de N'Zérékoré

Département/ Service/lieu	2018	2019
Forêt classée du Pic de Fon	Néant	21 972

Source : Centre Forestier de N'Zérékoré

## 6.2 Plants mis en terre

**Tableau 19 : Nombre de plants mis en terre au cours de l'année 2019**

Département/ Communes/Service/lieu	Plants mis en terre		
	Nombre de plants	Superficie (ha)	Ecartement /Mètre linéaire (m)
Forêt classée du Pic de Fon	21 972	59,75	7ha (9x9 Tieghemela), 18ha (5x5 TiTs) 34,75ha (5x5 Carapa)

Source : Centre Forestier de N'Zérékoré

**Tableau 20: Nombre de plants mis en terre au cours de l'année 2018**

Département/ communes	Plants mis en terre		
	Nom de plants	Superficie (ha)	Nombre
Forécariah	Ga, tg, am	85,6	12 500
Matoto	Ga, tg	3	7 500
Siguiri	Ga, tg	5	12 500
Ratoma	Ga	13	
Dinguiraye	Tg	6	15 157
Lola		8,65	
Dabola		2	2222
Kindia	Ga, tg, ao	90,74	102 865
Guekedou		9	12 500
Macenta		30	26 456
Kankan		7,6	
Kissidougou		59,6	
Boffa	Ga	36,5	40 551,5
Coyah		5	
Dalaba		6	
Fria		nd	
Beyla		11	
Telimélé		nd	
N'Zérékoré		11,5	
Dubréka		5	
Yomou		14	
Labé	Tg, gm, am	20,03	21 000
Lelouma	Tg	7,25	1 350
Matam		nd	
Boké	Gm, am, tg	54	
Pita	Tg, gm, mr	18,55	
Guéckédou	Teck	2	12 777
Kissidougou	Teck	2	22 500
Yomou	Gm	2	20 800
Beyla	Gm	2	16 250
Lola	A.m	2	50

Source : DNEF

## 6.3 Enrichissement forestier

**Tableau 21: Enrichissement/reboisement des forêts dotées de plans d'aménagement participatif au cours de l'année 2018**

Massifs/Forêts dotées PAP	Communes couvertes	Superficie (ha)	Superficie enrichie (ha)
Koumba touminé	Gaoual	36 000	3
Balaye saroumba	Dabola	24 520	6
Sincery - oursa	Dabola	14 000	4
Soutouyanto	Kindia	11 000	-
Nialama	Lelouma	10 000	5

Source : Direction Nationale des eaux et forêts (DNEF)

**Tableau 22 : Enrichissement/reboisement des forêts dotées de plans d'aménagement participatif au cours de l'année 2019**

Massifs/Forêts dotées PAP	Communes couvertes	Superficie enrichie (ha)
Forêt classée du Pic de Fon	CR Kouankan dans Macenta	59,75

Source : Centre Forestier de N'Zérékoré

## 6.4 Exploitation de bois énergie

### 6.4.1 Bois de chauffe

**Tableau 23 : Volume de bois de chauffe exploité**

Structures/IF	Volume (stère)	
	2018	2019
Bois de feu chauffe	0	23613

Source : Section Bois-énergie/Direction Nationale des eaux et forêts (DNEF)

### 6.4.2 Charbon de bois

**Tableau 24 : Nombre de sacs et volume de charbon de bois exploité**

Départements/Structure	Nombre de sacs (50 Kg)		Volume (Tonne Métrique)	
	2018	2019	2018	2019
Charbon de bois	0	701 015	7 3120,6	17 525,4

Source : Section Bois-énergie/ Direction Nationale des eaux et forêts (DNEF)

### 6.4.3 Exploitation des produits non ligneux

**Tableau 25 : Produits forestiers non ligneux exploités**

Régions	Types de produits	Produits forestiers non ligneux	
		2018	2019
Kindia et Boké	Perche	0	80657 pièces
	Rotin	0	56 pièces
	Vin de palme	0	8020 litres

Source : Direction Nationale des eaux et forêts (DNEF)

#### 6.4.4 Volume par exportateur

Tableau 26: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018

Destination	Essence	Nature	Quantités	Dimensions			Volume m <sup>3</sup>	
				L	l	e		
CONAKRY	ACAJOU	CHEVRON	1 059	5	0,1	0,1	52,95	
			225	5	0,08	0,08	7,2	
	AIELLE		2 187	5	0,08	0,08	69,98	
			143	5	0,08	0,08	4,58	
	DABEMA		2 844	5	0,8	0,0008	9,1	
			1 574	4	0,08	0,08	40,29	
			846	5	0,08	0,08	27,07	
			1 094	5	0,08	0,08	35,01	
			178	5	0,08	0,08	5,7	
	DIVERS		1 259	5	0,08	0,08	40,29	
			260	5	0,08	0,08	8,32	
			58	5	0,08	0,08	1,86	
	FRAMIRE		CONTRE PLAQUE	4 591	2,44	1,22	0,006	82
				2 612	2,44	1,22	0,018	139,96
	4 982	2,44		1,22	0,006	88,98		
	1 567	2,44		1,22	0,009	41,98		
	172	2,44		1,22	0,016	8,19		
	4 982	2,44		1,22	0,006	88,98		
	1567	2,44		1,22	0,009	41,98		
	172	2,44		1,22	0,016	8,19		
	4 591	2,44		1,22	0,006	82		
	4591	2,44		1,22	0,006	82		
	74	2,44		1,22	0,018	3,97		
	145	2,44		1,22	0,012	5,18		
	335	2,44		1,22	0,015	14,96		
	13 063	2,44		1,22	0,0036	139,99		
	4 591	2,44		1,22	0,006	82		
	5 374	2,44		1,22	0,007	111,98		
	2463	2,44		1,22	0,009	65,99		
	171	2,44		1,22	0,015	7,64		
	263	2,44		1,22	0,012	9,39		
	164	2,44		1,22	0,018	8,79		
7 651	2,44	1,22	0,0036	81,99				
3 023	2,44	1,22	0,006	53,99				

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 27: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)**

Destination	Essence	Nature	Quantités	Dimensions			Volume m3	
				L	l	e		
CONAKRY	ACAJOU	CHEVRON	1 059	5	0,1	0,1	52,95	
			225	5	0,08	0,08	7,2	
	AIELLE		2 187	5	0,08	0,08	69,98	
			143	5	0,08	0,08	4,58	
	DABEMA		2 844	5	0,8	0,0008	9,1	
			1 574	4	0,08	0,08	40,29	
			846	5	0,08	0,08	27,07	
			1 094	5	0,08	0,08	35,01	
	DIVERS		178	5	0,08	0,08	5,7	
			1 259	5	0,08	0,08	40,29	
			260	5	0,08	0,08	8,32	
	FRAMIRE		58	5	0,08	0,08	1,86	
	ACAJOU		CONTRE PLAQUE	4 591	2,44	1,22	0,006	82
				2 612	2,44	1,22	0,018	139,96
				4 982	2,44	1,22	0,006	88,98
				1 567	2,44	1,22	0,009	41,98
		172		2,44	1,22	0,016	8,19	
		4 982		2,44	1,22	0,006	88,98	
		1 567		2,44	1,22	0,009	41,98	
		172		2,44	1,22	0,016	8,19	
		4 591		2,44	1,22	0,006	82	
		4 591		2,44	1,22	0,006	82	
		74		2,44	1,22	0,018	3,97	
		145		2,44	1,22	0,012	5,18	
		335		2,44	1,22	0,015	14,96	
		13 063		2,44	1,22	0,0036	139,99	
		4 591		2,44	1,22	0,006	82	
		5 374		2,44	1,22	0,007	111,98	
		2 463		2,44	1,22	0,009	65,99	
		171		2,44	1,22	0,015	7,64	
		263		2,44	1,22	0,012	9,39	
		164		2,44	1,22	0,018	8,79	
7 651	2,44	1,22	0,0036	81,99				
3 023	2,44	1,22	0,006	53,99				
246	2,44	1,22	0,012	8,79				
153	2,44	1,22	0,018	8,2				

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 28: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)**

Destination	Essence	Nature	Quantité	Dimensions			volume m <sup>3</sup>	
				L	l	e		
CONAKRY	AKO	CONTRE PLAQUE	13 250	2,44	1,22	0,0036	141,99	
			375	2,44	1,22	0,012	13,4	
			2 687	2,44	1,22	0,007	55,99	
			274	2,44	1,22	0,012	9,79	
			349	2,44	1,22	0,015	15,58	
			4 591	2,44	1,22	0,006	82	
			7 651	2,44	1,22	0,0036	81,99	
	DIVERS		765	2,44	1,22	0,0036	8,2	
			765	2,44	1,22	0,0036	8,2	
			895	2,44	1,22	0,0036	9,59	
			55	2,44	1,22	0,006	0,98	
			275	2,44	1,22	0,007	5,73	
			291	2,44	1,22	0,009	7,8	
			431	2,44	1,22	0,012	15,4	
			111	2,44	1,22	0,015	4,96	
			160	2,44	1,22	0,018	8,57	
			FRAKE	9 182	2,44	1,22	0,006	164
				4 591	2,44	1,22	0,006	82
				1 940	2,44	1,22	0,009	51,97
			FROMAGER	186	2,44	1,22	0	1,99
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0	81,99	
	4 479			2,44	1,22	0,01	120	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	4 591			2,44	1,22	0,006	82	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	15 302			2,44	1,22	0,0036	163,98	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	7 651			2,44	1,22	0,0036	81,99	
	2 388			2,44	1,22	0,009	63,98	
	130			2,44	1,22	0,018	6,97	
	7 465			2,44	1,22	0,0036	80	
	7 465			2,44	1,22	0,0036	80	
	9 331			2,44	1,22	0,0036	100	
	4 479			2,44	1,22	0,006	80	
	229			2,44	1,22	0,012	8,18	
	7 465			2,44	1,22	0,0036	80	
	7 465			2,44	1,22	0,0036	80	
	9 331		2,44	1,22	0,0036	100		
	4 479		2,44	1,22	0,006	80		
	229		2,44	1,22	0,012	8,18		
7 651	2,44	1,22	0,0036	81,99				
15 302	2,44	1,22	0,0036	163,98				

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 29: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)**

Destination	Essence	Nature	Quantités	Dimensions			Volume m <sup>3</sup>
				L	l	e	
CONAKRY	FROMAGER	CONTRE PLAQUE	7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			9182	2,44	1,22	0,006	164
			1567	2,44	1,22	0,009	41,98
			8771	2,44	1,22	0,0036	93,99
			4591	2,44	1,22	0,006	82
			4591	2,44	1,22	0,006	82
			3157	2,44	1,22	0,006	56,39
			1567	2,44	1,22	0,009	41,98
			126	2,44	1,22	0,018	6,75
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			15302	2,44	1,22	0,0036	163,98
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			6158	2,44	1,22	0,006	109,99
			212	2,44	1,22	0,012	7,57
			160	2,44	1,22	0,018	8,57
			9331	2,44	1,22	0,0036	100
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			7651	2,44	1,22	0,0036	81,99
			4591	2,44	1,22	0,006	82
			4591	2,44	1,22	0,006	82
			4591	2,44	1,22	0,006	82
			7294	2,44	1,22	0,006	130,28
	67		2,44	1,22	0,015	2,99	
	7651		2,44	1,22	0,0036	81,99	
	4591		2,44	1,22	0,006	82	
	1940		2,44	1,22	0,009	51,97	
	277		2,44	1,22	0,016	13,19	
ILOMBA			425	2,44	1,22	0,02	18,98
			37	2,44	1,22	0,02	1,98
			1679	2,44	1,22	0,006	29,99
			300	2,44	1,22	0,015	13,4

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 30: Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur en 2018 (Suite)**

Destination	Essence	Nature	Quantités	Dimensions			Volume m3			
				L	l	e				
CONAKRY	DIVERS	CONTRE PLAQUE	765	2,44	1,22	0,0036	8,2			
			765	2,44	1,22	0,0036	8,2			
			1045	2,44	1,22	0,0036	11,2			
			13	2,44	1,22	0,006	0,23			
			393	2,44	1,22	0,007	8,19			
			393	2,44	1,22	0,007	8,19			
			297	2,44	1,22	0,007	6,19			
			306	2,44	1,22	0,009	8,2			
			217	2,44	1,22	0,018	11,63			
			6923	2,44	1,22	0,0036	74,19			
			3387	2,44	1,22	0,006	60,49			
			179	2,44	1,22	0,009	4,8			
			218	2,44	1,22	0,12	77,87			
			89	2,44	1,22	0,15	39,74			
			907	4	0,25	0,025	22,68			
			20	4	0,25	0,025	0,5			
			29	5	0,8	0,08	9,28			
			129	5	0,8	0,08	41,28			
		FROMAGER		3766	2,54	1,27	0,008	97,19		
				3766	2,54	1,27	0,008	97,19		
				563	2,54	1,27	0,008	14,53		
				453	2,54	1,24	0,065	92,74		
				188	2,54	1,27	0,08	48,52		
				188	2,54	1,27	0,08	48,52		
				ILOMBA	374	2,54	1,27	0,008	9,65	
				ACAJOU	1221	4	0,3	0,025	36,63	
				AIELLE	1960	4	0,25	0,025	49	
				AMAZA	76	4	0,3	0,027	2,46	
				AMAZAKOUE	128	4	0,25	0,025	3,2	
				DIFOU	938	4	0,25	0,025	23,45	
				DIVERS		441	4	0,25	0,025	11,03
						1490	4	0,25	0,025	37,25
						318	4	0,25	0,025	7,95
				FRAMIRE	PLACAGE	756	4	0,3	0,027	24,49
						755	4	0,3	0,027	24,46
						608	4	0,25	0,025	15,2
		ILOMBA	540	4	0,3	0,025	16,2			
		IROKO	760	4	0,3	0,027	24,62			
		LINGUE		4367	4	0,3	0,025	131,01		
				1052	4	0,3	0,027	34,08		
				1052	4	0,3	0,027	34,08		
				1235	4	0,3	0,027	40,01		
				355	4	0,25	0,025	8,88		
				467	4	0,25	0,025	11,68		
		SAMBA		95	4	0,3	0,027	3,08		
				95	4	0,3	0,027	3,08		
		TALY		277	4	0,3	0,027	8,97		
		YATANGA		285	4	0,3	0,027	9,23		
				285	4	0,3	0,027	9,23		
				1293	4	0,3	0,027	41,89		
				568	4	0,3	0,027	18,4		

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 31 : Volume des exportations des produits ligneux par catégorie et par exportateur**

Exportation /Entreprises	P.lattés	P. déroulés	Contreplaqués	Frises	Palettes	Total 2018 (m3)	Total 2019 (m3)
Foret- forte	11274,4	870,87	4382,4	1643,241	-	-	18170,911
Foret-forte	3608,8	1093,20	3566	524,9	-	8792,9	-

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

## 6.4.5 Pays de destination

Tableau 32 : Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination

Désignation	Essences	nature	Quantités	Dimensions			Volume m3
				L	l	e	
CHINE	DABEMA	FRISE	86 150	0,94	0,13	0,019	200,0
			86 150	0,94	0,13	0,019	200,0
	AKATIO	P LATTE	7 135	2,44	1,22	0,019	403,5
			6 994	2,44	1,22	0,019	395,6
			7 160	2,44	1,22	0,019	405,0
			7 135	2,44	1,22	0,019	403,5
	DABEMA	FRISE	86 150	0,94	0,13	0,019	200,0
			6 996	2,44	1,22	0,019	395,7
			6 996	2,44	1,22	0,019	395,7
			7 035	2,44	1,22	0,019	397,9
			7 035	2,44	1,22	0,019	397,9
			6 996	2,44	1,22	0,019	395,7
			6 996	2,44	1,22	0,019	395,7
			6 994	2,44	1,22	0,019	395,6
			7 136	2,44	1,22	0,019	403,6
			6 990	2,44	1,22	0,019	395,3
	FROMAGER	CONTRE LAQUE	14 880	2,44	1,22	0,0036	159,5
	DABEMA	FRISE	86 150	0,94	0,13	0,019	200,0
			247 374	0,94	0,13	0,019	574,4
			86 150	0,94	0,13	0,019	200,0
AKATIO P	P LATTE	2 768	2,44	1,22	0,019	156,6	
CONAKRY	DIVERS	CONTRE PLAQUE	15 624	2,44	1,22	0,0036	167,4
	FROMAGER	PLACAGE	2 100	2,54	1,27	0,008	54,2
	DIVERS	CONTRE PLAQUE	2 688	2,44	1,22	0,007	56,0
	AKATTO	PLATE	8 745	2,44	1,22	0,019	494,6
	DIVERS	CONTRE PLAQUE	2 688	2,44	1,22	0,007	56,0
	ILOMBA	PLACAGE	16 800	2,54	1,27	0,008	433,5
COTE IVOIR	FROMAGER	CONTRE LAQUE	14 880	2,44	1,22	0,0036	159,5
			14 880	2,44	1,22	0,0036	159,5
Espagne	FROMAGER	PLACAGE	14 700	2,54	1,27	0,0008	37,9
	ILOMBA		29 400	2,54	1,27	0,0008	75,9
	FROMAGER		4 200	2,54	0,64	0,0008	5,5
	ILOMBA		8 000	2,54	0,64	0,0008	10,4
	FROMAGER		6 300	2,54	0,44	0,0008	5,6
	ILOMBA		12 600	2,54	0,44	0,0008	11,3
	ILOMBA		14 700	2,54	1,27	0,0008	37,9
	FROMAGER		4 200	2,54	0,64	0,0008	5,5
	FROMAGER		37 800	2,54	1,27	0,0008	97,5
	ILOMBA		6 300	2,54	0,44	0,0008	5,6
	FROMAGER	37 800	2,54	1,27	0,0008	97,5	
	ILOMBA	25 200	2,54	1,27	0,00064	52,0	
	AKOTIO	P LATTE	4 228	2,5	1,22	0,004	51,6
	2 744		2,5	1,22	0,006	50,2	
	ILOMBA	PLACAGE	12 600	2,54	1,27	0,008	325,2
	FROMAGER		37 800	2,54	1,27	0,0008	97,5
	FROMAGER		4 200	2,54	1,27	0,008	108,4
	ILOMBA		6 300	2,54	0,44	0,008	56,3
Irlande	ACAJOU	FRISE	700	2,2	1	0,022	33,9
			845	1,1	1	0,022	20,4
	yattan	TALI	70	3	0,06	0,06	0,8
	iroko		80	1,1	0,06	0,061	0,3
	DIFOU		168	2,1	1,6	0,038	21,5
	DIFOU		1 000	0,9	0,075	0,025	1,7
	DIFOU		1 784	0,05	0,075	0,025	0,2
	DIFOU		64	1,2	0,075	0,05	0,3
	DIFOU		2	2	0,3	0,035	0,0
	DIFOU		DIFOU	2	2	0,3	0,035

**Tableau 33: Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination (Suite)**

DESIGNATION	ESSENCES	NATURE	QUANTITES	DIMENSIONS			VOLUME m3
				L	l	e	
LIBERIA	FROMAGER	CONTRE LAQUE	1 860	2,44	1,22	0,0036	19,9
	AKO		375	2,44	1,22	0,01	10,0
	ACAJOU		560	2,44	1,22	0,01	20,0
			657	2,44	1,22	0,02	29,3
	FROMAGER		3 360	2,44	1,22	0,01	60,0
	450		2,44	1,22	0,02	20,1	
MALI	FROMAGER		6 138	2,44	1,22	0,00	65,8
	FRAKE		930	2,44	1,22	0,00	10,0
	FROMAGER		1 120	2,44	1,22	0,01	20,0
			3 136	2,44	1,22	0,01	56,0
	AKO		1 232	2,44	1,22	0,00	13,2
	FROMAGER		3 075	2,44	1,22	0,01	82,4
			495	2,44	1,22	0,02	22,1
	ACAJOU		900	2,44	1,22	0,01	24,1
	FROMAGER		1 395	2,44	1,22	0,02	62,3
	AKO		750	2,44	1,22	0,01	20,1
	FROMAGER		5 952	2,44	1,22	0,00	63,8
	BANKELISE		375	2,44	1,22	0,02	20,1
	AKO		3 720	2,44	1,22	0,00	39,9
	FRAKE		1 344	2,44	1,22	0,01	24,0
	ACAJOU	11 532	2,44	1,22	0,00	123,6	
	ACAJOU	2 016	2,44	1,22	0,01	36,0	
	FROMAGER	900	2,44	1,22	0,02	40,2	
	FROMAGER	7 440	2,44	1,22	0,00	79,7	
	FROMAGER	3 116	2,44	1,22	0,01	55,7	
	ACAJOU	425	2,44	1,22	0,02	19,0	
	AKO	225	2,44	1,22	0,01	6,0	
	FROMAGER	1 232	2,44	1,22	0,01	22,0	
	ACAJOU	600	2,44	1,22	0,01	16,1	
	ACAJOU	814	2,44	1,22	0,02	43,6	
	FROMAGE	5 766	2,44	1,22	0,00	61,8	
	AKO	5 766	2,44	1,22	0,00	25,7	
	BANKELISE	3 720	2,44	1,22	0,00	19,9	
FROMAGE	6 138	2,44	1,22	0,00	65,8		
	3 136	2,44	1,22	0,01	56,0		
ACAJOU	495	2,44	1,22	0,02	22,1		
AKO	750	2,44	1,22	0,01	20,1		
SENEGAL		5 208	2,44	1,22	0,00	55,8	
	DIVERS	10 416	2,44	1,22	0,00	111,6	
		5 208	2,44	1,22	0,01	108,5	
	FROMAGER	20 832	2,44	1,22	0,00	223,2	
	DIVERS	2 508	2,44	1,22	0,01	52,3	
	ILOMBA	10 416	2,44	1,22	0,00	111,6	
	AIELLE	5 208	2,44	1,22	0,00	55,8	
	DIVERS	2 700	2,44	1,22	0,00	28,9	
		2 688	2,44	1,22	0,01	56,0	
	ILOMBA	10 416	2,44	1,22	0,00	111,6	
	AKO	1 280	2,44	1,22	0,02	57,2	
	FRAKE	5 208	2,44	1,22	0,00	55,8	
	AKO	15 624	2,44	1,22	0,00	167,4	
	FROMAGER	2 100	2,44	1,22	0,01	56,3	
	ILOMBA	10 416	2,44	1,22	0,00	111,6	
	FROMAGER	2 520	2,44	1,22	0,02	112,5	
	AKO	5 208	2,44	1,22	0,00	55,8	
ACAJOU	150	2,44	1,22	0,01	4,0		
AIELLE	5 208	2,44	1,22	0,00	55,8		

**Tableau 34: Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination (Suite et fin)**

DESIGNATION	ESSENCES	NATURE	QUANTITES	DIMENSIONS			VOLUME m3
				L	l	e	
SENEGAL	ILOMBA	CONTRE LAQUE	75	2,44	1,22	0,01	2,0
			20 832	2,44	1,22	0,00	223,2
	PEPE		5 208	2,44	1,22	0,00	55,8
	FRAKE		1 875	2,44	1,22	0,01	50,2
	ILOMBA		2 688	2,44	1,22	0,01	56,0
	PEPE		2 688	2,44	1,22	0,01	56,0
	ILOMBA		1 260	2,44	1,22	0,02	56,3
			10 416	2,44	1,22	0,00	111,6
	FRAKE		10 416	2,44	1,22	0,00	111,6
			5 208	2,44	1,22	0,00	55,8
	AKO		5 376	2,44	1,22	0,01	112,0
TAIWAN	AKATIO	P- LATTE	7 012	2,44	1,22	0,02	396,6
			6 996	2,44	1,22	0,02	395,7
	AKO	PLACAGE	45 360	2,54	1,27	0,00	95,1
	AKATIO	P- LATE	6 980	2,44	1,22	0,02	394,8
			7 012	2,44	1,22	0,02	396,6
			6 994	2,44	1,22	0,02	395,6
	FROMAGER	CONTRE PLAQUE	12 544	2,44	1,22	0,01	224,0
	YATANGA	FRISE	5 040	2,1	0,16	0,00	6,1
	AKO	PLACAGE	45 360	2,54	1,27	0,00	95,1
	AKATIO	P- LATTE	6 994	2,44	1,22	0,02	395,6
			6 994	2,44	1,22	0,02	395,6
			7 012	2,44	1,22	0,02	396,6
			7 035	2,44	1,22	0,02	397,9
7 035			2,44	1,22	0,02	397,9	
VIETNAM			376	2,44	1,22	0,02	20,1

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 35 : Volumes des exportations des produits ligneux par catégorie et par pays de destination**

Exportateur /pays	Volumés					Total 2018 (m3)	Total 2019 (m3)
	P.Lattés	P. déroulés	contreplaqués	Frises	Palettes		
Chine	1 058	510	82	-	-	1650	
Taiwan	11 472,8	-	-	192,903	-	11 665,103	
Turquie	-	-	-	74,501	-	74,501	
Sénégal	-	-	280	-	-	280	
Mali	-	-	1148	-	-	1184	
Italy	-	-	-	18,76	-	18,76	
Ghana	-	-	-	15	-	15	
Belgique	-	-	-	15,185	-	15,185	
Cote d'Ivoire	-	-	160	-	-	160	
Libéria	-	-	480	-	-	480	
Valence	-	145,8	-	-	-	145,8	
Vietnam	40	-	-	-	-	40	
<b>Total</b>	<b>12 570,8 m3</b>	<b>655,8 m3</b>	<b>2150 m3</b>	<b>316,348 m3</b>	<b>-</b>	<b>15 652,348 m3</b>	
Chine	23 677,81	-	336	1200,613	-		25 214,423
Taiwan	14 578,69	-	-	128,76	-		14 707,49
Mali	-	-	1310	-	-		1 310
Australie	2100	-	-	-	-		2 100
Sénégal	-	-	1738	-	-		1 738
Valence	-	680,9	100,8	-	-		781,7
Cote d'Ivoire	-	-	320	-	-		320
Libéria	-	-	320	-	-		320
Irlande	-	-	-	15,04	-		15,04
Vietnam	18	-	-	-	-		18
<b>Total</b>	<b>40 374,5 m3</b>	<b>680,9 m3</b>	<b>4 124,8 m3</b>	<b>1 344,413 m3</b>	<b>-</b>		<b>46 524,653 m3</b>

Source : Office Guinéen de bois (OGUIB)

**Tableau 36: Production forestière en grume et sciage (en m3)**

Description	2018
Production préfectorale des grumes	15 785,5
Consommation préfectorale des sciages	7 015,8
Production forestière	26 765,1
Commercialisation Forêt forte couche plaque)	12 425,3
Exportation des produits finis et semis finis	14 339,9

Source : Direction générale / OGUIB

**Tableau 37: Superficie des forêts reboisées (hectares) de la mise en œuvre de l'initiative présidentielle pour le reboisement par région administrative**

N°	Régions administratives	Superficies en ha
1	Boké	199
2	Kindia	211,75
3	Mamou	169,18
4	Labé	115
5	Faranah	275,03
6	Kankan	230,6
7	N'Zérékoré	340
<b>Total</b>		<b>1540</b>

Source : Rapports annuels-2019 de la Direction nationale des eaux et forêts

**Tableau 38: Exportations des produits forestiers en volume et en valeur**

Produits forestiers	Unités	2018
Volume FAB	Milliers de tonnes	45,5
Valeur FAB	Millions USD	63,9

Source : BCRG/DSBP DGD

**Tableau 39: Evolution de la production de cire et de miel par région administrative**

	2017		2018		2019	
	Produc-teurs	Ruches	Produc-teurs	Ruches	Produc-teurs	Ruches
Boké	66	583	66	582	67	786
Conakry	0	0	0	0	0	0
Faranah	567	132	20	164	495	2 283
Kankan	1 067	3 115	768	3 721	429	2 779
Kindia	0	0	0	0	0	0
Labé	0	4	100	4	100	194
Mamou	49	559	100	nd	11	0
N'Zérékoré	0	0	0	0	0	0
<b>Guinée</b>	<b>1 749</b>	<b>4 393</b>	<b>1 054</b>	<b>nd</b>	<b>1 102</b>	<b>6 042</b>

Source : Bureau de stratégie et de développement (BSD) /Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA)

**Tableau 40: Evolution de la quantité (Kg) produite de cire et de miel par région administrative**

	2016		2017		2018		2019	
	Miel	Cire	Miel	Cire	Miel	Cire	Miel	Cire
Boké	0	0	3 020	160	0	0	1 302	0
Conakry	0	0	0	0	0	0	0	0
Faranah	0	0	1 082	241	1 744	325	241 626	5 640
Kankan	16 553	0	18 868	0	14 699	117	8 568	372
Kindia	0	0	450	0	0	0	0	0
Labé	0	0	0	0	0	0	4 800	0
Mamou	3 039	31	6 950	273	10 196	493	7 085	134
N'Zérékoré	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Guinée</b>	<b>19 592</b>	<b>31</b>	<b>30 370</b>	<b>674</b>	<b>26 639</b>	<b>935</b>	<b>263 381</b>	<b>6 146</b>

Source : Bureau de stratégie et de développement (BSD) /Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA)

## 6.5 Ressources biologiques sauvages

**Tableau 41: Evolution du nombre de permis de chasse delivres par region administrative**

Région	2010	2011	2012	2013
Boké	nd	nd	nd	nd
Faranah	2000	1788	100	nd
Kankan	nd	nd	nd	nd
Kindia	500	400	58	nd
Labé	nd	nd	nd	nd
Mamou	100	120	50	nd
N'Zérékoré	50	50	50	10

*Sources : Direction nationale des eaux et forêts/MEEF*

**Tableau 42: Evolution du nombre de zones de chasse identifiees par region administrative**

Région	2010	2011	2012	2013
Boké	2	2	2	2
Faranah	4	4	4	4
Kankan	1	1	1	1
Kindia	5	5	4	4
Labé	nd	nd	nd	nd
Mamou	12	12	10	10
N'Zérékoré	2	2	2	2

*Source: Direction nationale des eaux et forêts/MEEF*

**Tableau 43: Nombre d'armes recensees par categorie par region naturelle en 2016**

Préfectures/Communes	Armes perfectionnées			Fusils de traite	Total
	Calibre 12	Calibre 16	Calibre 7,5		
Matam	1 canon = 269 2 canons = 36	1 canon = 12 2 canons = 9	4	169	330
Forécariah	1 canon = 187 2 canons 23	1 canon = 7 2 canons = 2	400	0	619
Kouroussa	1 canon = 12 2 canons = 812	40	537	0	1387

*Source : Direction nationale des eaux et forêts/MEEF*

**Tableau 44: Evolution du nombre de fauves abattus**

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Panthères	48	3	2	0	6	1
Lions	3	1	0	1	0	0
Hyènes	2	0	1	3	0	11
Chacals	14	64	20	3	1	0
Civettes	52	127	6	16	27	17

*Source : Bureau de stratégie et de développement (BSD)/Ministère de l'élevage (ME)*

**Tableau 45: Evolution du nombre de fauves abattus (suite)**

Fauves tués	2014	2015	2016	2017	2018
Civettes	5	0	5	0	0
Panthères	0	0	1	1	0
Lions	0	0	1	0	0
Hyènes	0	0	0	1	1
Chacals	0	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Source: BSD/ Ministère de Elevage

**Tableau 46: Evolution du nombre d'animaux tues par les fauves**

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bovins	230	182	93	53	193	104
Petits ruminants	351	336	161	118	241	206
<b>Total</b>	<b>581</b>	<b>518</b>	<b>254</b>	<b>171</b>	<b>434</b>	<b>310</b>

Source: BSD/ Ministère de Elevage

**Tableau 47: Evolution du nombre d'animaux tues par les fauves (suite)**

Animaux tués	2014	2015	2016	2017	2018
Bovins	168	53	30	257	104
Petits ruminants	193	155	243	220	452
Volaille	155	120	120	123	0
Total	516	328	393	600	556

Source: BSD/Ministère de l'Elevage

## VII. CHAPITRE 3 : FAUNE ET AIRES PROTEGEES

### 7.1 Les réserves de biosphère de la Guinée

Tableau 48: Aires protégées en 2014

Désignation	Superficie (ha)
<b>Catégorie A, Aires protégées des écosystèmes terrestres</b>	
Réserve de la Biosphère du Badiar	146 600
Réserve de la Biosphère du Ziama	752 200
Parc National du Haut Niger (PNHN)	112 300
Réserve de la Biosphère des monts Nimba	13 000
Jardin zoo-botanique de Dubréka	150
Réserve de faune de kankan-Folonigbè	255 000
Aires protégées transfrontalière bafing-Falémé (Guinée Mali)	666 000
AP transfrontalière des rio cogon, korubal et Nunez	800 000
Réserve Nationale de Kounoukan	5 032
Réserve naturelle de Forokonia	4 770
Réserve naturelle de Pincéli	13 000
Réserve Nationale de Manden Warandogoba	136 000
Centre de conservation de chimpanzés de Somoria	Dans PNHN
Réserve de faune de Bissikirima	25 000
Sanctuaire de faune de Fèllo Sélouma	4 000
Réserve spéciale de faune de Basse Guinée (site à Kindia)	200
Réserve spéciale de faune de Moyenne Guinée (Site à Labé)	200
Réserve spéciale de faune de Haute Guinée (Site à Mandiana)	200
Réserve spéciale de faune de Guinée Forêstièrè (Site Yomou)	200
Réserve de faune de Gbinia et Banan	7165
Aire de conservation privée de Diawassi – Boula-Baranama	104 000
<b>Catégorie B, AP des écosystèmes côtiers, marins et insulaires</b>	
Site Ramsar de l'île Tristao	85 000
Site Ramsar de l'Alkatraz	1
Site Ramsar du delta du Konkouré	90
Site Ramsar du Rio Pongo	30 000
Site Ramsar du Kapatchez	20 000
Sanctuaire des îles de loos	58
<b>Zones humides d'importance internationale (ZHII)</b>	
Site Ramsar Niger-Tinkisso	400 600
Site Ramsar Niger- Niandan-Milo	1 04 600
Site Ramsar Niger-Mafou	1 015 450
Site Ramsar Tinkisso	896 000
Site Ramsar Sankarani-Fié	1 015 200
Site Ramsar Niger Source	180 400
Site Ramsar Gambi-Koulountou	281
Site Ramsar Gambi-Oundou-Liti	527

Source : la Direction nationale des eaux et forêts

**Tableau 49: Aires protégées en 2014 (Suite)**

Désignation	Superficie (ha)
Catégorie C, Aires protégées des écosystèmes d'eau douce	
Bafing Source	1 100
Zone humide des Chutes de Kinkon	320
Zone humide des grandes chutes	13 500
Zone humide du barrage Garafiri	7 900
Zone humide des Chutes de Tinkisso	1 100
Sites divers à évaluer	
Forêt classée du Mont Béro	23 600 inclus dans mont Nimba
Forêt classée de Gban	500
Forêt classée du pic de Fon	25 600
Forêt classée de Diècké	64 000
Forêt classée de Nyalama	nd
Forêt classée écologique de Diècké	nd
Jardin botaniques et arboretum	nd
Jardin Botanique de l'Université de Kankan	nd
Jardin Botanique de l'Institut supérieur agronomique de	nd
Jardin Botanique de l'Institut d'enseignement supérieur de	nd
Jardin Botanique de Camayenne	nd
Réserve de Dongoulou	2006
Réserve de Tinzou	2006
Réserve de Yassa	1934
Réserve de Gampa	nd

Source : la Direction nationale des eaux et forêts

**Tableau 50: Zones humides/Sites RAMSAR en 2014**

Dénomination	Superficie (ha)	Année de création	Statut international	Région, préfecture
<b>Région Boké</b>				
Zone humide de Tristao	85 000	1992	site ramsar côtier	Préfecture de Boké
Zone humide Alcatraz	1	1992	site ramsar côtier	Préfecture de Boké
Zone humide du Rio Pongo	30 000	1992	site ramsar côtier	Préfecture de Boffa
Zone humide du Rio Kapatchez	20 000	1992	site ramsar côtier	Préfecture de Boké
Zone humide de Gambie-Koulountou	281 400	2002	site ramsar continental	Koundara
Sanctuaire de faune des Iles de Loos (incluant):	57,8	1992	site ramsar côtier	Conakry
Il blanche	13,4	1992	site ramsar côtier	Conakry
Il Corail	3,75	1992	site ramsar côtier	
Il Cabril	0,65	1992	site ramsar côtier	
<b>Région Faranah</b>				
Zone humide du Niger-Tinkisso	400 600	2002	site ramsar continental	Faranah
Zone humide du Niger-Niandan-Milo	1 046 400	2002	site ramsar continental	Kissidougou
Zone humide du Tinkisso	896 000	2002	site ramsar continental	Dabola
Zone humide des Chutes de Tinkisso	1 100	1945		Dabola
Zone humide du Niger-Mafou	1 015 450	2002	site ramsar continental	Faranah
Zone humide de Niger Source	180 400	2002	site ramsar continental	Faranah
<b>Région Kindia</b>				
Zone humide du Delta du Konkouré	90	1992	site ramsar côtier	Préfecture de Dubréka
Zone humide du Barrage de Garafiri	10 000	2006		Kindia
<b>Région Kankan</b>				
Zone humide du Sankarani-Fié	1 015 200	2002	site ramsar continental	Mandiana
<b>Région Labé</b>				
Zone humide de Gambie-Oundou-Liti	527 400	2002	site ramsar continental	Koubia
Bafing- Falémé	5 173	2005		Tougué
<b>Région Mamou</b>				
Zone humide des Chutes de Kinkon	320	2006		Mamou
Zone humide des Grandes chutes	13 500	1944		
Bafing-source	3173	2002		Mamou

**Source :** Office guinéen des parcs et réserves (OGUIPAR), 2014

**Tableau 51: Nombre d'espèces rencontrées dans les parcs géologiques en 2015**

Parcs géologiques	Nombre
Parc National de Badiar	10
Parc National du haut Niger	14
Mont Ziama	11
Monts Nimba	9
Sanctuaire de faune des Iles de Loos	13
Iles de Tristao	14
Rio Kapatchez	5

Source : Office guinéen des parcs et réserves (OGUIPAR),

**Tableau 52: Les différentes espèces de faune les plus fréquentes dans les massifs de Ziama, Diecké, Mont béro et Pic de Fon sous gestion du Centre Forestier Nzérékoré pour l'année 2019**

N°	ESPECE	MASSIFS			
		ZIAMA	DIECKE	BERO	PIC DE FON
1.	Atherurus africanus - Atherure	54	28	4	3
2.	Civettictis civetta –Civette	105	4	5	1
3.	Cephalophus dorsalis –Céphalophe bai	68	2	2	
4.	Cephalophus nigrifrons – Céphalophe à front noir	22	29	1	2
5.	Cephalophus silvicultor – Céphalophe à dos jaune	90	49	1	10
6.	Cephalophus monticola – Céphalophe bleu	313	41		1
7.	Syncerus caffer – Buffle	1	11		2
8.	Potamochoerus porcus – Potamochérie	184	15		16
9.	Cercopithecus ascanius – Single d'Ascane	31	1		
10.	Loxodonta africana – Eléphant	373			
11.	Pan troglodytes ssp. (Chimpanzé)		4		3
12.	Tragelaphus eurycerus (Bongo)	20	5		
13.	Mangouste SSP	6			
14.	Autres céphalophes	157	11		
15.	Singles (autres)	73	1		3
16.	Tragelaphus scripthus knustoni (Guib harnaché)				13
17.	Canis aureus – Chacal commun	2	1		1
18.	Python sebae – Python		1		
19.	Chevrotin aquatique (Hyemoschus aquaticus)				1
20.	Thryonomys swinderianus – Rat de Gambie	1			

Source : Rapport Annuel 2019 Centre Forestier N'Zérékoré

**Tableau 53: Point des délits dans la Réserve de Ziama et les Forêts classées sous gestion du Centre Forestier Nzérékoré pour l'année 2018**

Observations Ou délits Forêt classée	Champ de coteau	Bas- fonds	Plantati on pérenn es	Coupe de bois/sci age PFNL	Pièges	Abris/ cabane	Etuis de chasse	Trous miniers	Pêche	Parcs à Bétail	Feux	Total
ZIAMA	22	12		16	234	39			03		01	314
DIECKE	06	12		03	916	115	650	03	03			1708
MONT BERO	114		25	01	351	18	66				13	588
PIC DE FON	08	21	43	07	70			56			02	207
BANAN	03											03
YONON	30	11	05		44	08	06				03	107
Bonama										26		26
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>57</b>	<b>73</b>	<b>27</b>	<b>1 615</b>	<b>180</b>	<b>722</b>	<b>59</b>	<b>06</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>2 952</b>

Source : Rapport Annuel 2018 Centre Forestier N'Zérékoré

## 7.2 Gestion des espèces CITES

Tableau 54: Liste des espèces de faune menacées en Guinée en 2019

No	Nom commercial	Nom en latin
1	l'éléphant d'Afrique	loxodonta africana
2	le lion	panthera leo
3	le bongo	Tragelaphus euryceros
4	l'éland de derby	Tragelaphus derbianus
5	le chevrotain aquatique	Hyemoschus aquaticus
6	Le redunca	Redunca redunca
7	Le cephalophe à dos jaune	Cephalophus sylvicultor
8	le crapaud geant	Bufo superciliaris
9	le crapaud vivipare	Nectophrynoides occidentalis (espèce endémique)
10	le caracal	Caracal caracal
11	l'hyène rayée	Hyena hyena
12	l'hyène tachetée	Crocuta crocuta
13	la baleine à boss	Megaptera novaeangliase
14	le perroquet gris	psittacus pavonima
15	la grue couronnée	Balearica pavonima
16	le crocodile du nil	Crocodylius niloticus
18	le chimpanzé	
19	Panthère	

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 55 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	PROPOSITION NATIONALE
1	Aframomum elliotii (Bak.)K	Zinziberaceae		(Tukoro Yaya), (Gogues)	VU	II	II
2	Aframomum melegueta K.Schum.	Zinziberaceae		Yaya (M)	VU	II	II
3	Alstonia boonei De Wild.	Apocynaceae	Emien	(Yolo G), (Tiendo K)	NT	II	II
4	Avicenia germinans L.	Aviceniaceae	Paletuvier blanc	Wofiri(S)	LC	II	II
5	Alstonia congensis Engl.	Apocynaceae	Emien	(Yolo G), (Tiendo K)	NT	II	II
6	Anopyxis klaineana (Pierre)Engl.	Asophylleaceae	Anopyxis		VU		II
7	Azelia africana (Sm.et Pers)	Fabaceae	Lingué	Linkè (M)	VU	II	II
8	Anthonotha vignei (J.Léonard)	Fabaceae		(Fromon M), (Boubé P)	VU	II	II
9	Antrocaryon micraster A.Chev & Guilaum.	Ancardiaceae	Akoua		VU		II
10	Bombax buonopozense (Vatke)	Malvaceae	Oba	Bunbun (M)			II
11	Bombax costatum Pellegr. Et Vuill.	Malvaceae	Kapokier	Bunbun (M)	VU	II	II
12	Borassus aethiopicum (Mart.)	Arecaceae	Rônier	Sebe (M), Dubbhè	VU	II	II
13	Cercestis afzelii Schott.(Liane)	Araceae			VU	II	II
14	Cola garcinia	Sterculiaceae	Petit Cola	Petit Cola	VU		II
15	Cola reticulata A.Chev.	Sterculiaceae	Petit Cola	Petit Cola	VU		II
16	Copaifera salikounda Heckel	Fabaceae	Etimoe		VU	II	II
17	Cordia platythyrsa Bak	Boraginaceae	Cordia de l'Ouest Africain		VU		II
18	Craibia brevicaudata (Vatke)	Fabaceae			VU	II	II
19	Crytosepalum tetraphyllum (Hook.f) Benth.	Fabaceae			VU	II	II
20	Daniellia oliverii (Rolfe) Hutch et Dalz.	Fabaceae	Santal	Sandan (M), woulounyi (S),Thièwè (p)		II	II
21	Calamus deerratus Mann. Et Wendl.	Arecaceae	Rotin africain	Tambi S,	LC	II	II
22	Drypetes afzelii Pax et Hutch	Euphorbiaceae			VU	II	II
23	Entandophragma angolense (Welw.)C.DC.	Meliaceae	Tiama /Sipo		VU	II	II
24	Entandophragma candollei Harms	Meliaceae	Kossipo	Kpitili G	VU	II	II
25	Entandophragma cylindricum (Sprague) Sprague	Meliaceae	Sapelli/AboudiKrou	Kpitili (G)	VU	II	II
26	Entandophragma utile(Dawe)	Meliaceae	Sipo ou assié	Kpitili (G)	VU	II	II
27	Eugenia wrightii (H. Alain)	Myrthaceae			VU		II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 56 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	PROPOSITION NATIONALE
28	<i>Garcinia afzelii</i> Engl.	Clusiaceae	Petit Cola	Petit Cola	VU	II	II
29	<i>Guibourtia ehie</i> (A. Chev.) J. Leonard	Fabaceae	Bubinga, Amazakoué		VU	II	II
30	<i>Guibourtia copallifera</i> (Benn.)	Fabaceae	Copallier de Guinée	Kaki (S)		II	II
31	<i>Heritiera utilis</i> (Sprague)	Sterculiaceae	Niangon	Niangon	VU	II	II
32	<i>Isobrinia doka</i> (Craib et Stapf)	Césalpinaceae	Bouleau d'Afrique	Soo (M) Bubè (P)	NE	II	II
33	<i>Khaya anthotheca</i> (Welw.) C. DC	Meliaceae	Acajou blanc	Diala (M)	VU	II	II
34	<i>khaya ivorensis</i> A. Chev.	Meliaceae	Acajou de bassam	Kpitili (G)	VU	II	II
35	<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss	Meliaceae	Acajou	Kahi (P) Djala (M)	VU		II
36	<i>Lacosperma secundiflora</i> (P. Beauv.) Kuntze	Arecaceae			VU	II	II
37	<i>Laguncularia racemosa</i> Willd.	Combretaceae	Manglier blanc	Mapeka	LC	II	II
38	<i>Landolphia dulcis</i> R. Br Pichon	Apocynaceae		Kinkilissi (S) Porè laarè (P)	VU	II	II
39	<i>Landolphia heudelotii</i> (Liane)	Apocynaceae		Porè Bètè (P)	VU	II	II
40	<i>Lophira alata</i> Banks ex Gaertn. f.	Ochnaceae	Azobé		VU		II
41	<i>Lophira lanceolata</i> (Van Tiegh.) Ex Keay	Ochnaceae	Azobé de savane	Gbèssè (S), malanga (P)	VU	II	II
42	<i>Lovoa trichilioides</i> Harms	Meliaceae	Dibétou		LC	III	II
43	<i>Milicia excelsa</i> (Welw.) C. C. Berg	Moraceae	Iroko	Tyimmè (P)	NT		II
44	<i>Hallea stipulosa</i> (DC.) J.-F. Leroy	Rubiaceae	Bahia	Popo (M), Boon (G)		II	II
45	<i>Nauclea diderichii</i> (de Wild. & Th. Dur.) Merrill	Rubiaceae	bois d'or Bilinga, Opepi	Sibo; Badi	VU		II
46	<i>Nephtytis afzelii</i> Schott. (Herbe)	Arecaceae			VU	II	II
47	<i>Nesogordonia papaverifer</i> A. Chev	Malvaceae	Kotibé		VU	II	II
48	<i>Newtonia aubrevillei</i> (Pelleg. Keay)	Caesalpinaceae	Atembré		VU	II	II
49	<i>Ouratea flava</i> (Schumacher & Thonn.) Hutch. & Dalziel ex Stapf	Ochnaceae			VU		II
50	<i>Ouratea schoenleiniana</i> (Klotzsch)-CJB	Ochnaceae			VU		II
51	<i>Oxytenanthera abyssinica</i> Edmon. Gustave Camus	Poaceae	Bambou d'Afrique	Bô misin		II	II
52	<i>Parinari excelsa</i> Sabine	Chrysobalanaceae	Sougué à grande feuille	Kura (M.P) Sougué (S)		II	II
53	<i>Parkia bicolor</i> A. Chev	Fabaceae	Lo	Tukoro Nèrè (M)	LC	II	II
54	<i>Parkia biglobosa</i> Benth.	Fabaceae	Néré occidental	Gbèkan Nèrè (M)	VU		II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 57 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	PROPOSITION NATIONALE
55	Paulinia pinnata L.	Sapindaceae		Kulun sama nonbo (M)	VU	II	II
56	Pausinystalia lane-poolei (Hutch) Hutch.ex lane-pool	Rubiaceae			VU	II	II
57	Piper guineensis Sch. et Th.	Piperaceae	poivre de Guinée	Fèfè	LC	II	II
58	Pterocarpus erectus L.,	combretaceae	Paletuvier gris		LC		II
59	Pterocarpus santalinoides DC	Fabaceae	Ouokissé	Diamun (M)	LC		II
60	Raphia hookeri G.Mann	Arecaceae	Bambou de la forêt	Tukoro Ban (M)	NT	II	II
61	Raphia sudanica A chev.	Arecaceae	Raphia	Gbèkan Ban (M)	VU	II	II
62	Rhizophora harrisonii Leechn.	Rhizophoraceae	Paletuvier rouge	Kinsi guinë	LC	II	II
63	Rhizophora mangle L.	Rhizophoraceae	Paletuvier rouge	Séguéri kinsi	LC	II	II
64	Rhizophora racemosa G.Mey.	Rhizophoraceae	Paletuvier rouge	Kinsi khamè	LC	II	II
65	Spondias monbin L.	Anacardiaceae	Monbin jaune	Ninkon (M)	VU	II	II
66	Tamarindus indica L.	Fabaceae	Tamarinier	Tonbi (M)	LC		II
67	Terminalia catapa L.	Combretaceae	Badamier	Tubabu Tiya	LC		II
68	Terminalia glaucescens Planch.Hex.Benth	Combretaceae		Walisa ningbè(M),Woli(S)			
69	Terminalia ivorensis A.Chev.	Combretaceae	Framiré	Walisa kè	LC	II	II
70	Terminalia mantali L.	Combretaceae			LC	II	II
71	Terminalia superba Engl.Diels	Combretaceae	Fraké	Walisa muso(M),Woli(S)	LC	II	II
72	Trichilia ornithothena J.J. de Wilde	Meliaceae			VU	II	II
73	Trichoscypha mannii Hook.f	Anacardiaceae			LC	II	II
74	Triplochiton scleroxylon K.Schum.	Sterculiaceae	Samba		LC	II	II
75	Uapaca chevalieri Chev.	Phyllanthaceae	Rikio des montagnes	Lalagué(P)	LC	II	II
76	Uapaca guineensis Muell.Arg	Phyllanthaceae	Rikio		VU	II	II
77	Uapaca heudelotii Baill.	Euphorbiaceae	Rikio des rivières	Lalagué tiangol(P)			II
78	Uapaca somon Abrev. Et Leandrii	Euphorbiaceae	somon		VU	II	II
79	Vitellaria paradoxa Gaertn.	Sapotaceae	Kari	se (M)	VU		II
80	Vitex doniana Sweet	Annonaceae	Prunier noir	Kodo (M)	VU		II
81	Xylopi aethiopica (Dunal) A. Rich.	Annonaceae	Poivre de Guinée	Kani (M),Siminyi(S)	VU	II	II
82	Zanthoxylum gilletii (De.Wild)	Rutaceae	Olon				II
83	Antiaris africana Lesch.	Moraceae	Ako	Tyimmè tyangol (P),Tibi(S)	VU	II	II
84	Antiaris welwitschii Engl.	Moraceae	Akédé	Jafo(M)	VU	II	II
85	Treculia africana Decne.	Moraceae	Arbre à pain d'Afrique	Bred foute(S)			II
86	Chlorophora excelsa (Welw) C.C.Berg	Moraceae	Iroko	Simmè(S)	NT		II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 58 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	PROPOSITION NATIONALE
87	Cleistopholis patens (Benth). Engl.et Diels	Annonaceae	Sobou			(II)	II
88	Xylopia quintasii Pierre Engl. Et Diels	Annonaceae	Elo,		EN		II
89	Albizzia ferruginia (Guill. Et Perr.) Benth	Fabaceae	Yattanza		VU	II	II
90	Samanea dinklagei (Harms). Keay	Fabaceae	Ta			II	II
91	Arthrosamanea altissima (Hook.F.) G.Gilbert et Boutiquel	Fabaceae	Kota			(II)	II
92	Piptadeniastrum africanum (Hook.F.)	Fabaceae	Dabema	Bhèlè (G) Lollo (K)		II	II
93	Newtonia aubrevilei (Pellegr.) Keay	Fabaceae	Atembré			(II)	II
94	Aubrevillia platycarpa (Pellegr.)	Fabaceae	Kléklé, Dabéma noir			(II)	II
95	Pentaclethra macrophylla (Benth)	Fabaceae	Ovala			(II)	II
96	Amphimas pterocarpoides Harms	Fabaceae	Lati			(II)	II
97	Distemonanthus benthamianus Benth	Fabaceae	Movingui				II
98	Afzelia bella Harms	Fabaceae	Azodau	Tukoro Linkè (M)		(II)	II
99	Afzelia bracteata Benth	Fabaceae	Koazodau	Tukoro Linkè (M)		(II)	II
100	Bussea occidentalis A. Aubreville	Fabaceae	Nomotcho	Kpaghele (G)			II
101	Erythrophleum guineense A. Chev et G. Don	Fabaceae	Alui	Tali (M)			II
102	Pterocarpus mildbraedii Jacques	Fabaceae	Aguaya	Tukoro Gben (M)	VU		II
103	Pterocarpus erinaceus Poir.	Fabaceae	Vène	Gbèn (M) Kharinyi (S)	EN	II	II
104	Oldfieldia africana Benth. Et Hook.f	Euphorbiaceae	Dantoué			I	II
105	Fagara lepreurii (Gull. Et Perr). Engl	Rutaceae	Boulè barkélé	Gbèkan Wo (M)		II	II
106	Fagara macrophylla (Oliv.) Engl	Rutaceae	Bahé , Olon	Tukoro Wo (M)		II	II
107	Turraenthus africana (Welw.exC.DC.)Pellegr.	Meliaceae	Avodiré	Tulu Wulu (G)	VU		II
108	Lovoa klaineana Pierre ex Sprague	Meliaceae	Dibétou		VU		II
109	Pseudospondias microcarpa(A.Rich.) Engl.	Anacardiaceae	Blékouré		VU		II
110	Maesopsis eminii Engl.	Rhamnaceae	Boué				II
111	Bombax breviscupe (Sprague) Roberty	Malvaceae	Oba				II
112	Ceiba pentandra (L.)Gartn	Malvaceae	Fromager	Kondé (S) Bandan (M)			II
113	Tarrietia utilis (Sprague)	Malvaceae	Niangon		VU		II
114	Mansonia altissima (A.Chev)	Malvaceae	Bété		EN		II
115	Pentadesma butyracea	Clusiaceae	Lami				II
116	Mammea africana (Sabine)	Clusiaceae	Djimbo				II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 59 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	PROPOSITION NATIONALE
117	Allanblackia floribunda (Oliv)	Clusiacees	Ouotera		VU		II
118	Combretodendron africanum (Welw. ex.Benth.E Hook.f.	Lecythidaceae	Abalé				II
119	Anogeissus leiocarpus (DC.)Guill.et Perr	Lecythidaceae	Schimperi				II
120	Punica granatum (L.)	Myrtaceae	Grenadier		LC	II	II
121	Syzygium guineense (Wild.) DC	Myrtaceae	Kokissa				II
122	Aningueria altissima (A.Chev) Aubrév.et Pellegr.	Sapotaceae	Grogoli				II
123	Chrysophyllum perpulchrum Mildbr.	Sapotaceae	Aninguéri rouge				II
124	Aningueria robusta A.Chev	Sapotaceae	Aninguéri				II
125	Ompholocarpus ahia (P.Beauv)	Sapotaceae	Agua à grandes feuilles				II
126	Kantou guereensis Aubrev. Et pellegr	Sapotaceae	Kantou				II
127	Tieghemella heckelii (A. Chev), Pierre, ex Dubard	Sapotaceae	Makoré		EN		II
128	Gambeya africanum (A.DC.) Pierre	Sapotaceae	Akatio				II
129	Chrysophyllum giganteum (A.Chev)	Sapotaceae	Koanandio				II
130	Afrosersalisia chevaleri A.Chev	Sapotaceae	Chien				II
131	Diospyros mespiliformis (Hochst.) ex.A. DC.	Ebenaceae	Sounsoun		VU	II	II
132	Diospyros ivorensis Aubr. Et Pellegr	Ebenaceae	N'gavi		VU	II	II
133	Diospyros gabonensis (Gürke).	Ebenaceae	Sanza Minika à grandes feuilles		VU	II	II
134	Cordia myxa L.	Boraginaceae	Déké		VU		II
135	Premna hispida Benth.	Boraginaceae	Alambi		NT		II
136	Newbouldia laevis (P. Beauv.) Seem.	Bignoniaceae	Balié		VU		II
137	Nauclea pobeguini (Probeg. ex Beleg.) Merr. ex EMA. Petit	Rubiaceae	Sibo		VU		II
138	Mitragyna ciliata Obrève.Pellegr	Rubiaceae	Bahia		VU		II
139	Morinda geminata DC.	Rubiaceae	Ouanda				II
140	Beilchmiedia mannii (Meisn.) Stapf	Lauraceae	Kanda				II
141	Terminalia glaucescens Planch.Hex.Benth	Combretaceae		Walisa ningbè(M),Woli(S)			II
142	Guarea cedrata (A.Chev).Pellegr	Meliaceae	Bossé		CR		II
143	Mansonia altissima (A.Chev)	Malvaceae	Bété		EN		II
144	Tieghemella heckelii (A. Chev), Pierre, ex Dubard	Sapotaceae	Makoré		EN		II
145	Neostenanthera hamata (Bentham) Exell	Annonaceae			VU		II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 60 : liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UIC N	CITES	PROPOSITION NATIONALE
146	<i>Drypetes sengroboensis</i>	Putranjivaceae			VU		II
147	<i>Neolemoniera clitandrifolia</i>	Sapotaceae			EN		II
148	<i>Guarea thompsonii</i> Sprague et Hutch	Melaceae			VU		II
149	<i>Brillantaisia lamium</i> P, Beauv	Acanthaceae			LC		II
150	<i>Samanea dinklagei</i> (Harms). Kea	Rubiaceae			LC		II
151	<i>Massularia acuminata</i> (G, Don) Bullock ex	Rubiaceae			LC		II
152	<i>Aidia ginipifolia</i>	Rubiaceae			LC		II
153	<i>Amanoa bracteosa</i> Planch	Euphorbiaceae			VU		II
154	<i>Anthocleista nobilis</i> Afzel ex R Br,	Loganiaceae			LC		II
155	<i>Baphia nitida</i> Lodd	Fabaceae			LC		II
156	<i>Berlinia confusa</i> (Harms) Haman	Leguminosae (Fabaceae)			LC		II
157	<i>Celtis zenkeri</i> L	Ulmacées			LC		II
158	<i>Momalium letestui</i>	Samidacées			LC		II
159	<i>Holoptelia grandis</i> (Hutch) Mildbr	Combretaceae			LC		II
160	<i>Panda oleosa</i>	Pandacées			LC		II
161	<i>Polyscia fulva</i> J R Forst et G Forst	Araliaceae			NT		II
162	<i>Pterygota macrocarpa</i> K Schum	Malvaceae			VU		II
163	<i>Ricnodendron heudelotii</i> (Baill ) Pierre ex Heckel	Euphorbiaceae			VU		II
164	<i>Sterculia oblonga</i> Mast	Sterculiaceae			VU		II
165	<i>Strephonema pseudocola</i> A Chev	Combretaceae			LC		II
166	<i>Thieghemella heckelii</i> (A chev) Pierre ex Dubard	Sapotaceae			EN		II
167	<i>Detarium microcarpum</i> Guill et Perr	Leguminosae - Caesalpinieae			LC		II
168	<i>Landolphia micrantha</i> P Beauv	Apocynaceae			VU		II
169	<i>Oxyanthus pallidus</i> Dc	Rubiaceae			LC		II
170	<i>Heinsia crinita</i> ( Afzel) G Taylor	Rubiaceae			LC		II
171	<i>Aframomum sulcatum</i> (Oliv et D HANB ex BAKER) K SCHUM	Zinziberaceae			LC		II
172	<i>Albizia ferruginea</i> (Guill et Perr) Benth	Legumineuse-mimosacées			VU		II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 61: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
1	<i>Adansonia digitata</i> (L.)	Malvaceae	Baobab	Seda (M)	LC	III	(III)
2	<i>Aframomum elliotii</i> (Bak.)K	Zinziberaceae		(Tukoro Yaya), (Gogues)	VU	II	II
3	<i>Aframomum melegueta</i> K.Schum.	Zinziberaceae		Yaya (M)	VU	II	II
4	<i>Alstonia boonei</i> De Wild.	Apocynaceae	Emien	(Yolo G), (Tiendo K)	NT	II	II
5	<i>Avicenia germinans</i> L.	Aviceniaceae	Paletuvier blanc	Wofiri(S)	LC	II	II
6	<i>Alstonia congensis</i> Engl.	Apocynaceae	Emien	(Yolo G), (Tiendo K)	NT	II	II
7	<i>Anopyxis klaineana</i> (Pierre)Engl.	Asophylleaceae	Anopyxis		VU		II
8	<i>Anthocleista nobilis</i> G.Don	Loganiaceae	Cabbage Palm		VU	II	III
9	<i>Anthonotha vignei</i> (J.Léonard)	Fabaceae		(Fromon M), (Boubé P)	VU	II	II
10	<i>Antrocaryon micrastrum</i> A.Chev & Guilaum.	Ancardiaceae	Akoua		VU		II
11	<i>Anubias bartei</i> (Schott)	Araceae			LC	III	III
12	<i>Anisophyllea laurina</i> R.Br	Rhizophoraceae		Kantinyi (S) Dyandi (M)		(III)	(III)
13	<i>Bombax buonopozense</i> (Vatke)	Malvaceae	Oba	Bunbun (M)			II
14	<i>Bombax costatum</i> Pellegr. Et Vuill.	Malvaceae	Kapokier	Bunbun (M)	VU	II	II
15	<i>Borassus aethiopicum</i> (Mart.)	Arecaceae	Rônier	Sebe (M), Dubbhè	VU	II	II
16	<i>Bridelia ferruginea</i> (Benth.)	Euphorbiaceae	Saba	Dafi Sagba M		III	III
17	<i>Bridelia micrantha</i> (Hochst Baill.)	Euphorbiaceae	Tckikué	Dafi Sagba		III	III
18	<i>Bridelia aubrevillei</i>	Euphorbiaceae	Tckikuébi	Dafi Sagba		III	III
19	<i>Bulbophyllum desmotrichoides</i> Schltr.	Orchidaceae			LC		III
20	<i>Carapa procera</i> DC.	Meliaceae	Crabwood	Kobi (M) (Gobi S)	LC	(III)	III
21	<i>Cercestis afzelii</i> Schott.(Liane)	Araceae			VU	II	II
22	<i>Cola garcinia</i>	Sterculiaceae	Petit Cola	Petit Cola	VU		II
23	<i>Cola reticulata</i> A.Chev.	Sterculiaceae	Petit Cola	Petit Cola	VU		II
24	<i>Copaifera salikounda</i> Heckel	Fabaceae	Etimoe		VU	II	II
25	<i>Cordia platythyrsa</i> Bak	Boraginaceae	Cordia de l'Ouest Africain		VU		II
26	<i>Craibia brevicaudata</i> (Vatke)	Fabaceae			VU	II	II
27	<i>Crytosepalum tetraphyllum</i> (Hook.f) Benth.	Fabaceae			VU	II	II
28	<i>Culcasia scadens</i> P.Beauv.	Arecaceae			LC		III
29	<i>Dalbergia adamii</i> (Berhaut)	Fabaceae					III
30	<i>Dalbergia microcarpa</i>	Fabaceae			LC	III	III
31	<i>Daniellia oliverii</i> (Rolfe) Hutch et Dalz.	Fabaceae	Santal	Sandan (M), woulounyi (S), Thièwè (p)		II	II
32	<i>Calamus deerratus</i> Mann. Et Wendl.	Arecaceae	Rotin africain	Tambi S,	LC	II	II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 62: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
33	Detarium senegalensis Gmel.	Caesalpinaceae	Ditakh	Boto (P), Boro (M)	LC	III	III
34	Dialium guineensis Wild.	Caesalpinaceae	Tamarinier noir	Kofina (M), Mèeko (P), Mookè (S)	LC	III	III
35	Drypetes afzelii Pax et Hutch	Euphorbiaceae			VU	II	II
36	Entandophragma angolense (Welw.)C.DC.	Meliaceae	Tiama /Sipo		VU	II	II
37	Entandophragma candollei Harms	Meliaceae	Kossipo	Kpiteli G	VU	II	II
38	Entandophragma cylindricum (Sprague) Sprague	Meliaceae	Sapelli/AboudiKrou	Kpiteli (G)	VU	II	II
39	Entandophragma utile(Dawe)	Meliaceae	Sipo ou assié	Kpiteli (G)	VU	II	II
40	Eugenia wrightii (H. Alain)	Myrtaceae			VU		II
41	Ficus spp	Moraceae			CR	III	III
42	Garcinia afzelii Engl.	Clusiaceae	Petit Cola	Petit Cola	VU	II	II
43	Guibourtia ehie (A. Chev.)J.Leonard	Fabaceae	Bubinga, Amazakoué		VU	II	II
44	Guibourtia copallifera (Benn.)	Fabaceae	Copallier de Guinée	Kaki (S)		II	II
45	Harungana madagascriensis (Lam)	Hypéricaceae		Sungbala (M), Wobé (S), Lolo (G), Sungala (P)	VU	II	III
46	Heritiera utilis (Sprague )	Sterculiaceae	Niangon	Niangon	VU	II	II
47	Irvingia gabonensis Baill.	Irvingiaceae	Bolarou		NT	I	I
48	Isobertinia doka (Craib et Stapf)	Césalpinaceae	Bouleau d'Afrique	Soo (M) Bubè (P)	NE	II	II
49	Khaya anthotheca (Welw.) C.DC	Meliaceae	Acajou blanc	Diala (M)	VU	II	II
50	khaya ivorensis A.Chev.	Meliaceae	Acajou bassam de	Kpiteli (G)	VU	II	II
51	Khaya senegalensis (Desr.A.Juss)	Meliaceae	Acajou	Kahi (P) Djala (M)	VU		II
52	Lacosperma secundiflora (P.Beauv.) Kuntze	Arecaceae			VU	II	II
53	Laguncularia racemosa Willd.	Combretaceae	Manglier blanc	Mapeka	LC	II	II
54	Landolphia dulcis R.Br Pichon	Apocynaceae		Kinkilissi (S) Porè laarè (P)	VU	II	II
55	Landolphia heudelotii (Liane)	Apocynaceae		Porè Bètè (P)	VU	II	II
56	Lophira alata Banks ex Gaertn.f	Ochnaceae	Azobé		VU		II
57	Lophira lanceolata (Van Tiegh.Ex Keay)	Ochnacées	Azobé de savane	Gbèssè (S), malanga (P)	VU	II	II
58	Lovoa trichilioides Harms	Meliaceae	Dibétou		LC	III	II
59	Milicia excelsa (Welw.)C.C.Berg	Moraceae	Iroko	Tyimmè (P)	NT		II
60	Hallea stipulosa (DC.) J.-F.Leroy	Rubiaceae	Bahia	Popo(M), Boon (G)		II	II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 63: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
61	<i>Nauclea diderichii</i> (de Wild.&Th.Dur) Merrill	Rubiaceae	bois d'or Bilinga, Opepi	Sibo; Badi	VU		II
62	<i>Nephtytis afzelii</i> Schott. (Herbe)	Arecaceae			VU	II	II
63	<i>Nesogordonia papaverifer</i> A.Chev	Malvaceae	Kotibé		VU	II	II
64	<i>Newtonia aubrevillei</i> (Pellegr. Keay)	Caesalpiniaceae	Atembré		VU	II	II
65	<i>Ouratea flava</i> (Schumach. & Thonn.) Hutch. & Dalziel ex Stapf	Ochnaceae			VU		II
66	<i>Ouratea schoenleiniana</i> (Klotzsch)-CJB	Ochnaceae			VU		II
67	<i>Oxytenanthera abyssinica</i> Edmon.Gustave camus	Poaceae	Bambou d'Afrique	Bô misin		II	II
68	<i>Parinari excelsa</i> Sabine	Chrysobalanaceae	Sougué à grande feuille	Kura (M.P) Sougué (S)		II	II
69	<i>Parkia bicolor</i> A.Chev	Fabaceae	Lo	Tukoro Nèrè (M)	LC	II	II
70	<i>Parkia biglobosa</i> Benth.	Fabaceae	Néré occidental	Gbèkan Nèrè (M)	VU		II
71	<i>Paulinia pinnata</i> L.	Sapindaceae		Kulun sama nonbo (M)	VU	II	II
72	<i>Pausinystalia lane-poolei</i> (Hutch) Hutch.ex lane-pool	Rubiaceae			VU	II	II
73	<i>Piper guineensis</i> Sch. et Th.	Piperaceae	poivre de Guinée	Fèfè	LC	II	II
74	<i>Pterocarpus erectus</i> L.,	combretaceae	Paletuvier gris		LC		II
75	<i>Pterocarpus santalinoides</i> DC	Fabaceae	Ouokissé	Diamun (M)	LC		II
76	<i>Raphia hookeri</i> G.Mann	Arecaceae	Bambou de la forêt	Tukoro Ban (M)	NT	II	II
77	<i>Raphia sudanica</i> A.chev.	Arecaceae	Raphia	Gbèkan Ban (M)	VU	II	II
78	<i>Rhizophora harrisonii</i> Leechm.	Rhizophoraceae	Paletuvier rouge	Kinsi guinè	LC	II	II
79	<i>Rhizophora mangle</i> L.	Rhizophoraceae	Paletuvier rouge	Séguéri kinsi	LC	II	II
80	<i>Rhizophora racemosa</i> G.Mey.	Rhizophoraceae	Paletuvier rouge	Kinsi khamè	LC	II	II
81	<i>Spondias monbin</i> L.	Anacardiaceae	Monbin jaune	Ninkon (M)	VU	II	II
82	<i>Tamarindus indica</i> L.	Fabaceae	Tamarinier	Tonbi (M)	LC		II
83	<i>Terminalia catapa</i> L.	Combretaceae	Badamier	Tubabu Tiya	LC		II
84	<i>Terminalia glaucescens</i> Planch.Hex.Benth	Combretaceae		Walisa ningbè(M),Woli(S)			
85	<i>Terminalia ivorensis</i> A.Chev.	Combretaceae	Framiré	Walisa kè	LC	II	II
86	<i>Terminalia mantali</i> L.	Combretaceae			LC	II	II
87	<i>Terminalia superba</i> Engl.Diels	Combretaceae	Fraké	Walisa muso(M),Woli(S)	LC	II	II
88	<i>Trichilia ornithothesa</i> J.J. de Wilde	Meliaceae			VU	II	II
89	<i>Trichoscypha mannii</i> Hook.f	Anacardiaceae			LC	II	II
90	<i>Triplochiton scleroxylon</i> K.Schum.	Sterculiaceae	Samba		LC	II	II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 64: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
91	Uapaca chevalieri Chev.	Phyllanthaceae	Rikio des montagnes	Lalagué(P)	LC	II	II
92	Uapaca guineensis Muell.Arg	Phyllanthaceae	Rikio		VU	II	II
93	Uapaca heudelotii Baill.	Euphorbiaceae	Rikio des rivières	Lalagué tiangol(P)			II
94	Uapaca somon Abrev. Et Leandrii	Euphorbiaceae	somon		VU	II	II
95	Vitellaria paradoxa Gaertn.	Sapotaceae	Kari	se (M)	VU		VU
96	Vitex doniana Sweet	Annonaceae	Prunier noir	Kodo (M)	VU		VU
97	Xylopia aethiopica (Dunal) A. Rich.	Annonaceae	Poivre de Guinée	Kani (M),Siminyi(S)	VU	II	II
98	Zanthoxylum gilletii (De.Wild)	Rutaceae	Olon				II
99	Trema orientalis (L.) Blume	Ulmacées	Adaschias		LC	III	III
100	Antiaris africana Lesch.	Moraceae	Ako	Tyimmè tyangol (P),Tibi(S)	VU	II	II
101	Morus mesozygia Stapf.Ex A.Chev	Moraceae	Difou,Murier		LC	III	III
102	Antiaris welwitschii Engl.	Moraceae	Akédé	Jafo(M)	VU	II	II
103	Treulia africana Decne.	Moraceae	Arbre à pain d'Afrique	Bred foute(S)			II
104	Myrianthus arboreus P.Beauv	Urticaceae	Arbre à pain indigène	Grand wounian	VU	III	III
105	Myrianthus serratus (Trécul)Benth.et Hook.F.	Urticaceae	Wounian des rivières	Kangaba(M)	VU	III	III
106	Myrianthus libericus Rendle-MNHN	Urticaceae	Wounian		VU		III
107	Musanga cecropioides R.Br.	Moraceae	Parasolier	Ouonjo(M)			III
108	Chlorophora excelsa (Welw) C.C.Berg	Moraceae	Iroko	Simmè(S)	NT		II
109	Ongokea gore (Hua).Pierre.In	Olacacée	Hua , Kwi		EN		I
110	Okoubaka aubrevillei PHELLEG. Et Normand	Santalaceae	Okoubaka		EN		I
111	Cleistopholis patens (Benth). Engl.et Diels	Annonaceae	Sobou			(II)	II
112	Xylopia quintasii Pierre Engl. Et Diels	Annonaceae	Elo,		EN		II
113	Pycnanthus angolensis L.	Myristicaceae	Ilomba	Kpolo (G)		III	III
114	Xylia evansii Hutch.	Fabaceae	Tchiébuessain				III
115	Albizzia zygia (DC).JF Macbride	Fabaceae	Ouochi	Gbanghan (G)			III
116	Albizzia ferruginia (Guill. Et Perr.) Benth	Fabaceae	Yattanza		VU	II	II
117	Albizzia adianthifolia (Schum).W.F. Wight	Fabaceae	Bangbaye	Gbanghan (G)	LC		III
118	Samanea dinklagei (Harms). Keay	Fabaceae	Ta			II	II
119	Arthrosamanea altissima (Hook.F.) G.Gilbert et Boutiquel	Fabaceae	Kota			(II)	II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 65: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
120	Tetrapleura tetraptera (Prekese)	Fabaceae	Eséhésé			(II)	III
121	Piptadeniastrum africanum (Hook.F.)	Fabaceae	Dabema	Bhèlè (G) Lollo (K)		II	II
122	Newtonia aubrevilei (Pellegr.) Keay	Fabaceae	Atembré			(II)	II
123	Aubrevillia platycarpa (Pellegr.)	Fabaceae	Kléklé, Dabéma noir			(II)	II
124	Pentaclethra macrophylla (Benth)	Fabaceae	Ovala			(II)	II
125	Amphimas pterocarpoides Harms	Fabaceae	Lati			(II)	II
126	Distemonanthus benthamianus Benth	Fabaceae	Movingui				II
127	Dialium dinklagei Harms	Fabaceae	Afambéou	Tukoro Kofina (M)		(III)	III
128	Daniellia thurifera (PROTA)	Fabaceae	Faro	Tukoro Sandan (M)		(II)	III
129	Afzelia bella Harms	Fabaceae	Azodau	Tukoro Linkè (M)		(II)	II
130	Afzelia bracteata Benth	Fabaceae	Koazodau	Tukoro Linkè (M)		(II)	II
131	Anthonotha fragrans (Bakerf.)	Fabaceae	Adonmoteu	Tukoro Furumö (M)	EN	(III)	III
132	Anthonotha crassifolia P.Beauv	Fabaceae	Réné des savanes	Gbèkan Furumö (M)		(III)	III
133	Anthonotha macrophylla P.Beauv	Fabaceae	Réné à long fruit	Tukoro Furumö (M) Fidaba		(III)	III
134	Chidlovia sanguinea	Fabaceae	Bala				III
135	Bussea occidentalis A. Aubreville	Fabaceae	Nomotcho	Kpaghele (G)			II
136	Erythrophleum ivorense A.Chev	Fabaceae	Tali	Tukoro Tali (M) KiLi (G)			III
137	Erythrophleum guineense A. Chev et G. Don	Fabaceae	Alui	Tali (M)			II
138	Pterocarpus mildbraedii Jacques	Fabaceae	Aguaya	Tukoro Gben (M)	VU		II
139	Pterocarpus erinaceus Poir.	Fabaceae	Vène	Gbèn (M) Kharinyi (S)	EN	II	II
140	Lonchocarpus cyanescens (Schum.) et Thonn.)Benth.	Fabaceae	Bondoukou, Ouangolo	Kara (M)			III
141	Erythrina mildbraedii Harms	Fabaceae	Ouossoupalié à fleurs mauves	Tukoro Leur (M)			III
142	Erythrina senegalensis DC	Fabaceae	Timeba	Leur (M)	LC		III
143	Erythrina vogelii Hook.f.	Fabaceae	Ouossoupalié à fleurs rouges	Tukoro Leur (M)			III
144	Erythroxylum mannii Oliv.	Erythroxylaceae	Dabé				III
145	Sacoglottis gabonensis Baill	Humiriaceae	Akouapo				III
146	Oldfieldia africana Benth. Et Hook.f	Euphorbiaceae	Dantoué			I	II
147	Phyllanthus discoideus (Baill.)Mull.Arg.	Euphorbiaceae	Lié			III	III
148	Antidesma laciniatum Mull.Arg	Euphorbiaceae	Etti				III
149	Maesobotrya barteri (Scott Elliot)Keay	Euphorbiaceae	Wouniangpa			III	III

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 66: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
150	<i>Microdesmis puberula</i> Hook.f.	Euphorbiaceae		Holu (G)		III	III
151	<i>Ricinodendron heudelotii</i> Ball	Euphorbiaceae	Eho, fruitier du Cameroun			(III)	III
152	<i>Macaranga barteri</i> Mull.-Agr.	Euphorbiaceae	Tofè			III	III
153	<i>Fagara lepieurii</i> (Gull. Et Perr). Engl	Rutaceae	Boulè barkélé	Gbèkan Wo (M)		II	II
154	<i>Fagara macrophylla</i> (Oliv.) Engl	Rutaceae	Bahé , Olon	Tukoro Wo (M)		II	II
155	<i>Klainedoxa gabonensis</i> Pierre.	Irvingiacées	Kroma		NE		III
156	<i>Balanites wilsoniana</i> (Dawe et Sprague.)	Simarubaceae	Béchiéta			I	I
157	<i>Hannoa klaineana</i> (Pierre ex Engl.)	Simarubaceae	Effeu	Kiriyanbo (S)			III
158	<i>Canarium schweinfurthii</i> Engl.	Burceraceae	Aiélé				III
159	<i>Dacryodes klaineana</i> (Pierre)H.J Lam	Burceraceae	Adjouaba				III
160	<i>Turraenthus africana</i> (Welw.exC.DC.)Pellegr.	Meliaceae	Avodiré	Tulu Wulu (G)	VU		II
161	<i>Guarea cedrata</i> (A.Chev).Pellegr	Meliaceae	Bossé		CR		III
162	<i>Lovoa klaineana</i> Pierre ex Sprague	Meliaceae	Dibétou		VU		II
163	<i>Pseudospondias microcarpa</i> (A.Rich.) Engl.	Anacardiaceae	Blékouré		VU		II
164	<i>Blighia sapida</i> (K.D.Koenig).	Sapindaceae	Baza, L'akée ou aki				III
165	<i>Allophylus africanus</i> (P.Beauv)	Sapindaceae	Ouangran				III
166	<i>Blighia unijugata</i> Baker	Sapindaceae	Bebi				III
167	<i>Blighia welwitschii</i> (Hiem)Radik.	Sapindaceae	Kâkâ				III
168	<i>Lecaniodiscus cupanoides</i> Planch.ex Benth	Sapindaceae	Boué				III
169	<i>Maesopsis eminii</i> Engl.	Rhamnaceae	Boué				II
170	<i>Bombax breviscupe</i> (Sprague) Roberty	Malvaceae	Oba				II
171	<i>Ceiba pentandra</i> (L)Gartn	Malvaceae	Fromager	Kondé (S) Bandan (M)			II
172	<i>Sterculia tragacantha</i> Lindl	Malvaceae		Koa (G)			III
173	<i>Cola cordifolia</i> (Cav.) R. Br.	Malvaceae	Ntaba	Tabadju (M)			III
174	<i>Tarrietia utilis</i> (Sprague)	Malvaceae	Niangon		VU		II
175	<i>Mansonia altissima</i> (A.Chev)	Malvaceae	Bété		EN		II
176	<i>Pentadesma butyracea</i>	Clusiacees	Lami				II
177	<i>Mammea africana</i> (Sabine)	Clusiacees	Djimbo				II
178	<i>Allanblackia floribunda</i> (Oliv)	Clusiacees	Ouotéra		VU		II
179	<i>Caloncoba echinata</i> (Oliv.)Gilg	Clusiacees	Gorli				III

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 67: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
180	Combretodendron africanum (Welw. ex.Benth.E Hook.f.	Lecythidaceae	Abalé				II
181	Anogeissus leiocarpus (DC.)Guill.et Perr	Lecythidaceae	Schimperi				II
182	Punica granatum (L.)	Myrtaceae	Grenadier		LC	II	II
183	Syzygium guineense (Wild.) DC	Myrtaceae	Kokissa				II
184	Aningueria altissima (A.Chev) Aubrév.et Pellegr.	Sapotaceae	Grogoli				II
185	Chrysophyllum perpulchrum Mildbr.	Sapotaceae	Aninguéri rouge				II
186	Aningueria robusta A.Chev	Sapotaceae	Aninguéri				II
187	Ompholcarpus ahia (P.Beauv)	Sapotaceae	Agua à grandes feuilles				II
188	Kantou guereensis Aubrev. Et pellegr	Sapotaceae	Kantou				II
189	Tieghemella heckelii (A.Chev), Pierre, ex Dubard	Sapotaceae	Makoré		EN		II
190	Gambeya africanum (A.DC.) Pierre	Sapotaceae	Akatio				II
191	Chrysophyllum giganteum (A.Chev)	Sapotaceae	Koanandio				II
192	Afrosersalisia chevaleri A.Chev	Sapotaceae	Chien				II
193	Diospyros mespiliformis (Hochst.) ex.A. DC.	Ebenaceae	Sounsoun		VU	II	II
194	Diospyros ivorensis Aubr. Et Pellegr	Ebenaceae	N'gavi		VU	II	II
195	Diospyros gabonensis (Gürke).	Ebenaceae	Sanza Minika à grandes feuilles		VU	II	II
196	Anthocleista nobilis Afzel.ex R.Br.	Loganiaceae	Brobro		CR		I
197	Alstonia congensis Engl.	Apocynaeae	Emien				III
198	Rauvolfia vomitoria Afzel.	Apocynaeae	Déchavi				III
199	Funtumia latifolia Stapf.	Apocynaeae	Pouo				III
200	Funtumia elastica (Preuss) Stapf.	Apocynaeae	- // -				III
201	Holarrhena africana A.DC.	Apocynaeae	Shoué				III
202	Cordia myxa L.	Boraginaceae	Déké		VU		II
203	Premna hispida Benth.	Boraginaceae	Alambi		NT		II
204	Newbouldia laevis (P.Beauv.) Seem.	Bignoniaceae	Balié		VU		II
205	Markhamia tomentosa (Benth.) K. Schum	Bignoniaceae	Tomboro				III
206	Spathodea campanulata P.Beauv.	Bignoniaceae	Tulipier du Gabon				III
207	Nauclea pobeguini (Probeg. ex Beleg.) Merr. ex EMA. Petit	Rubiaceae	Sibo		VU		II
208	Mitragyna ciliata Obrève.Pellegr	Rubiaceae	Bahia		VU		II
209	Morinda geminata DC.	Rubiaceae	Ouanda				II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 68: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
210	Gardenia imperialis K. Schum	Rubiaceae	Bogbiné				III
211	Canthium subcordatum DC.	Rubiaceae	Tekbé à grandes feuilles				III
212	Beilchmiedia mannii (Meisn.) Stapf	Lauraceae	Kanda				II

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 69: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
1	Irvingia gabonensis Baill.	Irvingiaceae	Bolarou		NT	I	I
2	Ongokea gore (Hua).Pierre.In	Olacacée	Hua , Kwi		EN		I
3	Okoubaka aubrevillei PHELLEG. Et Normand	Santalaceae	Okoubaka		EN		I
4	Balanites wilsoniana (Dawe et Sprague.)	Simarubaceae	Béchiéta			I	I
5	Anthocleista nobilis Afzel.ex R.Br.	Loganiaceae	Brobro		CR		I

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 70: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
1	Adansonia digitata (A.Chev)	Malvaceae	Baobab	Seda (M)		III	III
2	Anthocleista nobilis Afzel.ex R.Br.	Loganiaceae	Cabbage Palm		VU	II	III
3	Anubias bartei (Schott)	Araceae			LC	III	III
4	Anisophyllea laurina R.Br	Rhizophoraceae		Kantinyi (S) Dyandi (M)		(III)	III
5	Bridelia ferruginea (Benth.)	Euphorbiaceae	Saba	Dafi Sagba M		III	III
6	Bridelia micrantha (Hochst Baill.)	Euphorbiaceae	Tckikué	Dafi Sagba		III	III
7	Bridelia aubrevillei	Euphorbiaceae	Tckikuébi	Dafi Sagba		III	III
8	Bulbophyllum desmotrichoides Schltr.	Orchidaceae			LC		III
9	Carapa procera DC.	Meliaceae	Crabwood	Kobi (M) (Gobi S)	LC	(III)	III
10	Culcasia scadens P.Beauv.	Arecaceae			LC		III
11	Dalbergia adamii (Berhaut)	Fabaceae					III
12	Dalbergia microcarpa	Fabaceae			LC	III	III
13	Detarium senegalensis Gmel.	Caesalpinaceae	Ditakh	Boto (P), Boro (M)	LC	III	III
14	Dialium guineensis Wild.	Caesalpinaceae	Tamarinier noir	Kofina (M), Mèeko (P), Mookè (S)	LC	III	III
15	Ficus spp	Moraceae			CR	III	III
16	Harungana madagascariensis (Lam)	Hypéricaceae		Sungbala (M), Wobé (S), Lolo (G), Sungala (P)	VU	II	III
17	Lovoa trichilioides Harms	Meliaceae	Dibétou		LC	III	III
18	Trema orientalis (L.) Blume	Ulmacées	Adaschias		LC	III	III
19	Morus mesozygia Stapf.Ex A.Chev	Moraceae	Difou, Murier		LC	III	III
20	Myrianthus arboreus P.Beauv	Urticaceae	Arbre à pain indigène	Grand wounian	VU	III	III

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 71: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
21	Myrianthus serratus (Trécul)Benth.et Hook.F.	Urticaceae	Wounian des rivières	Kangaba(M)	VU	III	III
22	Myrianthus libericus Rendle-MNHN	Urticaceae	Wounian		VU		III
23	Musanga cecropioïdes R.Br.	Moraceae	Parasolier	Ouonjo(M)			III
24	Pycnanthus angolensis L.	Myristicaceae	Ilomba	Kpolo (G)		III	III
25	Xylia evansii Hutch.	Fabaceae	Tchiébuessain				III
26	Albizzia zygia (DC).JF Macbride	Fabaceae	Ouochi	Gbanghan (G)			III
27	Albizzia adianthifolia (Schum).W.F. Wight	Fabaceae	Bangbaye	Gbanghan (G)	LC		III
28	Tetrapleura tetraptera (Prekese)	Fabaceae	Eséhésé			(II)	III
29	Dialium dinklagei Harms	Fabaceae	Afambéou	Tukoro Kofina (M)		(III)	III
30	Daniellia thurifera (PROTA)	Fabaceae	Faro	Tukoro Sandan (M)		(II)	III
31	Anthonotha fragrans (Bakerf.)	Fabaceae	Adonmoteu	Tukoro Furumö (M)	EN	(III)	III
32	Anthonotha crassifolia P.Beauv	Fabaceae	Réné des savanes	Gbèkan Furumö (M)		(III)	III
33	Anthonotha macrophylla P.Beauv	Fabaceae	Réné à long fruit	Tukoro Furumö (M) Fidaba		(III)	III
34	Chidlovvia sanguinea	Fabaceae	Bala				III
35	Erythrophleum ivorense A.Chev	Fabaceae	Tali	Tukoro Tali (M) KiLi (G)			III
36	Lonchocarpus cyanescens (Schum.) et Thonn.)Benth.	Fabaceae	Bondoukou, Ouangolo	Kara (M)			III
37	Erythrina mildbraedii Harms	Fabaceae	Ouossoupalié à fleurs mauves	Tukoro Leur (M)			III
38	Erythrina senegalensis DC	Fabaceae	Timeba	Leur (M)	LC		III
39	Erythrina vogelii Hook.f.	Fabaceae	Ouossoupalié à fleurs rouges	Tukoro Leur (M)			III
40	Erythroxylum mannii Oliv.	Erythroxylaceae	Dabé				III
41	Sacoglottis gabonensis Baill	Humiriaceae	Akouapo				III
42	Phyllanthus discoideus (Baill.)Mull.Arg.	Euphorbiaceae	Lié			III	III
43	Antidesma laciniatum Mull.Arg	Euphorbiaceae	Etti				III
44	Maesobotrya barteri Scott (Elliot)Keay	Euphorbiaceae	Wouniangpa			III	III
45	Microdesmis puberula Hook.f.	Euphorbiaceae		Holu (G)		III	III
46	Ricinodendron heudelotii Ball	Euphorbiaceae	Eho, fruitier du Cameroun			(III)	III
47	Macaranga barteri Mull.-Agr.	Euphorbiaceae	Tofè			III	III
48	Klainedoxa gabonensis Pierre.	Irvingiacées	Kroma		NE		III
49	Hannoa klaineana (Pierre ex Engl.)	Simarubaceae	Effeu	Kiriyambo (S)			III
50	Canarium schweinfurthii Engl.	Burceraceae	Aiélé				III
51	Dacryodes klaineana (Pierre)H.J Lam	Burceraceae	Adjouaba				III

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 72: liste nationale complete des especes vegetales en 2019 (suite)**

N	ESPECES	FAMILLE	NOM COMMERCIAL	NOM VERNACULAIRE	UICN	CITES	Proposition Nationale
52	<i>Blighia sapida</i> (K.D.Koenig).	Sapindaceae	Baza,L'akée ou aki				III
53	<i>Allophylus africanus</i> (P.Beauv)	Sapindaceae	Ouangran				III
54	<i>Blighia unijugata</i> Baker	Sapindaceae	Bebi				III
55	<i>Blighia welwitschii</i> (Hiem)Radik.	Sapindaceae	Kâkâ				III
56	<i>Lecaniodiscus cupanoides</i> Planch.ex Benth	Sapindaceae	Boué				III
57	<i>Sterculia tragacantha</i> Lindl	Malvaceae		Koa (G)			III
58	<i>Cola cordifolia</i> (Cav.) R. Br.	Malvaceae	Ntaba	Tabadju (M)			III
59	<i>Caloncoba echinata</i> (Oliv.)Gilg	Clusiaceae	Gorli				III
60	<i>Alstonia congensis</i> Engl.	Apocynaceae	Emien				III
61	<i>Rauvolfia vomitoria</i> Afzel.	Apocynaceae	Déchavi				III
62	<i>Funtumia latifolia</i> Stapf.	Apocynaceae	Pouo				III
63	<i>Funtumia elastica</i> (Preuss) Stapf.	Apocynaceae	- // -				III
64	<i>Holarrhena africana</i> A.DC.	Apocynaceae	Sohoué				III
65	<i>Markhamia tomentosa</i> (Benth.) K. Schum	Bignoniaceae	Tomboro				III
66	<i>Spathodea campanulata</i> P.Beauv.	Bignoniaceae	Tulipier du Gabon				III
67	<i>Gardenia imperialis</i> K. Schum	Rubiaceae	Bogbiné				III
68	<i>Canthium subcordatum</i> DC.	Rubiaceae	Tekbé à grandes feuilles				III

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 73: Situation des saisies d'animaux, plantes ou trophées effectués par la CITES en 2019**

Opération	Lieu	Date	Espèces confisquées	Nom latin	Nombre	Situation	Appui extérieur
1	Conakry/Dixinn	31/01/2019	(singe)	Erythrocebus patas	1	MEEF/Direction nationale des Eaux et Forêts	appui technique et financier du MEEF
2	Conakry /Ratoma	06/02/2019	Python sebae	Python sebae	1	transféré MEEF dans la forêt classée de forecariah	appui technique et financier du MEEF
3	Conakry /Dixinn	26/02/2019	python	Python sebae	1	transféré MEEF dans la forêt classée de forecariah	appui technique et financier du MEEF
4	Kissidougou	26/02/2019	Peaux de panthere	Panthera pardus	1	trophée au niveau de la Direction Nationale des Eaux et Forêts	appui technique et financier du MEEF
			Crocodile	Crocodylus niloticus	1	Relaché au parc du haut niger	
5	Kissidougou	26-févr-19	Crocodile	Crocodylus niloticus	1	MEEF/GALF	
6	Kissidougou	03-mai-19	Peau de Panthère	Panthera pardus	1	MEEF/GALF	
7	Kissidougou	03-mai-19	Peau de Crocodile	Crocodylus niloticus	1	MEEF/GALF	
8	Labé	23-mai-19	Peau de Panthère	Panthera pardus	1	MEEF/GALF	
9	Labé	23-mai-19	Peau de Crocodile	Crocodylus niloticus	1	MEEF/GALF	
			Peau de python	Python sebae	1	MEEF/GALF	
10	Dubréka	31-mai-19	Crocodile	Crocodylus niloticus	1	MEEF/GALF	
11	Ratoma	06-juin-19	Pélican	Pelicanus spp	1	MEEF/GALF	
12	Ratoma	11-juin-19	Tortues	Centrochelys sulcata	65	MEEF/GALF	
13	Ratoma	11-juin-19	Singe rouge (pathas)	Erythrocebus patas	1	MEEF/GALF	
14	Conakry	21-juin-19	Singe rouge (pathas)	Erythrocebus patas	1	MEEF/GALF	
15	Kaloum	11-juil-19	Aigle royale	Aquila	1	MEEF/GALF	
16	Sambailo	08 Aout 2019	Viande Boucanée		154kg	UP/Douane	
17	Forecariah	06-sept-19	Chimpanzé	Pan troglodytes verus	1	MEEF/GALF	
18	Ratoma	16-sept-19	Aigles	Aquila	3	MEEF/GALF	
19	Matam	26 Oct 2019	Perroquet	Psittacus erithacus erithacus	26	MEEF/GALF	
20	Dixinn	31-oct-19	Pythons	Python sebae	3	MEEF/GALF	

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

**Tableau 74: Situation des saisies d'animaux, plantes ou trophées effectués par la CITES**

Opération	Lieu	Date	Espèces confisquées	Nom latin	Nombre	Situation	Appui extérieur
21	Kissidougou	07/05/2019	Transfert des trophées (59)			MEEF/GALF	
			Python	Python sebae	31		
			Civette	Paradoxirus hermaphrodit	4		
			Guirb harnaché		4		
			Céphalophe	Cephalophus rufilatus	9		
			crocodile	Crocodylus niloticus	5		
			Serval	Leptailurus serval	7		
22	Koundara	04-janv-20	Singe rouge (pathas)	Erythrocebus patas	1	MEEF	
23	Coyah	01-févr-20	Tortues	Centrochelys sulcata et Triomyx triunguis	30	MEEF/GALF	
24	Koundara	08-févr-20	Civette	Paradoxirus hermaphrodit	3	MEEF	
25	Coyah	19-févr-20	Crocodile	Crocodylus niloticus	4	MEEF/GALF	
26	Dinguiraye	27-févr-20	Peau de Panthère	Panthera pardus	1	MEEF/GALF	
27	Sambailo	28-févr-20	Peau de crocodile	Crocodylus niloticus	1	MEEF/Douane	
28	Matoto	09-juin-20	Python	Python sebae	2	MEEF	

Source : Direction Nationale des Faunes et Flores (DNFF)/CITES

## VIII. CHAPITRE 4 : CLIMATOLOGIE

### 8.1 Evolution de la Pluviométrie

**Tableau 75: Evolution annuelle de la hauteur de pluie par station en mm**

Années	Moyenne de 30 ans (1984 à 2013)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	3 527	3 189	4 305	4 327	4 500	3 083	3837
Kindia	2 224	1 896	2 103	1 996	2178	1 758	2050
Boké	1 835	2 049	2 525	2 296	2 318	2 917	3 034
Faranah	1 392	1 782	1 449	1 362	nd	nd	2 783
Kankan	1 516	1 142	1 335	1 365	1 093	1 886	1 482
Labé	1 578	1 767	1 911	1 509	1 252	1 682	1 406
Mamou	1 505	1 664	1 591	1 954	1 529	nd	1 679
N'Zérékoré	1 865	1 803	2 016	1 735	2 030	1 991	1 497

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

**Tableau 76: Evolution annuelle du nombre de jours de pluie par station**

Années	Moyenne de 30 ans (1984 à 2013)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	129	129	141	150	139	116	135
Kindia	120	145	145	151	126	141	137
Boké	119	121	89	114	111	113	95
Faranah	110	113	92	94	nd	nd	88
Kankan	117	91	110	113	86	115	116
Labé	106	134	143	132	107	101	123
Mamou	101	142	nd	nd	nd	nd	129
N'Zérékoré	141	178	178	179	154	179	121

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

### 8.2 Evolution de la Température

**Tableau 77: Evolution annuelle des températures moyennes maximales (°C)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boké	37,7	37,2	38,4	34,1	33,5	33,2
Conakry	32,0	31,8	33,0	31,3	30,9	30,8
Faranah	nd	nd	41,7	nd	nd	nd
Kankan	38,1	37,8	39,0	nd	nd	nd
Kindia	36,4	35,8	37,0	31,9	31,6	32,1
Labé	35,4	33,9	35,0	30,3	29,9	30,1
Mamou	nd	nd	nd	nd	nd	nd
N'Zérékoré	nd	33,4	35,0	31	30,8	31,1

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

**Tableau 78: Evolution annuelle des températures moyennes minimales (°C)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boké	18,2	17,4	18,6	22	22,1	22,2
Conakry	22,9	22,2	22,9	23,9	24,0	24,1
Faranah	16,7	15,1	14,0	nd	nd	nd
Kankan	15,9	16,7	17,6	nd	nd	nd
Kindia	18,5	19,5	19,5	20,4	20,9	21,2
Labé	10,6	10,4	11,6	15,4	15,6	15,9
Mamou	nd	nd	nd	nd	nd	nd
N'Zérékoré	18,1	16,6	17,4	20,9	20,7	21,0

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

**Tableau 79: Evolution annuelle des températures des mois les plus chauds et les moins chauds**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boké						
Mois le plus chaud	Mars	Février	Mars	Avril	Avril	Mars
Mois le moins chaud	Janvier	Décembre	Février	Janvier	Janvier	Janvier
Conakry						
Mois le plus chaud	Avril	Fév/Avril	Mars	Avril	Avril	Avril
Mois le moins chaud	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier
Faranah						
Mois le plus chaud	nd	nd	Avril	Mars	nd	nd
Mois le moins chaud	Décembre	Janvier	Janvier	Janvier	nd	nd
Kankan						
Mois le plus chaud	Mars	Avril	Mars	nd	nd	nd
Mois le moins chaud	Décembre	Janvier	Janvier	nd	nd	nd
Kindia						
Mois le plus chaud	Mars	Mars	Mars	Avril	Avril	Mars
Mois le moins chaud	Janvier	Janvier	Janvier	Décembre	Décembre	Janvier
Labé						
Mois le plus chaud	Avril	Avril	Avril	Avril	Mars	Mai
Mois le moins chaud	Décembre	Décembre	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier - Février
Mamou						
Mois le plus chaud	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Mois le moins chaud	nd	nd	nd	Janvier	nd	nd
N'Zérékoré						
Mois le plus chaud	nd	Mars	Février	Février	Février	Mars
Mois le moins chaud	Décembre	Décembre	Janvier	Janvier	Janvier	Janvier

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

### 8.3 Evolution de l'humidité

**Tableau 80: Evolution annuelle de l'humidité relative maximale dans les principales stations (en %)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	95	95	96	94	94	88
Kindia	79	93	63	90	86	84
Boké	82	86	nd	nd	nd	85
Faranah	nd	83	89	88	nd	nd
Kankan	81	83	85	81	82	66
Labé	86	87	86	86	87	75
Mamou	nd	nd	nd	nd	nd	nd
N'Zérékoré	88	nd	nd	89	nd	87

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

**Tableau 81: Evolution annuelle de l'humidité relative minimale dans les principales stations (en %)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	62	62	62	62	61	67
Kindia	62	63	62	63	55	62
Boké	59	61	nd	nd	nd	60
Faranah	45	57	59	49	nd	nd
Kankan	nd	45	59	42	42	31
Labé	40	41	40	38	39	43
Mamou	nd	nd	nd	nd	nd	nd
N'Zérékoré	64	nd	nd	63	nd	63

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

**Tableau 82: Evolution annuelle de l'humidité relative moyenne dans les principales stations (en %)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	78	78	78	79	77	77
Kindia	78	77	77	70	75	73
Boké	71	73	77	76	78	73
Faranah	73	70	75	nd	nd	nd
Kankan	nd	nd	66	60	64	
Labé	61	63	61	60	60	79
Mamou	nd	nd	nd	nd	nd	nd
N'Zérékoré	77	74	77	76	77	75

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports

## 8.4 Evolution de la vitesse du vent

**Tableau 83: Evolution annuelle de la vitesse moyenne du vent dans les principales stations (en m/s)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	3	3	3	3	3	3,7
Kindia	0	0	1	0	1	3,4
Boké	2	2	2	3	0	1,4
Faranah	1	1	1	nd	nd	nd
Kankan	1	1	1	1	1	1,7
Labé	1	1	1	1	2	1,9
Mamou	1	1	1	nd	nd	nd
N'Zérékoré	1	1	1	1	1	2,2

**Source :** Section Agro météorologique/Direction Nationale de la Météorologie/Ministère des transports NB : 0=Vent calme

**Tableau 84: Vitesse du vent dominant dans les principales stations (en m/s)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conakry	3,7	3,3	3,4	4,3	3,3	3,7
Kindia	3,4	3,8	3,3	3,5	3,4	2,8
Boké	3,2	4,1	4,8	4,8	1,0	1,5
Faranah	1,4	1,9	1,7	2,3	nd	nd
Kankan	1,4	1,6	1,6	1,5	1,3	1,8
Labé	1,9	2,0	nd	1,9	2,0	1,9
Mamou	nd	nd	nd	2,0	nd	nd
N'Zérékoré	2,0	1,4	1,6	2,2	1,6	2,7

**Source:** Direction Nationale de la Météorologie

## 8.5 Evolution de l'évaporation

**Tableau 85: Evolution de l'évaporation dans les principales stations en (heure)**

Régions	2014	2015	2016	2017	2018
Conakry	–	–	–	–	–
Kindia	1 130,5	1 096,8	800,9	1 195,5	1 180,1
Boké	–	–	–	–	–
Faranah	–	–	–	–	–
Kankan	–	–	–	–	–
Labé	2 046,7	1 858,7	1 993,1	1 834,0	1 981,5
Mamou	–	–	–	–	–
N'Zérékoré	1 135,3	1 362,0	1 269,2	1 175,2	1 154,1

**Source:** Direction Nationale de la Météorologie

## IX. CHAPITRE 5 : RECETTES FORESTIERES

### 9.1 Recettes recouvrées

Tableau 86: Recettes générées par les sections préfectorales et communales des eaux et forêts (millions GNF)

Années	2010	2011	2012	2013
Redevances forestières	473,5	239,6	278,8	348,4
Redevances de chasse	15,5	30,4	24,0	31,8
<b>Total Recettes</b>	<b>489,0</b>	<b>270,0</b>	<b>302,8</b>	<b>380,1</b>

Source : Rapports annuels d'activités des services de la Direction nationale des eaux et forêts

Tableau 87: Point des recettes des redevances et taxes d'exploitation par structure

Recettes (GNF)	2018	2019
Redevances et taxes d'exploitation du bois d'œuvre	2 526,8	3 695,2
Redevances et taxes d'exploitation du bois de feu		
Redevances et taxes d'exploitation du charbon de bois		
Redevance et taxe sur l'exploitation de bois de service	121,7	
Redevance versées pour les populations locales	1 768,8	1 293,3
Recettes parcs		
Taxes CITES		
Redevances sur permis de petite chasse		
Redevances de défrichement (exploitation minière)	6 107,9	
<b>TOTAL</b>	<b>10 525,2</b>	<b>4 988,5</b>

Source : DNEF (Division législation et Economie forestières)

# **X. CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION DES ACQUIS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS (MEEF) 2019**

## **10.1 CONTEXTE**

En République de Guinée, au regard des enjeux environnementaux par rapport au potentiel des ressources naturelles renouvelables disponibles, au cadre de vie que présente le pays, le secteur a été érigé en Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) et cela depuis 2004.

Selon le Décret D/2019/087/PRG/SGG en date du 15 mars 2019, le MEEF a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement, des eaux et forêts et d'en assurer le suivi.

Les attributions spécifiques du MEEF s'articulent autour de la législation, la réglementation, la conservation, la protection et la gestion du secteur de l'environnement.

Afin de réaliser cette importante mission, le Département de l'Environnement, des Eaux et Forêts s'est doté d'un cadre de référence et d'un dispositif organisationnel au niveau central et déconcentré.

### **A. Cadre de référence,**

Au titre du cadre de référence, l'appui des services techniques de l'Administration et celui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le MEEF a élaboré ou a participé à l'élaboration des documents de Politiques et de Stratégies. Le document de Politique le plus récent est le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) qui constitue désormais le cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs et partenaires qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles renouvelables et dans la protection de l'environnement. Il est suivi du Code de l'environnement amendé et approuvé en 2019.

Dans le PNDES, le Pilier 4 intitulé « Gestion durable du capital naturel » a été exclusivement consacré à l'Environnement ».

### **B. Dispositif organisationnel**

Pour assurer sa mission, le MEEF est doté d'un dispositif organisationnel composé de 27 entités au niveau national, 38 entités au niveau régional et 342 entités au niveau des communes rurales (304) et urbaines (38). On dénombre 3 projets et 20 points focaux.

Dans ce dispositif, sous l'autorité du ministre, le Secrétaire Général coiffe l'ensemble des entités du Département.

Les différents services techniques du MEEF sont :

- Un (1) Secrétariat Général ;
- Un (1) Cabinet du ministre (avec un chef de cabinet, 5 conseillers et un attaché de cabinet) ;
- Trois (3) Directions Nationales ;
- Treize (13) services d'appui dont deux Directions Générales ;
- Cinq (5) services rattachés ;
- Trois (3) organes publics ;
- Huit (16) Inspections Régionales ;
- Trente-trois (33) Directions Préfectorales ;
- Cinq (5) Directions communales pour la zone spéciale de Conakry ;
- Trois cent quarante-trois (343) Cantonnements Forestiers dont 305 au niveau des communes rurales et 33 au niveau des Communes Urbaines, hors zone de Conakry ;
- Trois (3) organes consultatifs ;
- Trois (3) projets financés par le FEM/PNUD/UE et le Gouvernement guinéen.

L'organigramme comprend également des Services Administratifs et financiers (Division des Ressources Humaines, Division Administrative et Financière, Passation de marché, Comptabilité matière et matériel, Contrôle financier) qui relèvent d'autres Départements Ministériels.

## 10.2 NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIVITES INSCRITES DANS LA LETTRE DE MISSION DU MEEF EXERCICE 2019

Pour l'année 2019, le Gouvernement de la République de Guinée a assigné au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et cela à l'instar des autres Départements ministériels, des objectifs prioritaires et des actions phares.

Ces objectifs prioritaires sont :

- A. La promotion de la gouvernance environnementale
- B. La mise en œuvre des conventions et accords multilatéraux ;
- C. Le renforcement de la protection des ressources naturelles ;
- D. La restauration du couvert végétal
- E. La contribution au programme accéléré pour la sécurité alimentaire

### A. PROMOTION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

#### 1. Renforcement des capacités du personnel :

La collaboration du MEEF avec les différents Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a permis la formation de deux mille cinquante-sept (2057) cadres et agents du Département dont 663 femmes (32,23%) dans divers domaines techniques, administratifs et législatifs.

#### 2. Renforcement des capacités techniques des services :

Le renforcement des services techniques en matériels et outils de travail a consisté à :

- La fourniture par le PNUD, d'équipements informatiques, de GPS, pour huit (8) services (le BSD, la DNE, les 4 préfectures couvertes par le projet ABE-HG, la Gendarmerie environnementale, le Secrétariat central), suivi de la fourniture de kits de câblage et la mise en place d'une base de données et de site Web pour le BSD ;
- Fourniture par la Chine, à travers l'appui du PNUD, de lots d'équipements à faible consommation d'énergie composés de 50 000 ampoules LED 7 W ; 40 000 tubes LED T8 9 W, 40 000 tubes LED T8 18 W, 600 systèmes d'énergie solaire photovoltaïque domestique de 300 W et 350 système d'énergie solaire photovoltaïque domestique 1 200 W en faveur des populations défavorisées affectées par la sécheresse, les populations affectées par l'intrusion saline, les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, de quelques centres de santé, maisons de jeunes, lieux de culte et bâtiments administratifs. □ La réhabilitation, à travers le projet PARSS3/UNOPS/UE, de quatre (4) Bases-vie dans les Aires Protégées de Tristao, Badiar, Diwasssi et Tokounou, d'un (1) Centre de formation à Sérédou/Macenta et de deux (2) Postes de surveillance à Diécké/Yomou et Berou/Beyla ;
- La fourniture de vingt-six (26) kits d'équipements de surveillance comprenant plus de 1 076 000 éléments (dont 140 tentes collectives et individuelles, 2 000 tenues de brousse et de savane, 257 600 couverts et gamelles, 11 000 éléments divers, etc.) ;
- La fourniture de 12 kits de mobiliers de bureaux totalisant plus de 350 éléments (chaises, tables, armoires, lits doubles, matelas, bureaux, etc.) ;
- La fourniture de 11 ordinateurs, imprimantes et 11 GPS de poches ;
- Edition de 500 exemplaires de la Stratégie nationale du développement durable du tourisme, 2 000 exemplaires du Code forestier, 400 exemplaires de la Stratégie Nationale sur la Biodiversité et son plan d'action révisés intégrant le plan stratégique de la Convention de la Diversité Biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi sont édités et de 500 exemplaires du document de programme pays du Fonds Vert pour le Climat.

#### 3. Elaboration de documents de politique, de stratégie et de textes législatifs

Parmi les documents adoptés et diffusés au cours de l'année 2019 figurent :

- Le décret D/2019/221/PRG/ SGG portant promulgation de la loi -L2019/0034/ du 4 juillet 2019 portant Code de l'Environnement de la République de Guinée ;
- Le décret D/2019/0197/PRG/SGG en date 03 Juin 2019 portant promulgation de la loi L/2019/0017/AN du 12 juin 2019 autorisant la ratification de la convention portant création de

l'Alliance Bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC), signée le 04 octobre 2018 suite à une réunion ministérielle tenue à Ouagadougou/Burkina Faso. □

- L'Arrêté A/2019/5663/MEEF/CAB en date du 25 septembre 2019 portant création, attributions et organisation de la coordination nationale des postes de contrôle des produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques ; Le rapport d'audit institutionnel qui a abouti à la signature du Décret de restructuration D/2019/097/PRG/SGG du 15 mars 2019, portant attributions et organisation du MEEF ;
- La stratégie et le plan de communication sur le biogaz couvrant la période 2019-2020.

## **B. MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS ET ACCORDS MULTILATERAUX :**

### **1. Restitution de la COP 24 et Participation de la Guinée à la COP 25 :**

#### **a) La restitution de la COP24 :**

La 24e Conférence des Parties (COP24) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est déroulée du 02 au 14 décembre 2018 à Katowice en Pologne. Elle a accueilli plus de 28.000 personnes dont des négociateurs, des membres du personnel des Nations Unies, des observateurs d'organisations non gouvernementales, des représentants des médias et des employés. La délégation guinéenne forte de 43 membres était dirigée par Monsieur Oyé GUILAVOGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Le sommet, qui s'est achevé le 15 décembre 2018 a réussi à rendre opérationnel l'accord de Paris de 2015, mais a échoué à engager une hausse collective des efforts (1,5°). Les négociateurs sont parvenus, entre autres, à trouver un consensus sur le reste du guide d'application de l'Accord de Paris (le rulebook). Ils ont résolu l'épineuse question des règles de transparence, qui permettent de vérifier que les pays respectent leurs promesses. Au titre des dispositions organisationnelles internes, la délégation guinéenne a formulé les recommandations suivantes: a) Mettre en place une commission pour le suivi des engagements de la Guinée et la mobilisation des ressources des différents fonds multilatéraux (Fonds Vert, FEM, Fonds d'Adaptation, etc.) et bilatéraux en faveur des secteurs prioritaires; b) Inviter les Départements ministériels à proposer des thèmes à présenter lors des prochains événements parallèles avec un calendrier précis pour ceux jugés pertinents et qui seront retenus par le comité préparatoire de la COP25 ; c) Créer une ligne budgétaire sur le BND pour financer la participation de la délégation guinéenne aux prochaines COP.

#### **b) Participation à la COP25 :**

Les préparatifs de la COP25 ont été engagés par le MEEF en collaboration avec toutes les parties prenantes (ONG, société civile, Ministères du secteur rural et autres ministères concernés) par le changement climatique. Avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et du gouvernement, la délégation guinéenne forte de 40 membres a pris part à la COP25, tenue à Madrid en Espagne, du 1er au 13 décembre 2019. A cette occasion, cinq (5) projets ont été soumis à différents partenaires notamment le PNUD, la BAD, la Banque Européenne d'Investissement et le Fonds Vert Climat qui se sont engagés à financer ou à cofinancer lesdits projets. D'autres institutions ont été également contactées et des projets de développement leurs seront adressés ultérieurement. Un rapport détaillé a été élaboré à cet effet.

## **2. Suivi de la mise en œuvre des conventions internationales :**

Au cours de l'année 2019, il a été assuré le suivi de la mise en œuvre de 3 conventions

### **1) La Convention sur le changement climatique à travers :**

a) La Contribution Nationale Déterminée de la Guinée élaborée en 1994 rendue plus robuste en 2018 (2ème communication nationale) qui a été actualisée lors de l'atelier national tenu à Conakry les 21 et 22 novembre 2019. Elle a intégré la question climatique dans la planification du développement national et réévalué les possibilités d'atténuation à l'horizon 2020 – 2030 ;

b) Le projet de création d'un marché pour le développement et l'utilisation des ressources du biogaz en Guinée contribue à la réduction des gaz à effet de serre (GES) à travers la construction de digesteurs de biogaz (domestique et industriel) produisant de l'énergie propre et de fertilisants. Un projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement d'une agence nationale de promotion de la technologie du bio digesteur est élaboré et en attente de signature. La Guinée a adhéré au réseau Alliance pour le Bio digesteur de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

1) - La Convention sur la lutte contre la désertification à travers le projet "Adaptation basé sur les écosystèmes en Haute Guinée (préfectures de Kouroussa, Faranah, Mandiana et Kissidougou.

2) - La Convention internationale sur le Commerce des espèces de faune et de flore sauvages (CITES) menacées d'extinction, dite convention de Washington. Durant l'année 2019, il a été enregistré : a) 8 cas de mandats de dépôt tous jugés et condamnés, b) 59 trophées et 111 espèces vivantes relâchées au niveau des parcs et réserves, c) 2 chimpanzés libérés, d) 514 Peaux de crocodiles, e) 31 pythons, f) 9 Guib harnaché, g) 5 Civettes, h) 5 Céphalophes, i) 4 Servals, j) 1 Hyène et k) 10 sacs de peaux de crocodiles et de pythons. Par ailleurs, il faut noter que l'ambassade de la Grande Bretagne en Guinée a décerné au point Focal un satisfecit pour son engagement remarquable dans la lutte contre le commerce illégal des espèces de faune sauvage, le 23 janvier 2019.

## **C. RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES**

### **1. Mise en défens des zones à écologie fragile :**

L'activité a consisté au regarnissage et à l'entretien de 748,47 ha dans les préfectures de Kouroussa, Faranah, Siguiri, Mandiana, Beyla et Kissidougou, considérées comme menacées de dégradation.

La réduction de la pression sur le couvert végétal est également assurée à travers la promotion du bio-charbon. Celle-ci sera concrétisées à travers des activités de 3 artisans formés dans les techniques de fabrication des cheminées et celle de trois (3) groupements féminins de 120 membres dans les Communes rurales de Beindou, Passaya et la Commune urbaine de Faranah.

### **2. Surveillances et patrouilles dans les aires protégées :**

Dans le cadre de la lutte contre le braconnage, il a été réalisé 1 424 patrouilles dans les Parcs (Haut Niger à Faranah, Badiar à Koundara) et les forêts classées de la Guinée Forestière (Nimba, Simandou, Déré, Ziama, Yono, Pic de Fon, Diéké, Mont Béro, Bonama et Banan). Ces patrouilles ont permis de découvrir 6 496 cas d'infractions (braconnages, construction d'habitats, capture d'animaux vivants, culture dans les zones protégées, etc.) et 1 238 objets saisis (fusils, madriers doubles, machines tronçonneuses, filets de pêche, trophées/reste d'animaux et animaux vivants).

Des patrouilles non initialement planifiées (124) ont été organisées suite à des alertes reçues par des équipes de gestion.

Une Médaille d'Or d'officier de Mérite de la conservation de la nature a été décernée par l'UNESCO (à travers le bureau Régional du MAB de la République de Côte d'Ivoire le 4 octobre 2019 à Abidjan), au premier responsable du Centre de Gestion Environnementale de Monts Nimba et Simandou (CEGENS) de Nzérékoré.

## D. RESTAURATION DU COUVERT VEGETAL

### 1. Reboisement :

Il a été réalisé 1 826 ha dont :

a) 1540 ha dans le cadre de l'Initiative présidentielle au niveau différentes régions administratives du pays (199 ha à Boké, 211.75 ha à Kindia, 169,18 ha à Mamou, 115 ha à Labé, 275.03 ha à Faranah, 230.6 ha à Kankan et 340 ha à N'Zérékoré). Les essences utilisées sont issues des pépinières mises en place par les services techniques des Eaux et Forêts et celles des privés pour un total de 2 719 000 plants produits.

b) 86 ha ont été reboisés sur financement du projet de l'interconnexion électrique dans le cadre de la convention Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra-Léone et Guinée (CLSG) des préfectures de Kindia, Forécariah et N'Zérékoré ;

c) 200 ha restaurés dans les sites dégradés avec financement du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/ WAAPP) dans 20 préfectures des 7 régions administratives

d) 17 têtes de sources restaurées en vue de maintenir le régime hydrologique et fournir des services écosystémiques le long du Niger et de ses affluents ;

e) 33 dispositifs antiérosifs renforcés sur 33 têtes de sources restaurées ;

f) 522 ha d'écosystèmes de zones humides, de versants, de berges et de méandres critiques restaurées ;

g) 8 mares restaurées dont 5 dans le site RAMSAR « Sankarani-Fié » et 3 dans celui du « Niger-Niandan-Milo » ;

h) 19 artisans (dont 2 à Faranah, 2 Kissidougou, 10 à Kouroussa et 5 à Mandiana) et 1627 femmes (dont 277 à Faranah, 152 à Kissidougou, 1111 à Kouroussa et 87 à Mandiana) sont respectivement formés dans la fabrication des foyers métalliques et la confection des foyers améliorés en banco ;

i) 3 969 foyers améliorés en banco sont produits et utilisés par 2178 ménages dont 325 à Faranah, 184 à Kissidougou, 1151 à Kouroussa et 518 à Mandiana ;

j) 22 entreprises rurales constituées et appuyées dans le cadre de la promotion de l'apiculture sans feu

k) 382 ruches kenyanes sur 300 prévues soit 127,33 % sont confectionnées au profit des comités de gestion des forêts communautaires par les menuisiers formés par le projet. Les ruches sont réparties comme suit : 165 à Kissidougou, 54 à Faranah, 108 à Kouroussa et 55 à Mandiana ;

l) 420 kits pour récolte de miel (tenues et enfumoirs) sont confectionnés et mis à la disposition des apiculteurs formés ;

### 2. Suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale des projets de développement

Les activités réalisées concernent l'inspection environnementale, le suivi et le contrôle des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

#### 2.1 Missions d'inspection environnementale :

Les activités réalisées se résument comme suit :

a) Trois (3) missions de suivi environnemental des travaux d'interconnexion électrique Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone, Guinée (CLSG) au compte de TRANSCO ;

b) Six (6) missions d'inspections environnementales dans 6 compagnies minières en activité en Guinée (BAM, CBG, GAC, SMB, CDM-HENAN CHINE et SMD) ;

c) Deux (2) missions d'évaluation du niveau de pollution, non prévues initialement ;

d) Trois (3) missions préparatoires du projet PACRISEM en prolongement du PAGSEM, qui s'achève au mois de décembre 2019.

e) Une (1) mission de suivi environnemental des activités d'extension du port de pêche artisanale de Koukoudé et de bitumage 3 Km de route centre Koukoudé et Khoundindé, dans la Préfecture de Boffa.

## **2.2 Missions de suivi et contrôle des PGES :**

Il a été réalisé seize (16) missions de contrôle de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sur 16 prévues ont été réalisées au niveau des sociétés minières : Alufer (Boffa), Alliance Minière Responsable (Boké), Société Minière de Dinguiraye (Siguiri), Société Aurifère de Guinée (Siguiri), SPIC (Boffa) Compagnie des Bauxites de Guinée ( Boké), Société des Bauxites de Boké (Boké), Global Alumina Corporation (Boké) SAMA Ressources (Lola) TBEA (et Boké), Guinéenne des Mines (Boké), TRANSCO (Kindia et Forécariah) SMFG (Lola), Société de Raffinage de Guinée (Boké), ASHAPURA (Télimélé) et Friguia/Rusal (Fria). Toutes ces sociétés ont correctement mis en œuvre les activités inscrites dans leurs PGES et ont bénéficié du renouvellement de leurs certificats de conformité environnementale.

## **E. AUTRES ACTIVITES REALISEES**

### **1. Élaboration du plan d'action du MEEF**

Sur la base des objectifs prioritaires assignés au Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, les services techniques du département ont fourni, chacun en ce qui le concerne, des activités dont la synthèse a permis l'élaboration du plan d'action du MEEF conformément à la Lettre de mission élaborée par la primature. L'évaluation des résultats de ce plan d'actions permettra de qualifier le niveau de performance globale du Ministère.

### **2. Projets financés par le Budget National de Développement (BND) :**

Pour l'année 2019, ce sont 12 projets et programmes d'investissements publics présentés par le MEEF au Ministère du Plan et du Développement Économique (MPDE), 9 ont bénéficié de financement.

### **3. Projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :**

Dans le cadre du développement des activités liées aux sous-secteurs environnement et climat, les PTF appuient le MEEF à travers la formulation et le financement de 15 projets et programmes. Parmi ceux-ci, quatre (4) sont en cours d'exécution et les onze (11) autres sont en cours de formulation ou de recherche de financement.

Sont en cours d'exécution : a)- Le projet adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée ; b)- Création d'un marché pour le développement et l'utilisation des ressources du biogaz en Guinée ; c)- Projet de mise en œuvre de la convention Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs); d)- Projet sous régional PCB (Polychlorobiphényle) avec inventaire additionnel et élimination de PCB ; e)- Projet d'appui au renforcement du secteur de la sécurité (PARSS3/Volet Environnement) ; f)- Projet préparatoire de l'action du pays au Fonds Vert pour le Climat (FVC) ; g)- Projet systèmes d'alertes précoce en Guinée ; h)- Projet Facilité Adapt'Action.

### **4. Études, analyses et traitements des dossiers de partenariat avec les ONG, Entreprises, Sociétés et PME**

Dans le cadre de la collaboration avec les ONG, entreprises et sociétés intervenant dans le domaine de l'environnement, le MEEF a reçu et traité 54 dossiers parmi lesquels 34 ont fait l'objet de signature d'un partenariat (33 avec les ONG et 1 avec une société).

Dans le cadre de l'Initiative Présidentielle de Reboisement, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune, le MEEF a signé des contrats de prestations du reboisement de 1.540 ha. À ce titre, 189 ONGs et Associations ont été mises en contribution (26 à Boké, 34 à Kindia ,10 à Mamou, 13 à Labé, 39 à Faranah, 31 Kankan et 36 à Nzérékoré).

### **5. Promotion de l'emploi**

Au moins 2 000 emplois temporaires ont été créés i) à travers les 189 ONGs et Associations locales qui ont participé aux activités de la campagne nationale de reboisement (l'Initiative Présidentielle) et ii) à travers les Projets AbE et Biogaz.

## 6. Passation des marchés :

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'investissements publics, le MEEF a passé onze (11) marchés publics avec des entreprises et des ONG, dont :

- **Deux (2) sur Dossier d'Appel d'Offres (DAO).** Il concerne l'aménagement extérieur du siège du MEEF et la fourniture de produits agricoles spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet (Aménagement durable et de reboisement dans les bassins versants de Samou, Préfecture de Kindia) ;
- **Trois (3) sur consultations restreintes.** Il concerne : 1) le reboisement de 90 ha dans le bassin versant de Samou, préfecture de Kindia, dans le cadre de la mise en œuvre du projet (Aménagement Durable et de reboisement dans les bassins versants de Samou, préfecture de Kindia ), 2) reboisement de 2500 ha de teck dans les six (6) préfectures de Coyah, Forécariah, Boffa, Boké, Dubréka et Fria, dans le cadre de la mise en œuvre du projet (Projet de reboisement de 2500 ha de Teck / Accacia et appui à la réduction de la pauvreté en Basse Guinée ) et 3) les travaux d'aménagement de 355 km et de reboisement de 100 ha dans les préfectures de Macenta, Beyla et Yomou, dans le cadre de la mise en œuvre du projet (Gestion durable des forêts classées Diéké-Ziama- Mont Béro) ;
- **Un (1) par entente directe** : il s'agit du recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation de l'étude de faisabilité des travaux de construction du centre de perfectionnement du corps de la conservation de la nature et ;
- **Cinq (5) sur demande de cotation.** Il concerne la fourniture de matériels informatiques et de bureautiques ;

## 7. Etudes techniques :

En particulier, il a été réalisé : a) l'étude des potentialités écotouristiques des Aires Protégées en Guinée (Haut Niger, Kankan Diwassi, Île Tristao, Nimba Bossou et Ziama ; b) consultation communautaire des populations riveraines de la réserve de Biosphère du Parc National du Haut Niger (PNHN) ;

## 8. Visibilité de quelques activités du MEEF

Dans le cadre de la visibilité de ses activités, avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le MEEF a réalisé ce qui suit :

- Edition de bulletins d'information, à savoir :
  - Des Fascicules sur les bonnes pratiques du projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existences face aux Changements Climatiques des communautés agricoles de Gaoual-Koundara et Mali- REMECC ;
  - Deux bulletins semestriels d'information (MEEF-Info N° 2 et 3) et ;
  - Des bulletins épidémiologiques hebdomadaires élaborés en collaboration avec le Ministère de la Santé et celui de l'Elevage dans le cadre du Projet « One Health » ;
  - Mise en place et animation d'une base de données et d'un site web pour le Département (meef-guinée.org) ;
  - Poursuite de l'animation de la page Facebook du Département (Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.).
  - Couverture médiatique des activités du Département à Conakry, sur le terrain et à l'étranger.

En particulier, de nombreuses diffusions ont été faites au niveau du site web et sur Facebook, des émissions audio et télévisées ont été faites aux niveaux des presses publiques et privées. Les articles publiés concernent essentiellement les audiences du Ministre d'Etat, les activités de terrain et les cérémonies.

**a. Au titre des audiences on notera entre autres :**

Audience du Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts et échange avec les PTF suivants :

- Les représentants de l'UNOPS, de la FAO et de la BAD, le 28 janvier 2019, à Conakry ;
- La mission de la délégation de la CITES en Guinée, à Conakry le 23 janvier 2019 ;
- La mission de la Banque Mondiale dans le cadre de la promotion des investissements en Guinée, le 7 février 2019 ;

**b. Au titre des activités de terrain**

- Préparation de la participation de la Guinée à l'exposition internationale d'horticulture de Beijing qui a eu lieu le 31 janvier 2019 ;
- Lancement de la campagne d'expérimentation de la plante moringa, le 2 mars 2019 à N'Zérékoré ;
- Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Professionnels de la filière bois de Guinée, du 21 au 22 septembre 2019 à Mamou ;
- Visites de terrain du Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts et du Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour le reboisement national, les 23, 24 et 25 juillet 2019 dans les préfectures de Kindia, Mamou et Labé ;

**c. Au titre des cérémonies, on notera :**

- Lancement de la campagne nationale 2019 « Initiative Présidentielle pour le Reboisement », à Dubréka, le 14 juillet 2019 par le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE en compagnie de plusieurs et Hauts cadres de l'Administration dont le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des eaux et Forêts, lui-même accompagné de ses équipes techniques ;
- Déclaration, en différé, du Ministre d'Etat, Ministre du MEEF à l'occasion de la Journée internationale de la Montagne le 11 décembre 2019 à Madrid/Espagne ; □ Fête des Femmes, le 08 Mars 2019 à Conakry ;
- Concertation et dialogue national sur l'exploitation illicite du bois rose en Guinée, du 18 au 19 décembre 2019 à Conakry ;
- Remise de satisfécits du Royaume Unis à deux cadres du MEEF dans le cadre de la CITES, organisée à Conakry le 23 janvier 2019, par l'Ambassade du Royaume Uni en Guinée ;
- Journée Mondiale de lutte contre la rage, le 28 septembre 2019 à Faranah ;
- Remise d'un véhicule tout terrain à l'OGUIPAR par Wild chimpanzé Fondation (WCF), le 2 mars 2019 à Conakry ;
- Remise au Ministre d'Etat, Ministre du MEEF du « Prix de la Performance 2019 » dédié aux 100 acteurs publics les plus dynamiques de Guinée, remis par la Coordination de l'ONG COPE-GUINNEE et ses partenaires, le 18 novembre 2019 à Conakry ;
- Signature de l'Accord de coopération bilatéral et du protocole d'Accord opérationnel sur la gestion transfrontalière du paysage forestier de Ziama-Wonegizi-Wologizi (ZWW) entre la Guinée et le Libéria en date du 24 octobre 2019, à Conakry/Guinée ;
- Signatures conjointes du document du Programme Environnement, Gestion Durable du Capital naturel (PEGED-CN), par les autorités ministérielles en charge de la Coopération, le Plan et le Développement Economique de l'Environnement des Eaux et Forêts et le PNUD.

### 10.3 ATELIERS NATIONAUX THEMATIQUES OU DE FORMATION

Au titre des ateliers nationaux thématiques ou de formation que le Département a organisé ou auxquels il a participé, on notera entre autres :

1. Validation du Rapport Provisoire de l'Etude sur la qualité et la disponibilité des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée, du 7 novembre 2019 à Conakry organisé par la CONACILSS/Guinée ;
2. Revue annuelle du programme de coopération Guinée-PNUD du 28 novembre 2019, à Conakry ;
3. Formation sur l'élaboration des TDR des projets et programmes du 22 au 26 novembre 2019 à Coyah ;
4. Validation du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Réserve de biosphère de Zياما du 23 octobre 2019 à Conakry ;
5. Validation de l'Etude portant sur l'identification des fabricants locaux d'armes à feu avec le Ministère de la Défense Nationale, du 27 décembre 2019 à Conakry ;
6. Formation en évaluation environnementale Stratégique (EES) de la zone côtière guinéenne du 23 au 27 septembre 2019 à Conakry ;
7. Formation à la mise en place du site web et de la base de données du MEEF du 11 au 18 septembre 2019 à Conakry ;
8. Approche novatrice en promotion de la santé du 24 au 29 décembre 2019 à Coyah ;
9. Mise en œuvre de la politique, sciences technologies et innovations et l'évaluation des besoins technologiques en Guinée, du 24 octobre 2019 à Conakry ;
10. Lancement du projet d'évaluation des besoins technologiques en Guinée, du 13 juin 2019 à Conakry ;
11. Connaissance de la CITES en République, du 8 au 10 avril 2019, à Mamou ;
12. Validation du rapport 2016-2017 du système statistique national (SSN), du 21 au 22 janvier 2019 à Kindia ;
13. Formation sur le Suivi-évaluation de la Gestion axée sur les résultats (SEGAR), du 12 au 13 mars 2019 à Conakry, par le PASAG ;
14. Formation sur le Suivi-évaluation participatif organisé par le PNUD (SEP-PNUD), du 24 au 28 juin 2019 à Kindia ;
15. Formation des cadres du MEEF sur le système d'information géographiques (SIG), du 05 au 06 mars à Conakry, par le PASAG ;
16. Mise en place de l'observatoire national de Dividende démographique du 6 au 8 août 2019 à Kindia, par le Ministère du Plan et du Développement Economique (MPDE) ;
17. Mise en œuvre de la Politique des Sciences, Technologie et Innovation (STI) et l'évaluation des besoins technologique, le 24 octobre 2019 à Conakry ;
18. Validation de la Stratégie de Communication "ONE HEALTH" ou UNE SEULE SANTE, le 30 janvier 2019 à Kindia ;
19. Finalisation du Code de l'Environnement et celle de l'Audit Institutionnel et de Renforcement de capacité organisationnel du MEEF, le 28 janvier 2019, à Kindia ;
20. Session du Comité de pilotage du projet de création d'un marché pour le développement et l'utilisation des ressources du Biogaz en Guinée, le 7 février 2019 à Conakry ;
21. Validation de la Stratégie Nationale de Communication du projet REDISSE, le 10 février 2019 à Conakry ;
22. Validation de la Stratégie Nationale du Développement Durable en Guinée, le 14 février 2019, à Conakry ;
23. Vulgarisation du Processus d'intégration de la problématique Genre du Plan National d'Adaptation du Changement Climatique, le 19 février 2019 ;
24. Validation de la stratégie nationale de catastrophe et de plan stratégique, et des urgences environnementales, le 28 février 2019 à Conakry ;
25. Validation sur la stratégie de communication et de promotion marketing du projet Biogaz 2019-2023, le 24 septembre 2019 à Conakry ;
26. Formation des Cadres du Service de communication du MEEF en technique de montage vidéo et audio le 24 septembre à Conakry ;

27. Concertation sur l'actualisation de la Contribution Nationale Déterminée (CDN) de la Guinée, les 21 et 22 novembre 2019 à Conakry.
28. Réflexion et cadrage pour l'élaboration de la politique Nationale des stocks de sécurité alimentaire, organisée par la CEDEAO, du 09 au 12 octobre 2019 à Conakry ;
29. Formation des conservateurs de la nature sur l'utilisation de l'outil QGIS du 04 au 07 août à Mamou et du 08 au 11 août 2019 à N'zérékoré ;
30. Relecture et amendement du Plan d'Aménagement et de Gestion de la réserve de Biosphère de Ziama du 02 au 06 août 2019 ;

#### **10.4 PARTICIPATION AUX ATELIERS ET CONFERENCES SOUS REGIONAUX OU INTERNATIONAUX**

1. Energies domestiques renouvelables 29 au 31 janvier 2019 ;
2. Créer un environnement favorable aux investissements responsables dans l'agriculture et les sécurités alimentaires, du 27 au 31 janvier 2020 à Nouakchott/Mauritanie, organisé par IPAR/FAO ;
3. Lancement du processus d'élaboration du plan d'investissement commun de l'OMVG du 8 au 9 octobre 2019 à Banjul/Gambie ;
4. Outils et approches pour la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques du développement dans les plans de développement, du 19 au 20 décembre 2019 à Rabat/Maroc
5. Préparation des projets éligibles à la finance climat du 26 au 27 décembre 2019 à Rabat/Maroc ;
6. Orientation sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai (2015-2030) du 04 au 06 mars 2019 à Addis-Abeba/Ethiopie, organisé par l'Union Africaine ;
7. Echange et de partage sur la prévision des crues et des alertes précoces en Afrique de l'Ouest du 08 au 12 avril 2019 à Accra/Ghana, organisé par le PROJET FANFAR/AGRHYMET ;
8. Consultation régionale sur l'utilisation de l'information climatique et météorologique avec les experts de la région soudano-sahélienne d'Afrique de l'Ouest du 24-28 avril 2019 à Nouakchott/Mauritanie, organisé par ACMAD/SAWIDRA/NIAMEY ;
9. Gestion des catastrophes naturelles du 02 au 31 mai 2019 en République de Thaïlande, organisé par le Ministère de la Coopération thaïlandaise ;
10. Lancement officiel du projet « Améliorer la GIRE, la gestion et la gouvernance basées sur la connaissance du bassin du Niger et le système aquifère de la zone lullemeden-Taoudenini/Tanezerouft (BN- ITAS), du 19 au 23 mai 2019 à Niamey/Niger, organisé par le Secrétariat exécutif de l'Autorité du Haut Bassin du Niger, le Gouvernement du Niger et ses PTF dont le PNUD ;
11. Vingt cinquième (25ème) Conférence des Parties (COP 25) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Chili-Madrid) tenue du 02 au 13 décembre 2019 à Madrid/Espagne ;
12. Sixième (6ème) session de la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes du 1er au 17 mai 2019 à Genève/Suisse
13. Cinquante sixième (56 ème) sessions du Conseil d' Administration du FEM, du 10 au 13 juin 2019, à Washington DC (USA) ;
14. Quatrième (4ème) réunion annuelle du partenariat pour la restauration du paysage forestier africain (AFR100) du 25 au 31 octobre à Accra/ Ghana, par la FAO ;
15. Sommet de Nairobi/Kenya sur le CIP25 « Accélérer la promesse » du 12 au 14 novembre 2019, organise par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA);
16. Sixième (6ème) Assemblée de AFRIMAB, du 30 septembre au 4 octobre 2019 à Abidjan, Cote d'Ivoire ;
17. Sixième (6ème) Session de la Plateforme Mondiale pour la Réduction des Risques de catastrophe du 13 au 17 mai 2019 à Genève/Suisse, organisée par ONU-RRC ;
18. Lancement du projet régional sur les plateformes de réduction des catastrophes hydriques, du 16 au 19 juin 2019 à Lomé/Togo, organise par AGRHYMET/NIAMEY ;
19. Collecte de données pour le rapport biennal sur la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai Afrique, du 21 au 23 août 2019 à Abuja/Nigeria, organisé par l'Union Africaine ;
20. Table Ronde Ministérielle sur le Défi de Bonn pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, du 24 au 25 octobre 2019 à Dakar/Sénégal, organisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et Gouvernement sénégalais ;

21. Finalisation du Rapport Biennal de l'Afrique sur la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du 20 au 22 novembre 2019 à Addis-Abeba/Ethiopie, organisé par l'Union Africaine ;
22. Réunion ministérielle du groupe des Pays les Moyens Avancés (PMA) sur les stratégies de préparation de la COP25 sur les changements climatiques, du 22 au 24 octobre 2019 à Thimphu au Royaume de Bhoutan ;
23. Quatrième (4ème) Session de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement le 7 mars 2019 à Nairobi/Kenya ;
24. Réunions des Experts des Etats Membres de la CEDEAO et des Ministres en charge de la Biosécurité pour la validation de l'Avant-projet de Règlement portant Prévention des Risques Biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, du 14 au 17 mai 2019 à Abuja (Nigéria), organisé par la CEDEAO ;
25. Formation des experts de la sous-région ouest africaine sur le transfert des gènes par rapport à la biosécurité dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), du 25 au 28 juin 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
26. Réunion des Points Focaux Régionaux de l'Alliance pour le bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, organisé par la Coordination de l'Alliance pour le bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre et l'ABPP, du 23 au 25 juillet 2019 à Dakar (Sénégal) ;
27. Dix-huitième (18ème) de la Conférence des Parties membres de la CITES, organisée par les Nations Unies /Secrétariat de la CITES, du 16 au 29 Août 2019 à Genève (Suisse) ;
28. Perspective de l'établissement d'une capacité régionale en matière de comptabilité écosystémique du capital naturel, du 26 au 28 octobre 2019, à Dakar/Sénégal ;
29. Cinquième (5ème) session du Comité régional de pilotage du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (PGIREI) I, du 23 au 26 janvier 2019 à Dakar/Sénégal ;
30. Conférence islamique des Ministres à Rabat, Maroc octobre 2019 ;
31. Formation des coaches sur l'outil IMET organisée du 20 au 31 mai 2019 par BIOPAMA à l'ERAIFT en RDC ;
32. Lancement de l'observatoire régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées en AO du 25 au 28 novembre 2019 à Dakar-Sénégal ;
33. Voyage d'échanges d'expériences en matière de gestion des Aires Protégées transfrontalières, au Parc National de Niokolokoba du 03 au 10 août 2019 au Sénégal ;

## **10.5 REUNIONS TECHNIQUES :**

A l'instar des autres départements ministériels, le MEEF a organisé régulièrement des réunions d'information et de concertation regroupant les différents services techniques, les projets programmes et le cabinet. Il a également participé à de nombreuses réunions organisées par d'autres départements ministériels et institutions partenaires.

Au cours de ces réunions, ont été débattus et partagés i) le suivi de la mise en œuvre des recommandations des réunions précédentes, ii) les comptes rendus des missions et des activités déroulées durant la période, iii) les informations générales et iv) les divers. Certaines de ces réunions ont été particulièrement marquées par la restitution des résultats de l'audit institutionnel du MEEF, les préparatifs et le niveau d'avancement de l'Initiative présidentielle pour le reboisement 2019 et les préparatifs de la Conférence des Parties sur le climat (COP 25) tenue à Madrid /Espagne, en décembre 2019.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PNDES, le MEEF a participé à une réunion d'information et une réunion de validation du rapport de performance du PNDES 2018 organisé par le Secrétariat Technique dudit PNDES.

Dans ce contexte, sous la supervision du Secrétariat Technique dudit PNDES, le MEEF a organisé et supervisé trois (3) réunions du groupe technique de dialogue Environnement (GTD8) regroupant les départements ministériels, les institutions et PTF évoluant dans le secteur de l'environnement.

Afin d'éviter des doublons dans les interventions et d'encourager les synergies d'actions et des collaborations entre des différents acteurs, le MEEF a également organisé trois (3) réunions d'échange informel avec les partenaires évoluant dans le secteur de l'environnement.

Par ailleurs, le Département a participé aux réunions suivantes :

- Préparation de l'évaluation des activités de la FAO en Guinée 2019 (corporate outcome assessment), organisé par la FAO ;
- Identification de programmes mobilisateurs dans le cadre du PNIASAN organisée par la CEDEAO ;
- Séances de suivi de la mise en œuvre du projet PAGSEM et celles préparatoires du projet PGERN-P 168613 (Banque Mondiale) en collaboration avec le Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Séances de suivi de la mise en œuvre des projets PASAG, Biogaz, AbE et PARSS3/Volet Environnement ;
- Séances de travail avec l'ANASA et l'INS dans le cadre de la collecte des données statistiques ;
- Séances de travail à l'occasion des visites des institutions et partenaires techniques évoluant ou désirant évoluer dans le secteur de l'environnement ; □
- Séances d'information des parties prenantes sur le projet d'Evaluation des Besoins Techniques (EBT3), tenue le 23 janvier 2019 à Conakry ;

## 10.6 DIFFICULTES RENCONTREES :

Les principales difficultés et contraintes rencontrées :

a. Au niveau de la promotion de la gouvernance environnementale

- Faible appui technique et financier des services déconcentrés ;
- Retard dans l'octroi des grades des deuxième (2ème) et troisième (3ème) promotions du corps paramilitaire des conservateurs de la nature ;
- Insuffisance des locaux, mobiliers de bureaux et moyens de locomotion ;
- Faible application du contenu des textes juridiques régissant le secteur de l'environnement par les services publics et le secteur privé ;
- Absence ou faible fonctionnement de la connexion internet ;
- Réticence permanente dans la communication des informations relatives aux activités des services techniques (plans d'action, rapport de mission et d'activités)

b. Au niveau de la mise en œuvre des conventions et accords multilatéraux : □ Insuffisance des ressources financières ; □ Lourdeur des procédures de mobilisation des ressources financières ; □ Faible capacité d'élaboration des dossiers techniques de faisabilité ;

c. Au niveau du renforcement de la protection des ressources naturelles ; □ Faible financement des activités inscrites dans les plans d'action des services techniques ; □ Faible appui technique et financier des services déconcentrés ;

- Faible application du contenu des textes juridiques régissant le secteur de l'environnement par les services publics et le secteur privé ;
- Faible vulgarisation des textes juridiques ;
- Faible prise en compte du volet environnement dans les Plans de Développement Locaux (PDL) ;

d. Au niveau de la restauration du couvert végétal

- Occupation anarchique des forêts et aires protégées ;
- Urbanisation à outrance des zones côtières et marines protégées ;
- Pollution de l'air, des eaux et des côtes ;
- Dégradation par les activités minières du couvert végétal et du sol ;
- Faible restauration des carrières, etc.

## 10.7 PERSPECTIVES :

1. Poursuite du renforcement des capacités des services techniques et du personnel ;
2. Achèvement de la construction des bureaux du MEEF à Coléah ;
3. Poursuite du processus de restructuration du MEEF,
4. Suivi du processus d'octroi des grades aux cadres et agents du corps des conservateurs de la nature ;
5. Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle de reboisement pour la campagne 2020 ; 6. Facilitation de la participation guinéenne aux sessions des différentes Conférences des Parties sur la mise en œuvre des Conventions internationales sur l'Environnement et le Développement Durable (Changement Climatique, Biodiversité, Désertification, Gestion des déchets dangereux, des produits chimiques et des Polluants organiques persistants...) en particulier en terme de visas et de ressources financières ;
7. Mise en œuvre et suivi des projets et programmes du secteur de l'environnement ;
8. Poursuite de la mobilisation des ressources auprès des PTF et du secteur privé ;
9. Elaboration, formulation de nouveaux programmes et projets ;
10. Développement du partenariat public/privé dans le secteur de l'environnement ;
11. Promotion de l'Application des dispositions légales et réglementaires en matière d'Environnement à travers l'élaboration des textes d'applications Codes Forestier, de l'Environnement, de la protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasses ;
12. L'édition des textes juridiques et la diffusion de leur contenu au près des acteurs publics, communautaires et privés ;
13. Poursuite du suivi de la mise en œuvre du PNDES à travers des activités du Groupe Thématique de Dialogue GTD8 Environnement ;
14. Poursuite de la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) auxquels la Guinée est Partie ;
15. Renforcement de la visibilité des activités du Département./.

## XI. ANNEXE

### Annexe N°1 : Quelques définitions

**Annuaire statistique:** c'est un document qui présente la compilation de l'ensemble des statistiques courantes (économiques, sociales, démographiques, environnementales, culturelles...) produites par un système.

**Adaptation au changement climatique :** stratégies, initiatives et mesures prises pour minimiser les effets négatifs du changement climatique au niveau des systèmes naturels et des activités humaines et pour tirer parti des effets positifs, des efforts adoptés pour s'y ajuster ;

**Air :** couche atmosphérique qui enveloppe la surface terrestre et dont la modification physique, chimique ou autre peut porter atteinte à la santé des êtres vivants, aux écosystèmes et à l'environnement en général ;

**Aire protégée (AP) :** espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que des services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ;

**Aire protégée communautaire (APC) :** aire classée pour la conservation et dont la gestion est assurée par les communautés locales ;

**Aire de Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) :** espace de conservation durable de la diversité biologique locale, végétale, animale, et/ou culturelle, ayant valeur de référence pour les générations futures de la communauté qui l'a créée et la gère. Elle a pour vocation la sauvegarde d'un site du patrimoine naturel et/ou culturel, jugé d'intérêt majeur par les populations locales ;

**Agents auxiliaires commissionnés :** Personnes qui travaillent en qualité d'intermédiaire pour le compte d'une personne, d'une société ou d'une administration en charge d'une mission qui lui est confiée moyennant une commission ;

**Atténuation au changement climatique :** consiste à réduction par des processus naturels ou des moyens technologiques, de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ;

**Audience publique :** mode fonctionnel et réglementé de la participation des populations dans le processus de prise des décisions ;

**Audit environnemental :** consiste en une procédure volontaire d'évaluation de la gestion des questions environnementales au sein de l'entreprise ou d'un site. C'est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective de l'efficacité de l'organisation, du système de gestion et des procédures destinées à la protection de l'environnement.

**Biodiversité :** désigne la diversité des êtres vivants. Cette diversité s'exprime et joue un rôle à tous les niveaux d'organisation de la vie : la diversité des espèces ; la diversité au sein d'une espèce, entre les individus qui la constituent à un instant donné ; la diversité écologique, celle des associations d'espèces dans un milieu donné.

**Biosécurité :** tout dispositif visant à éviter des risques découlant de la biotechnologie moderne sur la diversité biologique, la santé humaine et animale, sur l'environnement et sur les activités sociales et pratiques économiques ;

**Biotechnologie:** toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants, ou des dérivés de ceux-ci, pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique ;

**Changement Climatique** : changements de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ;

**Chasse** : tout acte tendant à tuer, blesser, poursuivre, rechercher, inquiéter, viser, capturer, piéger un animal en liberté ou ramasser des œufs ou détruire des nids d'oiseaux ou de reptile, ou encore le fait de circuler hors d'une agglomération avec une arme non démontée ou non enfermée dans un étui ou un fourreau ;

**Compensation au titre de la biodiversité** : Dernière étape de la hiérarchie d'atténuation – Eviter-Réduire-Compenser - permettant de contrebalancer les pertes de biodiversité évités ou réduits/atténués causés par la réalisation d'un projet ;

**Conservation ex situ**: La conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel.

**Conservation in situ**: Conservation des écosystèmes et des habitats naturels, maintien et reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiques et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs.

**Consommation durable** : l'utilisation de services et de produits qui répondent à des besoins essentiels et contribuent à améliorer la qualité de la vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles de matières toxiques utilisées, les quantités de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie du service ou du produit de sorte à satisfaire les besoins des générations présentes et futures ;

**Criminalité faunique** : infractions liées à l'importation, l'exportation, la transformation, la possession, l'obtention, la détention, le commerce et la consommation de faune sauvage, en contravention avec la législation nationale;

**Déchets**: tous résidus résultant d'un processus de production, de transformation, d'utilisation, de contrôle, ou de filtration, et d'une manière générale tout objet et/ou matière abandonnés ou que le détenteur doit éliminer en vertu des lois et règlements en vigueur ;

**Déchets dangereux** : toutes formes de déchets qui, par leur nature toxique, réactive, explosive, inflammable, biologique ou bactérienne, constituent un danger pour l'équilibre écologique tel que fixé par les normes internationales dans ce domaine ou contenues dans des annexes complémentaires ;

**Désertification** : dégradation des terres par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ;

**Développement durable**: développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ;

**Diversité biologique** : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Sont également visées par la présente définition, la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants ;

**Eaux continentales**: L'ensemble des eaux de surface et des eaux souterraines ;

**Eaux marines**: Les eaux contenues dans la mer territoriale et les eaux de la zone économique exclusive ;

**Écosystème** : unité fonctionnelle constituée par le complexe dynamique résultant de l'interaction des communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes qui y vivent et de leur environnement non vivant ;

**Écotourisme** : tourisme centré sur la découverte de la nature, permettant la conservation du patrimoine naturel et socioculturel, soucieux d'assurer la pérennité des écosystèmes en respectant l'environnement et les communautés d'accueil tout en assurant une redistribution équitable des retombées économiques ;

**Économie circulaire** : conception visant à dépasser le modèle économique linéaire en limitant le gaspillage, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits ;

**Effets néfastes des changements climatiques**: modifications de l'environnement physique ou des biotopes dues aux changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme ;

**Efficacité énergétique**: toute action agissant positivement sur la consommation de l'énergie, quelle que soit l'activité du secteur considéré, tendant à : la gestion optimale des ressources énergétiques ; la maîtrise de la demande d'énergie ; l'augmentation de la compétitivité de l'activité économique ; la maîtrise des choix technologiques d'avenir économiquement viable et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

**Emission polluante**: Emission dans l'atmosphère de gaz ou de particules solides ou liquides, corrosifs, toxiques, radioactifs ou odorants, de nature à incommoder la population, à compromettre la santé ou la sécurité publique et à nuire à la production agricole, aux massifs forestiers, à la conservation des constructions et monuments ou au caractère des sites ;

**Energie renouvelable** : énergie renouvelée ou générée naturellement issue du vent, du soleil, de la biomasse, des marées et de la géothermie ;

**Environnement**: ensemble des éléments naturels et artificiels, ou de toute combinaison de l'un ou de l'autre d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les êtres vivants entretiennent des relations dynamiques ;

**Équilibre écologique** : rapport relativement stable créé progressivement au cours du temps entre les différents groupes végétaux, d'animaux et de micro-organismes ainsi que leur interaction avec les conditions du milieu dans lequel ils vivent.

**Établissements humains** : ensemble des agglomérations urbaines et rurales, quels que soient leurs types et leurs tailles et l'ensemble des infrastructures, dont elles doivent disposer pour assurer à leurs habitants une existence saine et décente ;

**Étude de danger** : étude relative aux risques d'accidents qui peuvent survenir du fait du fonctionnement d'une installation classée ou d'un ouvrage soumis à des risques particuliers ;

**Etude d'impact environnemental et social**: procédure préalable qui permet d'évaluer de manière méthodique les conséquences sociales et environnementales d'un projet et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet. En fonction de leur nature ou de leur incidence sur l'environnement, la mise en œuvre de l'étude d'impact peut être traduite soit en une étude d'impact environnemental approfondie soit en une analyse environnementale initiale ;

**Evaluation environnementale** : désigne la mise en œuvre des méthodes et des procédures permettant d'estimer les conséquences et les effets sur l'environnement d'une politique, d'un programme ou d'un plan, d'un projet ou d'une réalisation ;

**Evaluation environnementale stratégique** : démarche analytique et participative d'évaluation qui vise à intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration des politiques, des plans et des programmes conçus par l'Administration au stade le plus précoce possible des prises de décisions, en considérant aussi bien les conséquences économiques que sociales;

**Forêt sacrée** : espace boisé réservé à l'expression socioculturelle d'une communauté donnée et dont l'accès et la gestion sont règlementés.

**Gaz à Effet de Serre** : constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge ;

**Gestion des déchets**: comprend la pré collecte, la collecte, le stockage, le tri, le transport, la mise en décharge, le traitement, la valorisation, le recyclage et l'élimination des déchets y compris le contrôle de ces opérations ainsi que la surveillance des sites de décharge durant leur exploitation ou après leur fermeture ;

**Gestion des risques et catastrophes** : Processus de recours systématique aux directives, compétences opérationnelles, capacités et organisation administratives pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et risques de catastrophes environnementales et technologiques qui leur sont liées ;

**Gestion intégrée des ressources en eau** : processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux ;

**Gouvernance environnementale** : elle englobe les politiques, les stratégies, les mécanismes, les législations et les institutions relatifs à l'environnement à travers lesquels les acteurs usent de leurs droits et obligations ;

**Habitat critique**: aires ayant une valeur élevée en biodiversité, notamment (i) les habitats d'une importance cruciale pour les espèces en danger critique d'extinction et/ou en danger d'extinction ; (ii) les aires d'une grande importance pour les espèces endémiques et/ou distribution limitée ; (iii) les aires d'une grande importance abritant des concentrations internationales importantes d'espèces migratoires et/ou d'espèces uniques ; (iv) les écosystèmes gravement menacés et/ou uniques ; et (v) les aires qui sont associées à des processus évolutifs clés;

**Impact Environnemental** : tout effet causé par une activité déterminée sur l'environnement, y compris la santé et la sécurité humaines, la flore, la faune, le sol, l'air, l'eau le climat, le paysage et les monuments historiques ou les autres structures physiques ou l'interaction entre ces facteurs ; il couvre également les effets sur le patrimoine culturel ou les conditions socio-économiques résultant de l'altération de ces facteurs ;

**Impact résiduel** : Atteintes sur l'environnement et la biodiversité qui n'ont pas pu être évitées, réduites ou restaurées ;

**Installation classée** : toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation ;

**Investissement durable** : approche d'investissement qui tient compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance en vue d'améliorer le rendement des placements à long terme ;

**Littoral** : bande de terre ou la zone comprise entre une étendue maritime et le continent ;

**Mangrove** : Ecosystème terre-mer, de forêt littorale amphibie, de région côtière, tropicale à subtropicale, caractérisée par la présence de palétuviers, arbres dont les racines en forme d'échasses s'enfoncent dans des vases ou des limons des estuaires et des lagunes saumâtres.;

**Matière dangereuse** : toute matière qui en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement, ainsi que toute matière ou objet assimilé à une matière dangereuse selon des législations sectorielles ;

**Milieux récepteurs** : lieu où sont rejetés les substances polluantes : Eaux, sols, air.

En traitement des eaux, ça signifie le lieu où sont déversés les eaux épurées ou non : rivières, lacs, étangs, fossés, mers, ruisseaux, estuaires et océans.

**Nuisance:** tout élément préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement ;

**Organisme Génétiquement Modifié:** organisme animal, végétal, bactérie dont on a modifié le matériel génétique par un recours à la biotechnologie ;

**Paiement des Services Écosystémiques:** correspond à une transaction volontaire où un service écosystémique bien défini (ou une utilisation des terres censée produire ce service) est « acheté » par au moins un individu consommateur à au moins un individu fournisseur de service, si et seulement si le fournisseur garantit la production continue du service ;

**Plan d'Action de Biodiversité:** plan découlant des études d'impact et précisant les mesures sur la faune, la flore et les habitats naturels ;

**Plan d'Action de Réinstallation:** plan découlant des études d'impact et précisant les mesures de réinstallation des populations ;

**Plan de Gestion Environnemental et Social :** plan découlant des études d'impact et détaillant les modalités de mise en œuvre des mesures sur l'environnement et le social ;

**Police de l'eau:** ensemble des règles destinées à protéger les ressources hydrauliques par la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau ;

**Polluant :** tout rejet solide, liquide ou gazeux, tout déchet, odeur, chaleur, son, vibration, rayonnement susceptible de provoquer une pollution ;

**Pollueur:** toute personne physique ou morale émettant un polluant qui entraîne un déséquilibre dans le milieu naturel ;

**Pollution :** toute contamination, altération significative ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte et susceptible:

- i) d'affecter défavorablement une utilisation du milieu profitable à l'homme,
- ii) de provoquer ou de risquer de provoquer une situation préjudiciable pour la santé, la sécurité, le bien-être de l'homme, de la flore et de la faune, ou les biens collectifs et individuels

**Pollution atmosphérique :** émission dans la couche atmosphérique de gaz, de fumées ou de substances de nature à incommoder les populations, à compromettre la santé ou la sécurité publique ou à nuire à la production agricole, à la conservation des constructions et monuments ou au caractère des sites et des écosystèmes naturels ;

**Pollution marine :** introduction directe ou indirecte par l'homme de substances ou d'énergie dans le milieu marin lorsqu'elle a ou peut avoir des effets nuisibles tels que dommage aux ressources biologiques, à la faune et à la flore marine et aux valeurs d'agrément, provoquer des risques pour la santé de l'homme ou constituer une entrave aux activités maritimes, y compris la pêche et les autres utilisations légitimes de la mer ou une altération de la qualité de l'eau de mer du point de vue de son utilisation.

**Pollution sonore:** Toute sensation auditive désagréable ou gênante, et tout phénomène acoustique produisant cette sensation, et ayant des effets négatifs sur la santé ;

**Principe de la Hiérarchie d'atténuation :** principe permettant d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit à défaut d'en réduire la portée afin de compenser les atteintes - impacts résiduels - qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. La hiérarchisation d'atténuation concerne l'ensemble des composantes de l'environnement, et notamment les milieux naturels. Elle s'applique de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de plans, programmes et projets dans le cadre des procédures administratives et de leur approbation ;

**Principe de participation du public:** principe qui encourage et incite à la participation active des parties prenantes dans le processus d'élaboration des décisions, mesures, plans, programmes, activités, politiques et textes relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable dans des conditions leur permettant de formuler des observations, qui sont prises en considérations par l'autorité compétente ;

**Principe de non régression :** principe selon lequel un Etat ne peut autoriser des activités ou adopter une nouvelle réglementation relative à l'environnement ayant pour effet de diminuer le niveau de protection garanti par le droit en vigueur ;

**Principe de précaution :** principe selon lequel en cas de risque grave et irréversible, l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir la dégradation de l'environnement ;

**Principe de prévention :** principe d'action préventive et de correction des atteintes à l'environnement qui doit en priorité porter sur la source et utiliser les meilleures techniques disponibles à un coût économique acceptable ;

**Principe de responsabilité environnementale :** principe selon lequel toute personne physique ou morale qui commet une infraction visée par la législation environnementale doit être amenée à réparer les dommages causés, conformément aux dispositions pénales, civiles et administratives en vigueur ;

**Principe de subsidiarité :** principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités environnementales doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en se rapprochant le plus possible des citoyens;

**Principe de substitution :** principe selon lequel une action qui est susceptible d'avoir un impact préjudiciable sur l'environnement peut être remplacée par une autre qui présente un risque ou un danger moindre ;

**Principe de territorialité :** prise en considération de la dimension territoriale en vue d'assurer une meilleure articulation des mesures initiées aux différents niveaux de décisions territoriales et de favoriser la mobilisation des acteurs territoriaux en vue d'un développement humain, durable et équilibré des territoires;

**Principe d'accès à la justice en matière environnementale :** droit d'accès effectif et à un coût abordable aux procédures administratives et judiciaires afin de contester les actes des personnes publiques ou privées qui contreviennent aux dispositions prévues par le droit de l'environnement ;

**Principe d'accès aux informations environnementales:** droit qu'à toute personne physique ou morale, sans avoir besoin de démontrer un intérêt, de demander à un service public d'obtenir une copie de documents ou d'informations environnementales détenues par celui-ci. L'information environnementale porte sur toute information disponible qu'elle qu'en soit le format et qui a pour objet : l'état des éléments de l'environnement, les décisions et les activités, les rapports établis par les autorités publiques et qui portent sur l'environnement ;

**Principe d'intégration :** principe qui consiste à adopter une approche globale, intersectorielle et transversale lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des lois, des programmes et des plans de développement dans le moyen et long terme ;

**Principe pollueur payeur :** principe selon lequel toute personne physique ou morale dont les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement intègre les coûts de prévention, d'atténuation et de réparation des pollutions et autres dégradations environnementales dont elle est responsable. Elle doit assurer, à cet effet, toute mesure de remise en état ;

**Principe de développement durable :** renvoie à la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans compromettre celle des générations futures à subvenir aux leurs ;

**Principe du préleveur-payeur** : signifie que tout prélèvement de ressources naturelles à des fins commerciales et industrielles donne lieu à un paiement d'une redevance ;

**Production durable** : processus permettant de traiter pour réaliser un produit ou un service dans le secteur de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture, des transports, de l'urbanisme, de la construction et favorable à la préservation de l'environnement ;

**Rejet** : toute forme de déversement ou d'émission, notamment par écoulement, jet, injection, inoculation, dépôt, vidange ou vaporisation.

**Résilience** : mesures nécessaires pour maintenir et rétablir la diversité et la capacité des écosystèmes et des êtres humains à résister aux perturbations et dégradations environnementales et à se reconstituer ;

**Responsabilité Sociétale des Entreprises** : code d'éthique d'une entreprise se traduisant par la transparence dans le cadre de ses activités et qui contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;

**Ressources génétiques** : le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité ayant une valeur effective ou potentielle ;

**Ressources Minérales** : Concentration minérale de matériel naturel, solide, inorganique ou fossilisé dans la croûte, quelle que soit la forme, la quantité, la teneur ou la qualité.

**Ressources naturelles** : ressources renouvelables, tangibles et non tangibles, notamment les sols, les eaux, la flore et la faune, ainsi que les ressources non renouvelables ;

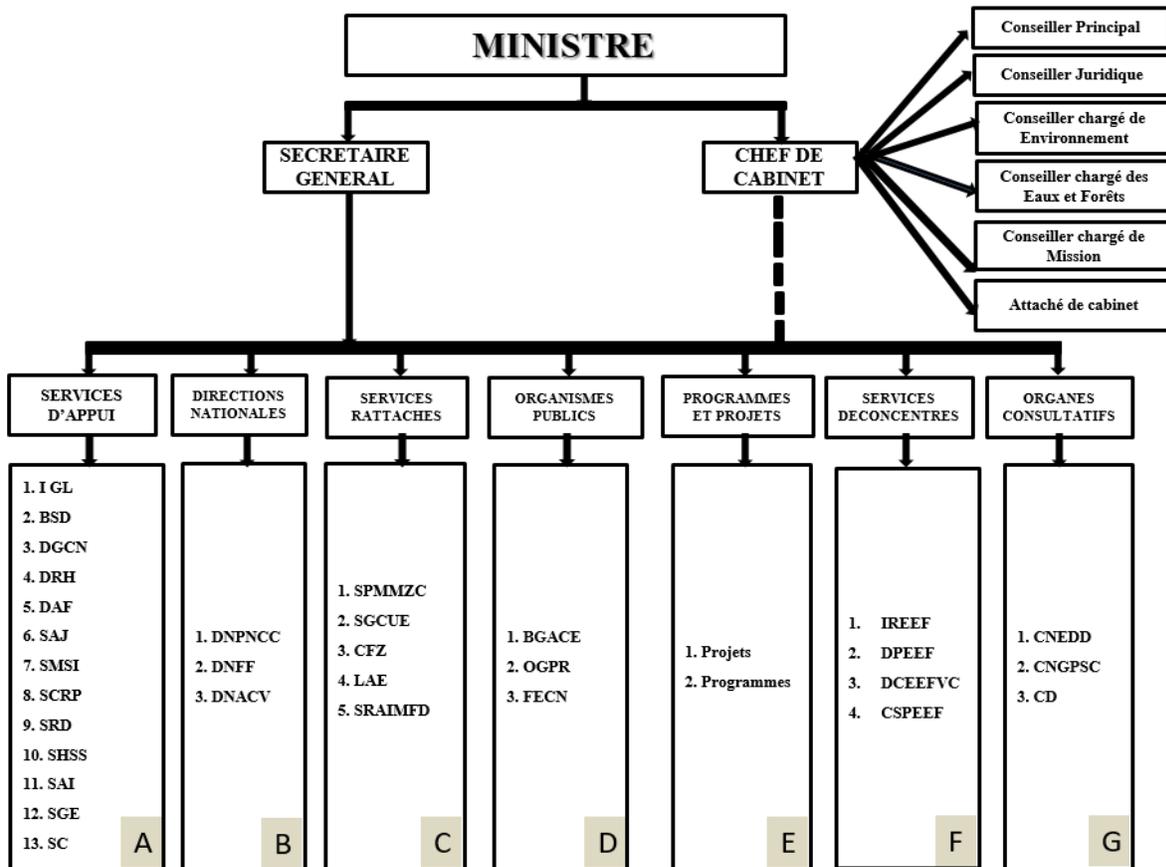
**Rivage de la mer** : partie du littoral alternativement couverte et découverte par les plus hautes et les plus basses marées dans les conditions météorologiques normales.

**Services écosystémiques** : bénéfiques directs et indirects que retire l'homme des écosystèmes. En d'autres termes, ils correspondent à la contribution de la biodiversité et des écosystèmes au bien-être humain. Ces SE sont multiples et très diversifiés et agissent sur de multiples domaines: alimentation, santé, développement économique, cohésion sociale ;

**Substances dangereuses** : toute substance qui peut nuire à la santé des êtres humains ou avoir des effets négatifs sur l'environnement et les animaux ;

**Utilisation durable** : utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à moyen ou long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

## Annexe N° 2 : ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS (MEEF)



Référence : Décret N°D/2019/087/PRG/SGG du 15 Mars 2019

### LEXIQUE

#### A

1. **I GL** : Inspection Générale;
2. **BSD** : Bureau de Stratégie et de Développement;
3. **DGCN** : Direction Nationale des Conservateurs de la Nature;
4. **DAF**: Division des Affaires Financiers
5. **SAJ**: Service des Affaires Juridiques
6. **SMSI**; Service de Modernisation des Systèmes d'Information
7. **SCRCP**: Service de Communication et Relations Publiques;
8. **CRD**: Service des Ressources Documentaires
9. **SHSS**; Service Hygiène Santé et Sécurité
10. **SAI**: Service Accueil et Information.
11. **SGE**.;Service Genre et Equité
12. **SC**.; Secrétariat Central

#### B

1. **DNPCC**: la Direction Nationale des Pollutions ,Nuisances et Changement Climatique
2. **DNFF**: la Direction Nationale des Forêts et de la Faune;
3. **DNACV**: la Direction Nationale de l' Assainissement et du cadre de vie;

#### C

1. **CPMMZC**: le Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et des Zones Côtières;
2. **CNGCUE**: le Centre Nationale de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales
3. **CFN**; Centre Forestier de Nzérékoré
4. **LAE**; Laboratoire d'Analyses Environnementales
5. **SRAIMFD**; Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Diallou

#### D

1. **BGACE**: Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale,
2. **OGUIPAR**: Office Guinéen des Parcs et Réserves;
1. **FECN**: le Fond pour l'Environnement et de Capital Naturel;

#### E

1. **Programmes**
2. **Projets Publics de développement**

#### F

1. **DREEF**: Directions Régionales de l'Environnement, des Eaux et Forêts;
2. **DPEEF**: Directions Préfectorales de l'Environnement, Eaux et Forêts
3. **DCEEFF**: Directions Communales de l'Environnement, des Eaux et Forêts de la ville de Conakry;

#### G

1. **CNEDD**: Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable;
2. **CNGPSC**: Conseil National de Gestion des Produits chimiques et Substances Chimiques;
3. **CD**: Conseil de Discipline.

## EQUIPE DE FINALISATION

N°	Prénom et Nom	Institution	Fonction
1	Sayon OULAYE	INS/MPDE	Sous-Directeur Statistiques Economiques Financières
2	Alia CONTE	INS/MPDE	Chargé d'études
3	Mamadou Baïlo SIDIBE	BSD/MEEF	Directeur Général du Bureau de Stratégie et du Développement
4	Elhadj Mamadou Ilias DIALLO		Chef Division Stratégie et Planification
5	Sely Pascal KOÏVOGUI		Informaticien
6	Bintou KOUYATE		Chef Division Suivi-Evaluation
7	Sidiki KOUROUMA		Chef Division Etude/ Projets/ Programmes
9	Kadiatou Dalein DIALLO		Chef de Section
10	Mama Adama KOULIBALY		Secrétaire
11	Mory KONATE		Chargé d'études

**DIRECTION GENERALE**

**Directeur Général  
Mamadou Bailo SIDIBE**

**E-M: [mbailosidibe@gmail.com](mailto:mbailosidibe@gmail.com)**

**Chargé des statistiques au BSD  
Sely Pascal KOÏVOGUI**

**E-M: [selypk16@gmail.com](mailto:selypk16@gmail.com)**

**Sous-Directeur Statistiques Economiques et Financières**

**Sayon OULAYE**

**E-M: [saramodou@yahoo.fr](mailto:saramodou@yahoo.fr)**